

# DOSSIER D'ETUDE N° 95

## Août 2007



2ème prix de la CNAF 2006

Elie E Silva

# Mixité sociale et réenchantement de l'action publique locale

L'illustration « d'un mythe en action »  
au sein des politiques éducatives territoriales

Université Lumière Lyon 2  
Institut d'études politiques de Lyon

## TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	4
INTRODUCTION.....	5
<b>1. PRESENTATION DE L'OBJET .....</b>	<b>5</b>
<b>A. Introduction aux politiques éducatives territoriales .....</b>	<b>5</b>
<b>B. La mixité sociale comme objectif opérationnel des politiques éducatives territoriales : l'étude de cas de Villeurbanne .....</b>	<b>6</b>
1. Un objectif commun.....	7
2. Mixité sociale et politiques éducatives à Villeurbanne.....	7
3. Une forme originale d'action publique.....	8
<b>2. QUESTION DE DEPART .....</b>	<b>8</b>
<b>3. CHOIX DU CADRE THEORIQUE .....</b>	<b>9</b>
1. Une posture résolument inductive : la théorie des 3 I.....	9
2. L'analyse cognitive des politiques publiques comme outil d'analyse.....	9
3. Regard critique sur le cadre théorique choisi.....	10
<b>4. PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES.....</b>	<b>10</b>
<b>5. METHODOLOGIE ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE.....</b>	<b>11</b>
1. L'Etude du territoire .....	12
2. Approche scientifique autour du concept de mixité sociale et travail de définition .....	13
3. Les outils de l'enquête : observation participante et entretiens .....	14
<b>6. PLAN .....</b>	<b>16</b>
<b><u>PREMIERE PARTIE</u> : Une analyse cognitive des politiques éducatives territoriales - La mixité sociale comme potentiel référentiel.....</b>	<b>17</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>17</b>
<b>1<sup>ER</sup> CHAPITRE : LA MIXITE SOCIALE COMME STRUCTURE DE SENS DES POLITIQUES EDUCATIVES TERRITORIALES .....</b>	<b>17</b>
<b>A. Un processus de production de connaissance .....</b>	<b>18</b>
1. « L'échec » des valeurs morales et citoyennes.....	18
2. Les images : illustration de la ségrégation territoriale et de l'inégalité des chances.....	20
<b>B. Un processus de production de normes .....</b>	<b>21</b>
1. Les normes politiques : équité et régime universaliste comme principes d'action.....	21
2. Des algorithmes clarifiés.....	22
<b>2<sup>EME</sup> CHAPITRE : LA MIXITE SOCIALE COMME PROCESSUS DE MEDIATION - L'ARTICULATION ENTRE CHAMP COGNITIF ET CHAMP DU POUVOIR.....</b>	<b>23</b>
<b>A. Une communauté de politique publique transparente : la formation des acteurs .....</b>	<b>24</b>
1. Définition des groupes ou forums en présence .....	25
2. Interactions entre forums et processus de « prise de parole ».....	26
<b>B. Médiateurs municipaux et affirmation de la hiérarchie des acteurs .....</b>	<b>27</b>
1. L'opposition financeurs / financés comme dialectique structurante du rapport de force. ....	27
2. La « médiation municipale » .....	28

<b>3<sup>EME</sup> CHAPITRE : MIXITE SOCIALE ET ACTION PUBLIQUE LOCALE – LA MEDIATION COMME CONSTRUCTION D’UN RAPPORT AU MONDE ?</b> .....	<b>28</b>
<b>A. Mise en cohérence de la sectorialité et production d’un référentiel global</b> .....	<b>29</b>
1. La mise en cohérence des politiques municipales .....	29
2. La gestion de la diversité culturelle : un référentiel global ? .....	30
<b>B. Une historicité non maîtrisée</b> .....	<b>31</b>
1. La réalité du séparatisme social illustrée par les pratiques éducatives péri et extrascolaires.....	31
2. Une incapacité d’action affirmée.....	32
<b>DEUXIEME PARTIE : Mixité sociale et « réenchancement mythique » de l’action publique locale</b> ...	<b>35</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>35</b>
<b>1<sup>ER</sup> CHAPITRE : ANALYSE DE LA PLURALITE DES REGIMES DE CROYANCE</b> .....	<b>36</b>
<b>A. Entre adhésion et priorité d’action</b> .....	<b>36</b>
1. Une adhésion systématique en tant que norme .....	36
2. La lutte contre les inégalités sociales comme priorité d’action.....	37
<b>B. Entre incantation et renoncements simultanés</b> .....	<b>38</b>
1. La mixité sociale : un « devoir » du service public .....	38
2. La diversité des formes de renoncement .....	39
<b>C. Mixité sociale et légitimation de la puissance publique</b> .....	<b>39</b>
<b>2<sup>EME</sup> CHAPITRE : LE REENCHANCEMENT MYTHIQUE DE L’ACTION PUBLIQUE LOCALE - LA MIXITE SOCIALE : UN MYTHE EN ACTION ?</b> .....	<b>40</b>
<b>A. Les caractéristiques du mythe politique</b> .....	<b>41</b>
1. Polymorphie et ambivalence du concept.....	41
2. La difficile application opérationnelle.....	41
3. Du postulat à la vérification empirique.....	42
<b>B. La fonction sociale du mythe</b> .....	<b>43</b>
1. « Quand la ville ne fait plus société » .....	43
2. La mixité : un mythe nécessaire à la société contemporaine.....	44
<b>3<sup>EME</sup> CHAPITRE : LA VIABILITE DU MYTHE EN QUESTION</b> .....	<b>46</b>
<b>A. Effets et contre-effets du mythe</b> .....	<b>46</b>
1. Mythe et système d’action concret : des politiques à la marge.....	46
2. Ou contre effets ?.....	47
<b>B. Un positionnement critique sur le mythe à envisager</b> .....	<b>49</b>
1. L’universalisme républicain - un régime de citoyenneté encore adapté ?.....	50
2. Mixité sociale ou légitimation de l’ordre établi ? .....	51
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>52</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>54</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>57</b>

Ce dossier d'études aborde un sujet d'actualité, la mixité sociale, qui est présenté ici dans le cadre des travaux de master 2 recherche d'Elie E Silva, lauréate du 2<sup>ème</sup> prix de la Cnaf 2006.<sup>1</sup>

L'étude propose d'analyser, à partir de l'exemple d'une municipalité, Villeurbanne, comment l'objectif de mixité sociale « s'impose » au sein des politiques éducatives locales (Contrat temps libre, Contrat éducatif local, Ville Vie Vacances, Contrat de Ville). Elie E Silva révèle les motivations et les intérêts des acteurs à mobiliser ce concept de l'action publique. Elle montre à partir d'un état des lieux selon quelles modalités il est mis en œuvre sur le terrain. La fréquentation des structures d'animation de la ville enquêtée est étudiée à partir de l'origine géographique des jeunes et du quotient familial des CAF.

Le positionnement des CAF dans la politique de la Ville est également interrogé, à travers les dispositifs de soutien à la parentalité, de médiation, des centres sociaux, les actions sur le temps libre etc. Ce positionnement est mis en perspective dans ce mémoire qui interroge le principe d'égalité des populations en lien avec l'objectif de mixité sociale, mixité qui s'apparente à un mythe servant à légitimer et réenchanter l'action publique locale.

Le décryptage de la mise en application de cet objectif du « mieux vivre ensemble », mobilisé lors des actions socio-éducatives invite à reconsidérer la pertinence de ce concept. En effet, et c'est là toute la qualité des résultats de cette étude, Elie E Silva montre très clairement le décalage existant entre l'attachement à la mixité et la réalité des conduites.

Catherine Vérité

CNAF – Pôle recherche et prospective

---

<sup>1</sup> Pour la présentation de ces prix, voir le site [www.cnaf.fr](http://www.cnaf.fr) rubrique Jeunes chercheurs

### 1. PRESENTATION DE L'OBJET

#### L'incantation à la mixité sociale au sein des politiques éducatives territoriales

« La mission éducative est une responsabilité partagée entre l'Etat, les enseignants, les collectivités territoriales, les associations, les familles. Elle s'exerce dans des temps et des espaces différents »<sup>2</sup>. Cette citation représente une tendance lourde observée au sein des politiques éducatives françaises. Loin d'une hégémonie de l'Etat via le Ministère de l'Education nationale, les pouvoirs publics s'efforcent de penser le défi de la mission éducative de manière plus « globale ». Cette tendance s'illustre au travers de deux phénomènes majeurs. Le phénomène de décentralisation et/ou territorialisation des politiques éducatives, qui définit de nouveaux partages de compétences entre Etat et territoires pour la mise en œuvre de ces politiques. La création et l'accumulation de nombreux dispositifs visant à associer l'ensemble de ces nouveaux partenaires extérieurs à la réussite sociale et scolaire des enfants et des jeunes. Cette tendance est à l'origine de la notion « d'éducation partagée », à laquelle les villes sont naturellement associées.

#### A. Introduction aux politiques éducatives territoriales

L'éducation, au sens premier du terme, reste une des compétences régaliennes de l'Etat central, qui, garant de l'unité territoriale, de la continuité du service public et de l'égalité de traitement des citoyens, définit les programmes, recrute et rémunère les enseignants. Cependant, comme l'énonce André Chambon, les procédures de déconcentration et décentralisation qui se sont mises en place sont à l'origine de nouvelles dynamiques au sein des politiques éducatives ; l'action éducative des municipalités s'intégrant, sur des plans idéologiques et pragmatique, dans la notion de développement local. Pour Dominique Lorrain, le développement de construits éducatifs locaux se traduirait par une mutation du pouvoir, à travers notamment la contractualisation des procédures et la globalisation des approches. « Une nouvelle géométrie de gouvernement urbain est en train de s'imposer : l'Etat recule, les maires urbains, épaulés par de grandes entreprises de services, augmentent leur pouvoir [...]. On se trouverait alors dans une structure d'action organisée par l'Etat, avec des politiques sectorielles nuancées localement selon les territoires et mises en œuvre à partir de l'outil juridique de l'acte administratif ; on entre dans un système multiacteurs (collectivités locales, Etat, associations), qui coopèrent par des contrats et s'efforcent de mener des actions globales au niveau d'un territoire ».<sup>3</sup>

Les politiques éducatives territoriales<sup>4</sup> sont des politiques contractuelles d'initiative interministérielle. Elles englobent une diversité importante de dispositifs visant à la construction de territoires éducatifs. On peut recenser cinq dispositifs majeurs : les Contrats Educatifs Locaux (CEL) / les Contrats Temps libres (CTL) / les Contrats Locaux d'Accompagnements à la Scolarité (CLAS) / les Contrats de ville/ le dispositif Ville-Vie-Vacances (VVV) / le Contrat de ville et son volet Education.

Ces dispositifs agissent selon plusieurs niveaux. Alors que les principes et orientations sont d'impulsion nationale, la mise en place doit être pensée en fonction du territoire. La démarche de projet est une caractéristique importante de ces politiques contractuelles. Les actions et les modalités de mise en œuvre doivent être pensées en fonction d'un diagnostic territorial, reflétant les besoins du territoire en question.

En résumé, voici les grands objectifs qui engagent les politiques éducatives territoriales telles que synthétisées dans la « Convention éducation temps libre »<sup>5</sup>:

« - contribuer à l'épanouissement, la réussite scolaire et à leur intégration dans la société / favoriser l'insertion des jeunes issus de familles défavorisées, en leur proposant des activités attractives et accessibles financièrement / réduire les inégalités d'accès à ces services, selon les

---

<sup>2</sup> « Présentation », in *Le point sur les Politiques éducatives territoriales*, Centre de documentation de l'INJEP, n°9, juin 2004, p 17.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Ou « politiques éducatives locales ».

<sup>5</sup> *Le point sur les politiques éducatives territoriales*, Centre de documentation de l'INJEP, n°9, juin 2004, pp 83-84

*origines géographiques et socioculturelles / mobiliser tous les partenaires impliqués dans l'éducation, pour coordonner les moyens et leurs compétences. »*

Les principes guidant les actions sont les suivants :

*« - impliquer les enfants, les jeunes, ainsi que les parents, dans la définition des besoins, la mise en place des projets, et leur réalisation / s'adapter aux besoins locaux, par un diagnostic des services existants, et l'analyse des besoins en matière de temps libre / permettre une bonne accessibilité aux activités, par une implantation équilibrée de ces services, sur le territoire contractuel / garantir et développer la qualification des intervenants, bénévoles et professionnels. »*

Toutes les activités et/ou actions pensées en ces termes devant se situer sur les temps périscolaires ou extra-scolaires, afin d'assurer une continuité éducative sur le territoire et d'articuler ces projets avec ceux des écoles et des collèges.

Il semble intéressant de souligner le caractère fondamentalement social de ces politiques. En effet, même si celles-ci ont pour objectif d'encourager des activités accessibles à tous, de par l'implantation sur le territoire et de par leur tarification, elles restent malgré tout pensées dans une perspective de réduction des inégalités sociales d'accès aux activités extra et/ou périscolaires. Cet aspect social est clairement énoncé dans les textes officiels :

*« les activités proposées au jeunes et aux enfants visent, en particulier, à compenser les inégalités qui subsistent encore, dans l'accès à la culture et aux savoirs qui se creusent souvent pendant les temps où ils ne sont ni pris en charge par l'école, ni par leur famille<sup>6</sup> ». De plus, comme nous l'avons déjà mentionné, l'un des objectifs principaux reste « l'insertion des jeunes issus de familles défavorisées<sup>7</sup> ». Enfin, il paraît évident que des dispositifs de prévention de la délinquance tels que VVV, ou d'accompagnement à la scolarité tel que le CLAS, visent en priorité un public en difficulté. En ce sens, ces politiques peuvent être qualifiées de politiques sociales.*

## **B. La mixité sociale comme objectif opérationnel des politiques éducatives territoriales : l'étude de cas de Villeurbanne**

### Préalable

Il convient tout d'abord de mentionner un aspect important quant à la réalisation de ce mémoire. L'idée d'étudier l'objectif de mixité sociale au sein des politiques éducatives territoriales est en grande partie due à mon association personnelle à la mairie de Villeurbanne. Chargée d'étude en tant que stagiaire lors de l'été 2005, j'ai réalisé un rapport sur la coordination des dispositifs jeunesse. Cette étude m'a permis de rencontrer la quasi-totalité des acteurs politiques et administratifs en charge des questions jeunesse et de me rendre compte de leurs préoccupations quant aux questions de mixité dans le champ de l'animation et du loisir sur Villeurbanne. Leur constat sur la désaffection ou l'homogénéisation des publics fréquentant les structures contrariait les objectifs énoncés par les élus ou les divers dispositifs dont ils ont la charge. Aussi se sont progressivement mis en place diverses rencontres, échanges informels avant la mise en place officielle d'un comité de pilotage. Celui-ci avait pour finalité de mettre en œuvre une action globale de « réflexion-formation » auprès des intervenants jeunesse sur les thèmes de mixité de genre et de mixité sociale, réflexion à laquelle je fus associée. Cette association fut dans un premier temps assez informelle, elle était davantage le résultat de mon ancienne participation en tant que stagiaire et de mon intérêt personnel pour la thématique. Puis elle s'est officialisée à partir de janvier 2006, via une convention de stage en tant que chargée d'étude.

Mon travail concernant la mixité de genre à Villeurbanne ne sera pas évoqué ici car la problématique est différente et ne constitue pas mon objet personnel de recherche. En revanche, cette question apparaîtra forcément au sein de mes entretiens au cours desquels je fus obligée, pour des raisons pratiques, d'aborder les deux thématiques : mixité de genre et mixité sociale.

Concernant la mixité sociale, l'objectif de ma collaboration était double : d'une part établir un diagnostic sur la fréquentation des principales structures d'animation et d'autre part, tenter de dessiner les freins et les possibles avancées en terme de mixité tels que perçus par les acteurs concernés.

<sup>6</sup> Cf. extrait de la première circulaire interministérielle CEL, 1998.

<sup>7</sup> « *Convention Education Temps Libre* », in *Le point sur les Politiques Educatives Territoriales*, Centre de Documentation de l'INJEP, n°9, juin 2004, p 83.

En premier lieu, il fut question de récolter des **données statistiques** quant à la fréquentation des structures.<sup>8</sup> Le problème était alors de pouvoir sélectionner un critère afin de rendre compte de l'état de mixité sociale. Après réflexion avec les membres du comité de pilotage, seuls deux critères paraissaient disponibles. En premier lieu, *l'origine géographique* des jeunes a été mobilisée. Mais la valeur de ce critère reste somme toute relative, d'une part car elle ne concerne que très peu les structures de proximité, d'autre part car seuls les centres municipaux étaient à même de fournir ces renseignements (les autres structures concernées ne procédant pas au même travail de catégorisation). De plus la corrélation entre origine géographique et caractéristique sociale, i.e. entre mixité des quartiers et mixité sociale, me paraissait, d'un point de vue scientifique, à éviter. C'est pourquoi nous avons privilégié le recueil des *Quotients Familiaux (QF)*, définis par la CAF et seul critère social que les structures étaient à même de fournir. Le calcul effectué par la CAF permet de se rendre compte du niveau de vie des familles dont les jeunes sont issus. L'étude des répartitions par QF permet à la fois de se rendre compte de la composition plus ou moins hétérogène de la structure d'animation, mais également d'établir des comparaisons entre les diverses structures. Les QF indiqués sont ceux de l'année 2005. Hélas, toutes les structures ne furent capables de nous communiquer les données désirées (Maison de Quartier des Brosses, centre social Tonkin).

En second lieu, j'ai procédé à la réalisation d'une trentaine d'**entretiens** auprès des principaux acteurs concernés, qu'il s'agisse des élus, financeurs, agents administratifs ou opérateurs. La grille d'entretiens s'est appuyée sur les questions et les thèmes que le comité de pilotage souhaitait voir mentionner lors des journées de formation (la définition de la mixité, la plus value accordée à la mixité, le constat observé sur le territoire, au sein de la structure d'animation, les freins repérés, les actions mises en place afin de favoriser une plus grande mixité). La réalisation de cette étude aura donc été pour moi l'occasion d'une immersion totale dans l'objet étudié.

## **1. Un objectif commun**

Comme nous l'avons déjà mentionné, la déclinaison locale et opérationnelle se décide et est fonction du territoire en contrat. Pourtant, il n'est pas impossible de dégager des objectifs et des orientations communs entre différents territoires. Une enquête de 2003 sur le dispositif CEL et les politiques éducatives territoriales recense ainsi les objectifs proclamés au sein des différents territoires en CEL.<sup>9</sup> Cette étude permet de constater à quel point de nombreux objectifs sont communs aux diverses communes françaises. A ce titre, relevons dès à présent que l'objectif de mixité sociale est un des objectifs majeurs de ces politiques puisqu'il est mentionné dans 26,9 % des CEL. De la même façon, la recherche <sup>10</sup>« *d'un équilibre dans la mixité et la diversité, tant sociale que culturelle, des jeunes* » devient dès 1996, l'un des quatre objectifs majeurs du dispositif VVV.

## **2. Mixité sociale et politiques éducatives à Villeurbanne**

Concernant la commune de Villeurbanne, nous nous intéresserons aux divers dispositifs contractuels qui associent la ville aux différents opérateurs et bénéficiaires, à savoir les différentes associations et structures, enseignants, parents du territoire.

Font alors partie de notre corpus d'étude :

- le volet Education du Contrat de ville de la commune de Villeurbanne 2000-2006.
- le Contrat Educatif Local 2002-2005 de la commune de Villeurbanne.
- le Contrat Temps Libre 2004-2006 de la commune de Villeurbanne.
- le dispositif Ville Vie Vacances de la commune de Villeurbanne.

L'étude de ces différents dispositifs révèle que la mixité sociale est une injonction quasi-systématique. Elle est surtout clairement explicitée au sein du contrat Contrat Educatif Local, contrat fédérateur des politiques éducatives. Un rapport d'évaluation du CEL de Villeurbanne 2004-05, rappelle que la mixité sociale fait partie des deux objectifs transversaux, au même titre que la solidarité : « *Bien que les actions développées puissent être adaptées à un public particulier dans un environnement spécifique pour favoriser l'égalité des chances, le CEL insiste sur l'importance de la diversité et de la confrontation à la pluralité. Le contenu des*

---

<sup>8</sup> Concernant la mixité filles-garçons, les pourcentages de répartition furent assez faciles à recueillir mais cette thématique ne fait pas partie de notre objet de recherche.

<sup>9</sup> *Les contrats éducatifs locaux en 2003*, étude du Ministère de la jeunesse et de des sports, Ministère de la culture et de la communication, Ministère de l'éducation nationale, 2004. Disponible sur <http://www.education-gouv.fr/cel>

<sup>10</sup> Didier LAPEYRONNIE (dir.), *Quartiers en vacances, Des Opérations Prévention Eté à Ville Vie Vacances 1982-2002*, Editions de la DIV, p 92.

actions devrait permettre à l'enfant ou au jeune une ouverture sur le monde au-delà de son environnement proche ou de son quartier ». <sup>11</sup>

De plus, il est apparu que l'objectif de mixité était particulièrement présent dans l'esprit des acteurs. En effet, la note d'intention interne à la municipalité, rappelle le contexte d'émergence de la question de la mixité sur l'agenda municipal affirme que : « *Un certain nombre de constats ont amené des professionnels municipaux ou associatifs villeurbannais à s'interroger individuellement ou en petits groupes (...) sur les questions liées à la mixité : mixité de genre, mixité sociale, mixité culturelle. Ces mixités devenant semblait-il, de plus en plus difficile à atteindre* ». Aussi, en plus de l'incantation officielle, i.e. issue des textes, il semblait au préalable que les acteurs en charge des politiques éducatives étaient déjà sensibles et attentifs à cette problématique. D'ailleurs, j'avais personnellement ressentie cette attention à la question de la mixité sociale au cours des rencontres et des entretiens réalisés lors de mon premier stage.

### **3. Une forme originale d'action publique**

Pour répondre à ces interrogations et ces constats, s'est créé, à l'initiative du service municipal jeunesse de la mairie de Villeurbanne, un comité de pilotage, installé en début d'année 2005 pour conduire des actions de formation auprès des acteurs de l'action socio-éducative villeurbanaise dans le cadre du Contrat Temps Libre 2004-2006. Comme explicitée par la fiche d'intention, l'objectif était « *d'élaborer une action autour de cette question de mixité permettant : de mieux comprendre les enjeux et la plus value d'une mixité « imposée » aujourd'hui par l'ensemble des institutions / de cerner ce qui fait problème actuellement, d'identifier les freins / de s'interroger sur les pratiques actuelles dans le champ de l'éducation et de l'animation / et de mettre en perspectives, si besoin, de nouvelles pratiques* ». <sup>12</sup>

La forme de cette action publique peut-être qualifiée d'originale puisqu'elle se décline selon deux axes : d'une part provoquer une réflexion des acteurs engagés dans ces politiques. D'autre part mettre en œuvre une série de plusieurs jours de formation. Cette formation, financée par le contrat temps libre, est adressée aux professionnels intervenant dans le champ du loisir, de l'éducation, et du péri scolaire. Elle se compose de quatre phases dispensées de mai à décembre 2006. <sup>13</sup>

Cette action de réflexion-formation constituera donc notre objet de recherche. Elle constitue un pôle significatif au sein des politiques éducatives territoriales, puisqu'elle représente à la fois l'objectif de qualification des intervenants, bénévoles et professionnels, mais également un moyen de favoriser la mixité sociale au sein des actions financées par les divers dispositifs contractuels.

## **2. QUESTION DE DEPART**

Il est apparu que cette action méritait d'être analysée selon son fondement intrinsèque. En effet, alors même que les dispositifs présentés s'orientent de manière claire vers « *l'insertion des jeunes en difficulté* », oeuvrant ainsi vers une « *réduction des inégalités d'accès à ces services, selon les origines géographiques et socioculturelles* », la diversité et la mixité des publics sont fortement recherchées. Si ces politiques sont censées répondre aux manques d'accès aux pratiques éducatives des familles les plus défavorisées, et donc s'orienter vers un public précis, pourquoi rechercher en parallèle la diversité du public bénéficiaire? Comment appréhender cette incantation qui semble aller à l'inverse !!

Politiques sociales et mixité sociale ne sont-elles pas *a priori* plus contradictoires qu'associables? N'est-on pas alors en présence d'un paradoxe de l'action publique locale, oeuvrant vers deux objectifs incompatibles, à savoir l'aide et le soutien aux jeunes défavorisés ou en mal d'accès à certaines activités extra-scolaires, et simultanément la recherche de mixité sociale et donc d'un public diversifié? Cette question s'est avérée d'autant plus intéressante à soulever, qu'à la lecture des différents contrats, il est clairement apparu que les opérateurs des différents contrats étaient pour une grande majorité des structures dites « d'Education populaire » : centres sociaux, Maison de la Jeunesse et de la Culture, ou structures municipales.

<sup>11</sup> S. BELLOT-VILTE, *Contrat éducatif local, Evaluation du CEL 2004-05*, Ville de Villeurbanne, Direction de l'Éducation, 2004.

<sup>12</sup> Cf. *Action réflexion formation des jeunes, phases de déroulement de l'action*, Ville de Villeurbanne, Service municipal jeunesse, février 2006

<sup>13</sup> Cf. *Action réflexion formation des jeunes, phases de déroulement de l'action*, Ville de Villeurbanne, Service municipal jeunesse, février 2006.



Ainsi, après un court premier travail d'analyse et d'immersion sur le terrain, nous avons compris que ce qui posait réellement question était l'attachement manifesté au concept de mixité sociale. C'est pourquoi nous avons choisi, comme premier angle d'investigation, la question de départ suivante : **Comment expliquer l'attachement observé à la notion de mixité sociale ?** Si nous avons choisi une telle question de départ, c'est parce que celle-ci semblait permettre d'appréhender le paradoxe précédemment cité, à savoir l'incantation à la mixité sociale au sein des politiques éducatives territoriales, alors que celles-ci peuvent être caractérisées de politiques sociales, visant principalement les publics les plus défavorisés ou ayant un accès plus difficile aux loisirs, aux activités culturelles et sportives. En effet, si nous parvenons à comprendre et déterminer les raisons de cet « attachement », ou en tout cas de cette forte adhésion, nous aurons en partie compris les logiques de cette recherche paradoxale.

Pour répondre à une telle interrogation préalable, le travail empirique et théorique s'est concentré autour d'un axe de recherche central qui visait à comprendre et analyser les motivations et intérêts des acteurs et/ou institutions à mobiliser cet objectif de mixité sociale et la manière dont celui-ci tendait à se mettre en œuvre sur le territoire en question.

### 3. CHOIX DU CADRE THEORIQUE

#### 1. Une posture résolument inductive : la théorie des 3 I

De par mon immersion quasi-totale au sein de la mairie de Villeurbanne, et de par ma proximité directe avec les divers acteurs concernés, la démarche méthodologique inductive s'est imposée naturellement. Il s'agissait alors pour moi d'observer les acteurs et les stratégies qu'ils mettaient en œuvre afin de travailler au mieux l'axe de recherche prédéfini. Certains cadres théoriques semblaient au préalable peu adaptés pour la mise en œuvre de l'étude au regard de la question de départ choisie. Ainsi, les cadres analytiques qui proposent une analyse des politiques publiques comme un phénomène décisionnel rationnel ou phénomène organisationnel ne furent pas retenus. En conséquence, le point de départ de l'analyse privilégiait le modèle gradualiste postulant la rationalité limitée et a posteriori des acteurs investis dans ces actions, tel que défini par Herbert Simon<sup>14</sup>.

Le cadre théorique privilégié au départ fut le **modèle des « 3 i »**<sup>15</sup>, même s'il s'agit moins d'un modèle au sens strict, c'est-à-dire d'un cadre analytique cohérent, que d'une approche qui vise à dépasser un certain nombre de limites associées aux courants classiques de l'analyse des politiques publiques. L'objectif était donc d'analyser à la fois les « idées, intérêts et institutions » et de cerner les principales tendances à l'œuvre. A ce stade de la recherche, nous avons privilégié ce modèle général qui permettait a priori une meilleure adaptation des outils à l'objet analysé.

Au fur et à mesure de la recherche, il est apparu que l'analyse cognitive des politiques publiques paraissait être un cadre d'approche particulièrement pertinent. Comme nous l'avons précédemment mentionné, c'est l'attachement prononcé à l'idée même de mixité sociale qui a retenu notre attention. Progressivement, je me suis aperçue que c'était surtout le principe de mixité, ses fondements moraux et républicains, et les raisons de son utilisation qu'il fallait analyser. En bref, il s'agissait de procéder à une étude globale de l'idée de mixité au sein des politiques éducatives.

Notre principal outil d'analyse sera donc l'analyse cognitive des politiques publiques et plus particulièrement le concept de référentiel tel que développé par B. Jobert et P. Muller.<sup>16</sup>

#### 2. L'analyse cognitive des politiques publiques comme outil d'analyse

Tout d'abord, la définition même de l'action publique tel que proposée par P. Muller paraît intéressante: « *Chaque politique, on l'a vu, est d'abord une tentative d'agir sur un domaine de la société, quelquefois pour freiner son évolution, plus souvent pour le transformer ou l'adapter. Cette action sur la société passe par la définition d'objectifs qui vont eux-mêmes être définis à partir d'une représentation du problème, de*

<sup>14</sup> H. A. SIMON, « Rationality as a Process and as a Product of Thought », *American Economic Review*, 68, 1978, p 1-16.

<sup>15</sup> Y. SUREL, « Trois i », in L. BOUSSAGUET, S. JACQUOT, P. RAVINET (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de la Fondation nationales des sciences politiques, 2004, p 452.

<sup>16</sup> B. JOBERT et P. MULLER, *L'Etat en action, politiques publiques et corporatismes*, PUF, coll. Recherches politiques, 1987.

ses conséquences, et des solutions envisageables pour le résoudre. »<sup>17</sup>. L'intérêt de cette démarche est donc bien de pouvoir s'interroger sur la « définition d'objectifs », et dans le cas présent de l'objectif de mixité sociale. L'avantage de cet outil est aussi de pouvoir se focaliser sur le rôle des idées, sans pour autant négliger d'autres éléments apparemment également importants lors des entretiens exploratoires, tels que la dimension du pouvoir et le positionnement entre acteurs. C'est ce que rappelle B. Jobert : « toute action sociale implique donc une opération de définition sociale de la réalité, qui est à la fois constitutive de l'acteur social et prédétermine largement sa ligne de conduite (...) La sélection d'un schéma d'interprétation dépend donc largement de la position des groupes sociaux dans la structure sociale »<sup>18</sup>.

### **3. Regard critique sur le cadre théorique choisi**

Bien sûr, même si ce choix de cadre théorique nous paraissait particulièrement bien correspondre au sujet d'étude, nous nous sommes efforcés de garder un regard distancié sur l'outil utilisé. Le succès de la notion de référentiel méritant aussi d'être analysé, il convenait de saisir en quoi cette fameuse notion était pertinente dans l'analyse d'une action publique sociale visant à encourager la mixité sociale. Ainsi, tout en gardant ce cadre comme référent, nous avons opté pour une approche volontairement critique et plus flexible « des idées » en politiques publiques. C'est pourquoi nous nous sommes tournés vers l'ouvrage français de référence sur la question, *La construction du sens dans les politiques publiques, Débats autour de la notion de référentiel*<sup>19</sup>, afin de cerner les éventuelles limites de l'outil analytique choisi.

Effectivement, quelques petites limites quant à l'outil théorique choisi se dessinaient a priori. La dimension sectorielle des politiques publiques étudiées, ainsi que les mécanismes néo-corporatistes qui y sont liés, sont des éléments importants dans la théorie de P. Muller et B. Jobert. Concernant notre étude, il s'agit du secteur « éducation », mais considéré dans son application locale. La question est de savoir si ce secteur constitue bien un secteur d'activité légitime et reconnu au plan local. Les contours de cette sphère d'activités semblent difficiles à formaliser tant les agents sont nombreux et issus d'institutions diverses (Education nationale, Direction départementale jeunesse et sport, travailleurs municipaux, associations, etc.). Il n'empêche, ils présentent des intérêts et des éléments identitaires communs, à savoir la volonté de contribuer à une « mission éducative partagée », sur un territoire bien défini. En ce sens, nous postulerons qu'il s'agit bien d'un secteur d'activité légitime et reconnu au plan local, même si l'aspect corporatiste est moins présent car moins formalisé.

### **4. PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES**

A la suite de cette réflexion sur le cadre théorique, voici la problématique retenue pour notre travail de recherche : **En quoi le concept de référentiel tel que développé par Bruno Jobert et Pierre Muller peut-il expliquer l'attachement à l'idée de mixité sociale, et par là même permettre de comprendre la recherche paradoxale d'un public diversifié au sein des politiques éducatives territoriales ?**

Une telle problématique permet d'envisager deux types de questionnement.

D'une part, une réflexion de type « académique », car cette problématique revient à nous demander si l'on peut réellement qualifier la mixité sociale de référentiel des politiques locales, et plus particulièrement, concernant notre objet, des politiques éducatives territoriales? Elle suggère également la posture critique (et donc relativement ambitieuse) de notre travail sur la capacité heuristique de l'outil référentiel à analyser le concept de mixité sociale. D'autre part, cette problématique permet de traiter une question plus empirique, qui cherche à comprendre les justifications et les intérêts des acteurs à promouvoir un idéal de mixité sociale au sein des politiques éducatives territoriales. Les écrits s'interrogeant sur l'injonction et la mise en œuvre de la mixité sociale au sein des politiques publiques sont très abondants dans la littérature scientifique. Or, celle-ci semble s'être peu intéressée au secteur d'activités considéré.

Notre travail présente une légère inflexion pour le questionnement académique. Il est apparu au cours de notre réflexion que notre interrogation « empirique » ne pouvait être résolue sans un outil d'analyse

<sup>17</sup> P. MULLER, *Les politiques publiques*, PUF, coll. Que sais-je ?, 5<sup>ème</sup> édition 2004, p59.

<sup>18</sup> B. JOBERT, « Représentations sociales, controverses et débats dans la conduite des politiques publiques », in *RFSP*, vol. 42, 1993, p28.

<sup>19</sup> A. FAURE, G. POLLET, P. WARIN (dir.), *La construction de sens dans les politiques publiques, Débats autour de la notion de référentiel*, l'Harmattan, Logiques Politiques, 1995.

réellement adapté. D'où un intérêt et un effort avéré de ma part afin de trouver l'instrument le plus pertinent et stimulant d'un point de vue disciplinaire.

Il faut, pour suivre une telle problématique, poser de manière très précise notre cadre théorique de référence. Aussi notre réflexion autour de la notion de référentiel s'appuiera majoritairement sur l'article de Pierre Muller « *Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde*<sup>20</sup> », dans lequel l'auteur tente de faire le point sur le contenu du concept de référentiel. Nous avons donc décidé pour des raisons de fidélité à l'outil et à la pensée de l'auteur de retenir les principaux éléments de définition du référentiel et de l'analyse cognitive des politiques publiques tels que résumés et explicités par Muller. A savoir :

1. Un concept se déclinant selon quatre composants : les valeurs, les normes, les images, et les algorithmes.
2. Le référentiel comme espace de sens où vont se cristalliser les conflits (conflits sur le référentiel et/ou dans le référentiel).
3. Un référentiel défini en tant qu' « idée en action » ou processus de médiation, permettant une articulation du champs cognitif et du champs de pouvoir.
4. Un processus de médiation entendu comme « construction d'un rapport au monde ». Ce processus renvoyant à une dimension plus globale de l'action publique, qui permet aux sociétés de gérer leur tendance à la désintégration et de prendre en charge leur historicité

C'est en s'appuyant sur ces éléments constitutifs du référentiel que nous avons dégagé nos pistes de recherche. Voici donc les hypothèses que nous énonçons afin de pouvoir traiter la problématique :

**1<sup>ère</sup> hypothèse** : On retrouve dans le concept de mixité sociale une dimension cognitive/normative. Cet objectif constitue à la fois :

- un processus de production de connaissance (de vérité : on dit comment est le monde).
- un processus de production de normes (on dit comment le monde devrait être).

**2<sup>ème</sup> hypothèse** : On retrouve également la deuxième couple de dimensions, à savoir la dialectique champs intellectuel/ champs de pouvoir. Il est donc possible d'y distinguer une dimension identitaire. Ce référentiel révèle

- aussi bien un processus de prise de parole
- qu'un processus de prise de pouvoir.

**3<sup>ème</sup> hypothèse** : La médiation opérée par le référentiel de mixité sociale revient à produire du global au-delà du sectoriel. On y distingue

- Une mise en cohérence de la sectorialité
- La maîtrise (présumée) et accroissement de l'historicité.

**4<sup>ème</sup> hypothèse** : La vision du monde produite dans le cadre d'une action publique locale visant la mixité n'est pas un consensus, mais un espace de sens où vont se cristalliser les conflits.

Voici la manière dont nous avons procédé pour répondre à la problématique posée.

## 5. METHODOLOGIE ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Comme énoncé auparavant, mon association personnelle en tant que stagiaire pour la mairie de Villeurbanne est un élément important à prendre en compte. En effet, cette collaboration étroite fut un réel moyen de faciliter mon travail d'enquête, d'une part grâce à l'abondance de documents dont l'accès fut relativement aisé (différents contrats, bilans d'activités, mais également notes internes), d'autre part par la mise en lien directe avec les différents acteurs interrogés. Cependant, cette proximité constitua également un écueil à éviter. Mes relations personnelles avec certains membres du comité de pilotage rendirent difficile le travail d'objectivation de l'objet. Il était effectivement souvent malaisé de cerner au sein d'interactions familières de potentielles sources d'information à analyser. Prenant progressivement conscience de cette donnée au fur et à mesure de l'étude, c'est avec effort que j'ai tenté d'opérer un travail de distanciation, notamment à l'aide de la prise de notes<sup>21</sup>. Voici résumées en un court développement les étapes successives que j'ai mises en œuvre afin de pouvoir au mieux m'approprier l'objet d'analyse tout en gardant à l'esprit l'entreprise nécessaire de dépaysement à laquelle je devais également m'atteler.

<sup>20</sup> P. MULLER, « Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde », in A. FAURE, G. POLLET et P. WARIN, *La construction de sens dans les politiques publiques, Débats autour de la notion de référentiel*, l'Harmattan, Logiques publiques, 1995, pp 153-179.

<sup>21</sup> Cf. infra. « L'observation participante ».

L'étude des politiques éducatives contractuelles d'initiative interministérielles et des différents dispositifs existant sur Villeurbanne fut relativement aisée puisqu'il s'agissait justement de l'objet de mon premier stage à la mairie de Villeurbanne, de juin à août 2005. En conséquence, je disposais déjà de fiches signalétiques concernant les divers contrats, ainsi qu'un rapport réalisé par mes soins sur la lisibilité et la cohérence des actions socio-éducatives conduites à l'échelle des quartiers et à l'échelle de la ville. Toutes ces données m'ont naturellement servi précieusement pour ce travail et m'ont amplement permise d'évacuer un lourd travail de recherche sur ce thème.

Ces dispositifs contractuels s'adressent de manière générale aux enfants et aux jeunes âgés de 6 à 16 ans, et sont souvent vulgairement qualifiés de « politiques jeunesse ». Nous ne tenterons pas ici de nous interroger sur la définition « de la jeunesse » ou sur la pertinence de la tranche d'âge choisie. En effet, il s'agit davantage d'une limite imposée administrativement selon la répartition des domaines de compétence, que d'une disposition justifiée d'un point de vue sociologique. De plus, cette limite d'âge administrative est souvent appliquée de manière plus souple par les acteurs. C'est pourquoi nous nous accommoderons du terme « enfance-jeunesse » afin de qualifier le public bénéficiaire de ces dispositifs.

## **1. L'Etude du territoire**

La première étape du travail d'appropriation de l'objet étudié fut la découverte, puis l'analyse du territoire villeurbannais ainsi que de ses spécificités.<sup>22</sup>

### *Le socialisme municipal comme marqueur identitaire*

Pour pouvoir situer notre objet de recherche, il est primordial de connaître et comprendre l'histoire politique de Villeurbanne. Composée essentiellement d'ouvriers, la commune est ancrée à gauche dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Face à Lyon, la conservatrice et la notable, Villeurbanne veut s'affirmer. Elle est dirigée depuis 1908 par le communiste Jules Grandclément, battu par le socialiste Lazare Goujon en 1922, qui ouvrira une ère déterminante. En 1931, avec 63 000 habitants, Villeurbanne entre dans le courant « hygiéniste » qui parcourt l'Europe. En réaction à l'insalubrité, on exalte la lumière, les avenues larges, les espaces verts. L'architecte Mōrice Leroux est chargé par le maire, Lazare Goujon, de concevoir une nouvelle ville dans la ville. De briques et d'acier, 1 700 logements sociaux s'élèvent alors dans la ville. C'est la fameuse époque des Gratte-Ciel de Villeurbanne. La commune gardera cet héritage culturel, d'une ville populaire, distance de sa voisine Lyon. Principalement gouvernée par des parties de gauche, Villeurbanne se définit encore aujourd'hui par son passé politique. C'est toute l'histoire d'un processus de « différenciation », comme l'explique B. Meuret, où « *les responsables municipaux successifs voulu[rent] donner à cette cité ouvrière un destin particularisé qui réponde aux attentes de sa population...* »<sup>23</sup>.

### *Esquisse socio-démographique*

En 2004, Villeurbanne dénombrait 130 500 habitants. Elle est une des seules grandes villes de l'Est lyonnais à gagner -significativement de surcroît- des habitants, principalement grâce à son solde naturel très positif. Contrairement aux grandes communes de l'Est lyonnais, son solde migratoire ne connaît pas de fort déficit. La ville compte une forte proportion de jeunes, supérieures aux communes de l'Est avec 35% de 20-39 ans, pourcentage ayant augmenté entre 1999 et 2004 pour avoisiner celui de lui (37%).

L'immigration est une donnée importante de la ville. Dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, une première vague d'immigration italienne s'installe à Cusset. En 1931, on dénombrait 13 769 étrangers sur 63 000 habitants. Viennent ensuite les Espagnols. La deuxième vague d'immigration, pendant les trente Glorieuses révèle une certaine diversité des origines : Arméniens, Portugais, Algériens, Marocains, Tunisiens, Européens de l'Est. Et enfin, depuis quelques années, une immigration originaire de Turquie. Aujourd'hui Villeurbanne compte 18,1% d'habitants nés à l'étranger, dont 77% hors Union Européenne. Les migrations à Villeurbanne sont similaires à celle de Lyon, en 1999, 38 % de la population ne résidait pas dans la commune en 1990. Aussi, cette esquisse socio-démographique de la population villeurbannaise conforte la maxime bien connue des résidents « *A Villeurbanne, on est tous venus d'ailleurs et on est tous venus d'ici* ». Un brassage

<sup>22</sup> Une grande partie des sources citées concernant le territoire Villeurbannais fut tirée d'un mémoire d'IEP. Aussi, la lecture de ce mémoire m'a permise d'acquérir une bibliographie pertinente sur le sujet. A ce titre, je me dois de remercier l'auteur qui me l'a cordialement confié, Damien BERTHILIER, « *Culture et jeunesse à Villeurbanne, Etude des politiques municipales dans une banlieue atypique* », mémoire de fin d'études 2004-2005, IEP-Lyon 2, 137 pages.

<sup>23</sup> A ce titre, se référer aux deux monographies de B. MEURET, *Le socialisme municipal, Villeurbanne 1880-1982* », PUL, 1982 et P. VIDELIER, *Gratte-Ciel*, Editions la passe du vent, Collection Commune Mémoire, 2004.

des populations qui reste encore aujourd'hui un élément fort de l'identité de la ville : « *Villeurbanne s'enrichit constamment des différences ethniques et culturelles. Toutes participent depuis plus de deux mille ans à sa construction et à son esprit d'accueil et de tolérance* »<sup>24</sup>.

### *Les caractéristiques d'une banlieue atypique : Villeurbanne aujourd'hui*

Dans son ouvrage « Politiques culturelles et décentralisation »<sup>25</sup>, Pierre Moulinier distingue trois types de ville : les villes centres entourées de banlieues d'au moins 20 000 habitants / les villes périphériques, qui sont à côté des villes centres et qui excèdent rarement 100 000 habitants / les villes isolées. Selon cette théorie, Villeurbanne, 21<sup>ème</sup> ville de France, était alors, avec ses 127 299 habitants en 1999, la banlieue la plus importante de France. Lyon n'est que trois fois et demie plus peuplée que Villeurbanne, ce qui confère à Villeurbanne un poids supérieur à celui d'une ville périphérique ordinaire. Elle est la seule ville de l'Est lyonnais à être située à l'intérieur du boulevard périphérique Est (hormis les quartiers St-Jean et de la Soie). La commune de Villeurbanne est constituée de 8 quartiers : les quartiers Tonkin / Buers-Croix-Luizet / St-Jean / Cusset-Bonnevay / Cyprien-les Brosses / Perralière, Grand-Clément / Ferrandière, Maisons-Neuves / et Gratte-Ciel. Elle comporte trois Zones Urbaines Sensibles, à savoir les Brosses / Les Buers / S-Jean, en contrat de ville, au même titre que le quartier Cusset-Sud, résidence Jacques Monod. A ce titre, l'Est Villeurbannais est très emblématique du processus de péri-urbanisation tel que décrit par Jacques Donzelot dans son article, *La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, péri-urbanisation*.<sup>26</sup>.

## **2. Approche scientifique autour du concept de mixité sociale et travail de définition**

Le premier constat établi au début de mon étude fut la difficulté rencontrée par les différents acteurs à définir le terme même de mixité sociale. Difficulté à laquelle je me suis tout naturellement également heurtée.

Du latin « miscere », i.e. mélanger, le terme de mixité renvoie à la notion de mélange. Or il m'est tout de suite apparu que sous le terme de « mixité sociale » était envisagé à travers une multitude de réalités, de caractéristiques sociales, qu'il s'agisse du revenu des individus, de leur capital social et/ ou culturel, de leur origine géographique sur le territoire (i.e. leur quartier), de leur pratique culturelle, voire culturelle, ou encore de leur origine ethnique. Parfois, la mixité sociale était aussi l'occasion de penser la mixité intergénérationnelle ou la mixité entre personnes valides et invalides. La polysémie du terme et ses multiples déclinaisons étaient donc une première limite à analyser.

Puis, l'autre difficulté, qui peut être définie comme corollaire de la première, était l'incapacité à penser des critères de mixité pertinents. Effectivement, l'idée de mixité pose un problème essentiel de mesure. L'état de mixité ne sera pas identique selon les critères retenus et les échelles considérées. C'est ce qu'explique très bien Cyprien Avenel dans son article, « La mixité dans la ville et les grands ensembles » : « *la diversité sociale apparente d'un quartier peut-elle très bien juxtaposer plusieurs cités nettement plus homogènes, tout comme l'hétérogénéité globale d'un établissement scolaire peut dissimuler une ségrégation interne par classe* »<sup>27</sup>. De la même façon, il semble aussi quasiment impossible de définir un seuil ou un plafond de mixité, l'aspect normatif ou performatif de la notion n'étant pas envisageable d'un point de vue scientifique. En effet, à partir de quand peut-on parler de mixité sociale ? Quel est le seuil tolérable pour une société ou une communauté en terme de séparatisme social ?

Pour dépasser ces difficultés, l'objectif était alors de proposer ma propre définition du concept de mixité sociale, en tentant de retenir des éléments objectifs. Pour ce faire je me suis appuyée sur deux sources majeures d'informations. D'une part la « mixité sociale » telle que mentionnée officiellement au sein de divers textes officiels, d'autre part « la mixité sociale » telle que comprise et utilisée par les acteurs interrogés lors de mes entretiens.

### *Mixité sociale et politiques publiques*

<sup>24</sup> Page d'accueil, site de la mairie de Villeurbanne, <http://www.mairie-villeurbanne.fr>

<sup>25</sup> MOULINIER Pierre, « les communes, fondements de la vie culturelle », *Politiques culturelles et décentralisation*, Paris, CNFPT, 1995, pp 67-87.

<sup>26</sup> J. DONZELOT, « La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, péri-urbanisation », *in Esprit*, mars 2004.

<sup>27</sup> Cyprien AVENEL, « La mixité dans la ville et dans les grands ensembles », *in Informations sociales*, n°125, 2005, p 63.

La notion de mixité sociale s'est d'abord attachée à un objet particulier, l'habitat, pour s'étendre à un ensemble d'autres situations de la vie sociale (école, urbanisme). Que recouvre cette notion ? Comment peut-on la définir malgré ces multiples déclinaisons en terme d'action publique ?

Dans son article « *Mixité : d'un idéal social aux incertitudes des politiques urbaines* »<sup>28</sup>, Christine Lelévrier rappelle l'origine récente du terme au sein des politiques publiques, plus spécifiquement au sein des politiques urbaines. Bien que l'idée de diversité, de mélange paraisse politiquement très ancienne, l'inscription du terme de mixité sociale au sein de textes officiels est relativement récente. Au cours des années 1970, le terme n'est pas encore évoqué, on préfère alors évoquer le principe de « rééquilibrage social » nécessaire, ou de « problèmes de ségrégation »<sup>29</sup>. Mais comme le souligne C. Avenel, l'étape est décisive puisqu'elle suggère le passage « *d'une logique quantitative de production de masse à une logique qualitative de gestion du peuplement* », elle marque la volonté d'arrêter la construction de HLM et de mieux répartir l'habitat social à l'échelle des agglomérations. Emmanuelle Deschamps<sup>30</sup> remarque que le « *passage à l'acte juridique veut donner à cet objectif la consécration, la visibilité et la force normative dont il a besoin [l'objectif de mixité sociale]. Mais sur un plan sémantique, il faut savoir que les dispositifs qui poursuivent cet objectif font appel à un vocabulaire diversifié : mixité sociale, mais aussi équilibre social de l'habitat, diversité de la composition sociale, diversité et diversification de l'habitat, diversité de la population dans les quartiers, répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements* ». De plus, hormis la loi SRU imposant le quota de 20% de logements sociaux, aucun autre élément ne permet réellement d'envisager une définition légale, à base de critères clairement mentionnés. On retrouve d'ailleurs le même constat d'imprécision quant aux questions de mixité scolaire comme le démontre le récent rapport Hébrard<sup>31</sup>, qui ne propose aucune définition scientifique de la mixité sociale.

#### *La mixité sociale et discours des acteurs interrogés.*

Aussi, à ce stade de la réflexion, il semblait intéressant de se tourner vers le discours des acteurs afin de cerner la manière dont était entendu le terme de « mixité sociale ». A ma grande surprise, lors de chacun de mes entretiens et ce, sans la moindre exception, la mixité sociale était systématiquement associée au concept de « *mixité culturelle* », de « *mixité ethnique* », de « *mixité des origines* » ou encore de « *mixité des populations* ». Cette réalité m'est apparue très importante à analyser, car, qu'il s'agisse des financeurs, des décideurs ou encore des opérateurs des différents contrats, chacun entendait la mixité sociale tel un objectif très large, englobant des caractéristiques de type culturo-ethnique. En effet, pour les acteurs en charge de ces dispositifs, parler de mixité sociale revient à parler aussi de mixité culturelle et ethnique. C'est pourquoi l'exercice de définition de cet objectif m'a amené à élargir le concept tel que je le concevais a priori.

Nous postulons donc avec Patrick Savidan que même si le sens de la mixité sociale ne regroupe pas par ailleurs, celui de la mixité ethno-culturelle, un affranchissement des ces déterminations disciplinaires est nécessaire afin de saisir au mieux la réalité vécue par les acteurs. Suivant la proposition de l'auteur, nous définirons plus librement le concept de mixité sociale en le ramenant au sens étroit que livre le mot : « ***la mixité désigne alors un état que l'on peut caractériser par la coexistence d'individus saisis sous une ou plusieurs dimensions jugées différentes de leurs identités respectives. La mixité, en ce sens, désigne la caractéristiques d'un groupe d'individus présentant un ou plusieurs axes de différenciation interne*** »<sup>32</sup>. Ainsi, nous considérerons lors de ce travail de recherche, que la mixité sociale ne doit pas être entendue tel un concept limité aux seules caractéristiques sociales, comme le revenu, le niveau de vie des individus, etc. Mais qu'il faut nécessairement incorporer dans ce concept des éléments identitaires essentiels évoqués dans le discours des acteurs, qui peuvent alors renvoyer à des caractéristiques de type ethno-culturels. Après ce travail d'appropriation de l'objet, a débuté le travail d'enquête. Il consiste à recueillir un maximum de données, notamment à travers deux outils principaux : l'observation et l'entretien.

### **3. Les outils de l'enquête : observation participante et entretiens**

<sup>28</sup> Christine LELEVRIER, « Mixité : d'un idéal social aux incertitudes des politiques urbaines », in *Revue Urbanisme*, n°340, janvier 2005.

<sup>29</sup> Voir la circulaire Guichard de 1973 et la loi Barre de 1977 instaurant l'aide personnalisée au logement.

<sup>30</sup> E. DESCHAMPS, « Approche critique et juridique des normes relatives à la mixité sociale », in *Informations sociales*, n°125, 2005.

<sup>31</sup> Rapport HEBRARD, La mixité sociale à l'école et au collège", Ministère de l'Éducation nationale, 2002. Disponible sur <http://www.education-gouv.fr/rapport/hebrard.pdf>

<sup>32</sup> P. SAVIDAN, cf. supra., p 17.

### *L'observation*

Mon travail d'observation débuta de manière complètement inconsciente. En effet, lors de mon association au sein du comité de pilotage au mois de septembre 2005, mon projet de mémoire n'était alors qu'une mince ébauche. Or, déjà à l'époque, je bénéficiais de maintes occasions d'observation sans même m'en rendre compte. Progressivement, mon projet de recherche se mettant en place, j'ai pu élaborer une grille d'observation utile lors des réunions du comité de pilotage de l'action de « réflexion-formation ».

Au total, j'ai assisté à une dizaine de réunions du comité de pilotage. Celles-ci avaient pour objectif de penser la notion de mixité sociale (et de genre) au sein des politiques éducatives territoriales et de mettre en place une action de formation des acteurs sur le territoire afin de sensibiliser les agents sur ce thème. Elles eurent lieu relativement régulièrement tout au long de l'année. A l'initiative de ce comité : Mme Manaranche, directrice du service jeunesse, et M. Legroux, coordinateur de l'animation sportive, auxquels de rajoutèrent M. Veysset, coordinateur du CEL ; M. Smitt, coordinateur CTL et VVV, Mmes Lucas et Beaufort, agents de développement territoriaux ; M. Tissolong, représentant délégué des centres sociaux ; et M. Jaboulet, directeur de la Maison de Quartier des Brosses.

A partir de janvier, ayant pris suffisamment de recul pour comprendre que la méthode de l'observation participante pourrait être une source de réflexion et d'informations pertinente pour mon travail de recherche, j'ai élaboré une grille d'observation. Celle-ci avait pour but d'appréhender cette action originale en faveur de la mixité sociale (et de genre) et de comprendre le sens et les intérêts attribués par les acteurs à la notion de mixité. Voici les interrogations que j'avais à l'esprit lors de ces réunions :

- Pourquoi la constitution d'un tel comité ?
- Quel est le problème rencontré par les acteurs ?
- Quelle composition et pourquoi ?
- Comment les membres évaluent-ils la mixité sociale ?
- A qui s'adresse réellement cette action de réflexion-formation ?
- Y a-t-il dans ce projet de formation des acteurs une volonté administrative et/ ou politique autre que la simple formation sur le thème de la mixité sociale ?

Ce sont les premières ébauches de réponses à ces questions qui m'ont indiqué le cadre théorique le plus à même de fournir des outils d'analyse appropriés. Le rôle des idées, des représentations du problème ainsi que des enjeux de pouvoir qui se dessinaient autour de cette question m'incita à m'intéresser fortement à l'analyse cognitive des politiques publiques.

### *L'entretien semi-directif*

Aux observations récoltées via l'observation devaient se confronter les informations obtenues via le discours des acteurs lors des entretiens.

Durant le mois de février, j'ai donc réalisé une première ébauche de grille d'entretien. Ces entretiens doivent être qualifiés « d'exploratoires ». Ceux-ci avaient pour but de m'aider à gérer deux prérogatives. D'une part arriver à combiner mon statut de stagiaire répondant à une commande publique et mon statut d'apprentie chercheuse, qui nécessitait d'envisager d'autres questionnements. D'autre part, il me fallait également gérer deux thématiques très différentes, à savoir mixité de genre et mixité sociale, alors même que seule l'une des deux thématiques constituait mon objet de recherche personnel. Par choix, ayant déjà une certaine familiarité avec les membres du comité de pilotage, j'ai préféré opérer ces entretiens avec ces mêmes personnes. Cela s'explique notamment par le fait qu'il m'était alors possible de cerner les différences entre mes observations personnelles lors des réunions et le discours qu'ils pouvaient me fournir en entretien.

De mars à avril, j'ai pu alors mettre en œuvre toute une série d'entretiens, une fois la grille définitive élaborée. Celle-ci fut largement pensée en fonction de mes hypothèses de recherche, énoncées ci-après. J'ai consciemment décidée d'interroger tous types d'acteurs engagés au sein de ces politiques éducatives. C'est pourquoi nous disposerons aussi bien d'entretiens de décideurs et financeurs (CAF, DDJS, Délégué Etat, élus), que de personnes en charge de la mise en œuvre administrative (cadres municipaux). Surtout, il m'est apparu très intéressant d'inclure le discours des opérateurs agissant au plus près du terrain. En effet, les responsables de secteurs jeunes de centres sociaux ou d'autres équipements municipaux me paraissaient a priori être les acteurs les plus au cœur du paradoxe énoncé, à savoir combiner un travail social dans des quartiers en difficultés (i.e. les Zones Urbaines Sensibles) et une recherche de mixité sociale

des publics au sein de la structure dont ils ont la charge. Une seule et même grille fut utilisée, même si, au fil des entretiens, certaines variantes pourront être remarquées.

Il est par ailleurs important de rappeler que mon association en tant que stagiaire pour la mairie de Villeurbanne fut un élément réellement facilitant dans l'obtention d'entretiens, aucune rencontre ne me fut refusée. Au contraire, certains de mes interlocuteurs, intéressés par la thématique et mon travail de recherche, m'ont même proposée à plusieurs reprises de reprendre contact avec eux. Dans le même temps, j'ai pu disposer aisément de nombreux documents écrits, notamment l'ensemble des contrats, mais également d'autres sources connexes : rapports d'évaluation, notes internes du SMJ, retranscriptions des interventions lors du cycle de formation, etc. Enfin, rappelons que mon stage fut l'occasion de produire un travail statistique précieux quant à la fréquentation des principales structures d'animation socio-éducatives sur le territoire villeurbannais.

## 6. PLAN

Le travail d'objectivation de l'objet et l'analyse des données recueillies permettent de répondre à la problématique énoncée : *en quoi le concept de référentiel peut-il expliquer l'attachement à l'idée de mixité sociale et par là même comprendre la recherche paradoxale d'un public diversifié au sein des ces politiques ?*

Après avoir procédé à l'étude de la mixité sociale comme « *une idée en action* », nous démontrerons que cet objectif, davantage qu'un référentiel des politiques locales, peut se définir tel un mythe en puissance servant à légitimer et réenchanter l'action publique locale.



## INTRODUCTION

L'objet de notre réflexion mérite d'être éclairci dès à présent. Il s'agira, au cours de cette partie, d'appréhender scientifiquement le concept de mixité sociale afin de pouvoir déterminer si ce dernier peut-être qualifié de référentiel des politiques éducatives territoriales. En effet, si nous arrivons à démontrer que la mixité sociale constitue effectivement un référentiel de l'action publique dans ce secteur précis, le cadre analytique aura en partie permis de saisir le paradoxe évoqué. A savoir une incantation paradoxale en fonction du public visé en priorité.

Pour autant, ne nous méprenons pas sur la démarche adoptée. Comme l'explique clairement P. Muller dans son article, il convient <sup>33</sup> « de concentrer l'effort de recherche non pas sur la question de savoir s'il existe un référentiel ou non pour telle politique ou tel secteur, mais de déterminer à travers quels processus se déploient, pour un secteur ou une politique, les processus de médiation (c'est-à-dire d'articulation du champ cognitif et du champ du pouvoir), que ces processus débouchent ou non sur la production d'un référentiel en bonne et due forme ». Comme le justifie l'auteur, il peut paraître très aisé de « trouver du référentiel quelque part, l'action humaine dénuée de sens étant quand même assez rare ».

C'est pourquoi, nous devons tenter de démontrer que la mixité sociale peut être caractérisée, dans un premier temps, de structure de sens, correspondant à un champ cognitif tel que défini par P. Muller, puis, dans un second temps, nous intéresser à la dimension politique de l'incantation à la mixité sociale, afin de voir s'il nous est possible d'y repérer un champs de pouvoir structuré, permettant à la fois la prise de parole et la prise de pouvoir de certains acteurs. L'affirmation de ces deux hypothèses permettra alors de conclure que le concept de mixité sociale est un potentiel référentiel de l'action publique socio-éducative puisque, car combinant champs cognitif et champs de pouvoir, il est caractéristique d'une médiation ou « idée en action ».

## 1<sup>ER</sup> CHAPITRE : LA MIXITE SOCIALE COMME STRUCTURE DE SENS DES POLITIQUES EDUCATIVES TERRITORIALES

### Introduction

« Chaque fois que l'on est en présence d'un processus de formulation d'une politique publique, on peut repérer un mécanisme de fabrication d'images, d'idées, de valeurs qui vont constituer une vision du monde »<sup>34</sup>. Ainsi, le travail auquel nous devons nous confronter pour débiter est bien l'analyse d'une éventuelle vision du monde engendrée par le concept de mixité sociale. L'analyse de cette vision du monde revient à s'interroger sur la dimension intellectuelle d'un potentiel référentiel : « la dimension intellectuelle c'est-à-dire le processus de construction d'une vision du monde qui va déterminer la perception des acteurs intervenant dans le système de décision »

Selon notre auteur de référence, Pierre Muller, cette dimension intellectuelle comprend deux dynamiques : la construction d'un nouveau référentiel constitue à la fois un processus de production de connaissance (i.e. de vérité : on dit comment est le monde, et ce qui ne va pas) ainsi qu'un processus de production de normes (i.e. on dit comment le monde devrait être).

---

<sup>33</sup> P.MULLER « Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde », in A. FAURE, G. POLLET, et P. WARIN, *La construction du sens dans les politiques publiques, Débats autour de la notion de référentiel*, l'Harmattan, Logiques politiques, p175 ;

<sup>34</sup> P. MULLER, op. cit. , p 157.

Nous suivrons donc cette dialectique, production de connaissance et production de normes, afin de démontrer que la mixité sociale, envisagée comme potentiel référentiel des politiques éducatives territoriales, contient effectivement les quatre composants inhérents au concept : les valeurs, les normes, les images, les algorithmes.

Analysons en premier lieu le processus de production de connaissance.

## A. Un processus de production de connaissance

A l'aune des nos observations, et de l'analyse des entretiens réalisés, il apparaît clairement que l'on peut repérer, dans le discours des acteurs, un processus de production de connaissance. En ce sens, prôner ou favoriser la mixité sociale revient, pour les acteurs concernés, à définir le ou les problème(s) au(x)quel(s) ils sont confrontés. Cette définition se présente essentiellement au travers des valeurs et des images énoncées.

### 1. « L'échec » des valeurs morales et citoyennes

Pour P. Muller, les valeurs sont « *les représentations les plus fondamentales (le deep core de Sabatier) sur ce qui est bien ou mal, désirable ou à rejeter. Elles définissent un cadre global de l'action publique* »<sup>35</sup>. Cette question des valeurs a été largement mentionnée par nos interlocuteurs.

Les acteurs interrogés laissent très facilement percevoir ce qui, à leurs yeux, semble « bien ou désirable » dans l'idée de mixité sociale au sein des politiques éducatives. Cependant, c'est bien une kyrielle de valeurs qui sont associées à l'idée de mixité. Les valeurs les plus souvent mentionnées renvoient à l'idée d'ouverture, de tolérance, ou de partage envers autrui.

« *Je vois une richesse à travers les échanges (...) Après en ce qui concerne les origines culturelles, ben forcément aussi, parce que bon chacun va apporter son vécu, sa culture, ses pratiques, ses idées, ses convictions* »

« *L'idée d'ouverture, de rencontres et d'échanges (...) Donc la richesse on pense qu'elle vient aussi de la rencontre et de l'échange avec différentes personnes, différents métiers, tout ce qu'on peut imaginer.* »

« *L'échange, le partage. Ouais, l'échange, le partage. Vivre des choses en commun, partager des moments* »

« *La mixité sociale, c'est un peu différent que pour la mixité de genre, car on vise d'autres objectifs et d'autres aspects culturels. L'idée centrale, c'est le cœur de la citoyenneté, c'est-à-dire comment je m'inscris moi dans la ville, dans cet environnement comment je suis un élément dans cette vie et comment je respecte l'autre et je le connais. C'est une approche plus dans l'acceptation des différences d'origine, de culture, etc...* »

« *La mixité c'est faire en sorte que les gens cohabitent, échangent, fassent des choses ensemble, quelques soit leur origine.* »

Il est tout d'abord intéressant de souligner que ces valeurs, si on les resitue dans le discours des acteurs, sont pensées aussi bien de manière globale, c'est-à-dire comme des valeurs nécessaires à l'équilibre d'une société ou d'une communauté, que comme des valeurs importantes à inculquer dans le cadre d'une action socio-éducative précise. Ainsi, c'est tout le potentiel sémantique de la notion qui se révèle, tant celle-ci se décline pour décrire des cadres d'action différents.

S'il nous faut caractériser ces valeurs, il semble qu'elles soient éminemment consensuelles ; les acteurs prônent bien souvent des valeurs d'ordre moral, citoyen et ou civique, liées à l'indispensable devoir de « vivre ensemble ». Il apparaît donc clairement que la mixité sociale est réellement définie telle une valeur républicaine, s'associant très naturellement au triptyque : Liberté / Egalité / Fraternité.

« *Les institutions dont la CAF fait partie, sont issues du modèle social à la Française et du pacte républicain : « Liberté-Egalité-Fraternité (...) Peut-être est-ce sur ce terrain des valeurs républicaines, opposées aux valeurs de certaines communautés religieuses, ethniques, régionales ou encore aux valeurs du marché de consommation, qu'il faut collectivement réfléchir et se positionner »*

<sup>35</sup> P. MULLER, op. cit., p 158.

*« Les principes de la République que sont Liberté, Egalité et Fraternité. On prend des principes qui font notre société. Pour moi, quand on dit mixité, c'est le principe d'égalité qui n'existe pas toujours et celui de fraternité qui n'existe pas toujours. La mixité peut être aussi une valeur ajoutée de la fraternité et de l'égalité, mais ce n'est pas toujours le cas dans le cadre de notre société à ce jour. »*

En ce sens, il paraîtrait très difficile de pouvoir s'opposer à l'idée de mixité puisqu'elle se révèle être elle-même une valeur primordiale agrégeant maintes autres valeurs considérées comme « fondamentale » au vivre ensemble, et ce également au sein d'actions éducatives. Cette remarque est en adéquation avec l'avis de plusieurs auteurs réunis autour de la question : « la mixité urbaine est-elle une politique ? <sup>36</sup> ». Il est effectivement apparu, comme le souligne J. Donzelot, que « *tout le monde s'accorde à considérer la mixité comme un bien incontestable* », ou encore à l'instar de P. Genestier que « *la mixité apparaît au groupe des valeurs auxquelles on est obligé d'affirmer son adhésion lorsqu'on doit donner son avis, notamment lorsqu'on a un micro sous le nez* ».

Logiquement, c'est tout l'opposé des valeurs précédemment citées qui est relayé au rang des processus à rejeter. On peut relever deux principales tendances qui résument largement la définition du problème rencontré par les acteurs : un rejet massif du séparatisme social dans son ensemble et la « lutte » contre toute forme de regroupement des groupes sociaux en fonction de leur caractéristique ethno-culturels. Cela se traduit, pour les acteurs, par le constat d'un public trop homogène.

La ségrégation sociale, le plus souvent dans sa traduction urbaine, constitue l'un des principaux problèmes mentionné :

*« Je le ressens plutôt comme ça, comme si on avait du mal. Je crois que tant qu'il n'y aura pas de mixité sociale dans les quartiers, je crains qu'on arrive guère que les jeunes soient également concernés par la mixité sociale »*

Concernant le champs plus précis des actions socio-éducatives et des pratiques éducatives des acteurs (loisirs, culture, sport, etc...), c'est le séparatisme des groupes sociaux, souvent selon des caractéristiques identitaires de type culturo-ethnique, qui contrarient le plus les acteurs, d'où un regret très prononcé des phénomènes de communautarisme ou de repli identitaire :

*« des exemples de repli, avec les centres sociaux. Autrefois, ben je vois la MQB, que je connais bien, quand je suis arrivé c'était vraiment un lieu ouvert, immédiatement on rentrait on voyait des gens de toutes races, toutes couleurs, toutes origines, tous niveaux, des jeunes, des vieux. Et là des fois on arrive, y a visiblement, les Européens n'osent plus ou ne veulent plus venir, donc y a une appropriation de certaines structures de proximité par les communautés »*

*« On a un problème de brassage des populations aujourd'hui. Les choses sont tellement stigmatisées d'un côté ou de l'autre que aujourd'hui c'est vraiment le nerf de la guerre pour toute politique publique en tout cas. Moi il me semble qu'elle doit se jouer à ce niveau là parce que le moule il prend forme en tout cas à cet âge là. »*

Ce problème ne concerne pas uniquement le jeune public bénéficiaire de ces dispositifs, il a également été soulevé concernant la population des animateurs en charge de ces jeunes :

*« Ben c'est clair que ça fait des années que c'est comme ça, y a une tension qui existe, ils sont dans leur quartier, y a personne qui s'occupe d'eux. La plupart du temps ça a toujours été des maghrébins qui se sont occupés de maghrébins, donc ça fait on va dire une enclave. »*

*« Vous allez dans un centre social et vous essaieriez d'y avoir une attention particulière, les animateurs des secteurs jeunes, et puis les autres salariés du centre social et y a quelque chose de flagrant... en tout cas pour moi c'est flagrant. C'est la typologie, jsais pas comment on dit, le type de personne, les salariés des secteurs jeune en terme de mixité, c'est souvent les mêmes modèles. Ce sont souvent des gens issus de l'immigration, d'origine nord africaine ».*

<sup>36</sup> Table ronde avec D. BEHAR, J. DONZELOT, F. DUBET, P. GENESTIER, M.-C. JAILLET, C. LELEVRIER et M. OBERTI, « la mixité urbaine est-elle une politique ? », in *Esprit, La ville à trois vitesses*, mars 2004.

## 2. Les images : illustration de la ségrégation territoriale et de l'inégalité des chances

La définition du problème s'explique aussi de manière très claire au travers d'exemples imagés. Toujours selon P. Muller, « *les images sont de remarquables vecteurs implicites de valeurs, de normes ou même d'algorithmes. Elles font sens immédiatement sans passer par un long détour discursif. De ce point de vue, elles constituent un élément central du référentiel* »<sup>37</sup>. Lors des entretiens réalisés, les acteurs illustrent souvent les problèmes auxquels ils ont à faire face et ces images renvoient souvent aux problèmes de ségrégation urbaine, de différenciation sociale, d'inégalités des chances auxquelles la mixité sociale peut-être une réponse.

On y retrouve un procédé récurrent, souligné par D. Voldman et A. Fourcault<sup>38</sup>, qui renvoie à l'utilisation quasi-systématique de figures du dualisme : centre-périphérie / riches-pauvres / jeunes favorisés-jeunes en difficultés.

L'image centre-périphérie a été très usée, à l'instar du 6<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon et de quartiers en ZUS à Villeurbanne comme le quartier St-Jean ou le quartier des Brosses. En fait, par ce mode d'exemplification, c'est exactement la théorie de J. Donzelot<sup>39</sup> sur la ségrégation urbaine qui se voit illustrée, puisque les acteurs mettent en exergue, au travers de ces images, les processus de gentrification-périurbanisation-relégation.

*« La mixité, je dirais c'est construire une société où les hommes et les femmes sont différents, ou la couleur de peau est différente, mais aussi on est amené à vivre les uns avec les autres, ce qui n'est pas toujours simple. C'est plus simple pour ceux qui habitent le 6<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon que pour ceux qui habitent aux Buers ou aux Brosses. »*

*« Certains gamins habitent dans un quartier x, dans une école x, dans un collège x, avec des problèmes beaucoup plus importants, que le gamin, parce qu'on accueille des enfants qui sont pas forcément de Villeurbanne, qui habite dans Lyon 6<sup>ème</sup> et qui a pas du tout ce genre de problème. Mais en même temps ça permet à chacun de se rendre compte des différences. »*

Si l'analogie avec J. Donzelot paraît flagrante dans le discours des acteurs, on peut également citer E. Maurin pour son ouvrage, *Le ghetto français, Enquête sur le séparatisme social*, dans lequel il mentionne également cette tendance à la représentation dualiste, ou à cette vision en triptyque : « *Riches et diplômés d'un côté, et pauvres et immigrés de l'autre, forment donc les pôles extrêmes de la ségrégation territoriale. Faut-il cependant en rester à la représentation d'une société divisée en trois blocs : deux extrémités très concentrées entre lesquelles se situerait une majorité d'individus relativement mélangés ?* »<sup>40</sup>. Nous garderons à l'esprit cette limite soulevée par l'auteur, que nous développerons par la suite.

Cependant, ces exemples n'illustrent pas uniquement la ségrégation territoriale. Ils expriment surtout les inégalités de conditions et donc les inégalité des chances auxquelles font face les jeunes dont ils ont la charge. L'absence de mixité sociale au sein des publics est considérée alors comme un manque à gagner du point de vue éducatif :

*« Donc, en grossissant le train, là je caricature quand même, mais en même temps c'est assez significatif par rapport au phénomène de masse. Donc ça veut dire qu'on retrouve ces mêmes mômes là, on les retrouve tous au collège. Donc tous issus du même niveau social. Y a pas d'autres souches qui viennent dire, « ben non moi ma mère elle m'a envoyé au théâtre, ou ben moi je fais du piano ». Non non, ici on fait tous du foot, donc tout le monde va faire du foot, ou c'est tous, ce qui est quand même assez aberrant, c'est tout le monde du rap « ouais je fais du hip-hop et je fais du rap ». T'as des cultures comme ça monolithiques, qui sont parfois un peu psychosantes mêmes. Et voilà pour moi la problématique elle est là. »*

*« Mais c'est vrai qu'on a la question aussi dans les villes périurbaines plutôt, de la mixité liée à un niveau social. Et c'est pas du tout péjoratif ce que je dis mais il y a le centre de loisirs des pauvres, et le centre de loisirs des familles à revenus moyens et après le club d'équitation par exemple des familles à bons revenus. Et ça se mixe pas trop ça, c'est un peu étanche. Et du coup*

<sup>37</sup> P. MULLER, op. cit. p 159.

<sup>38</sup> Entretien avec A. FOURCAULT et D. VOLDMAN, « La banlieue au crible de l'histoire », in G. BAUDIN et P. GENESTIER (dir.), *Banlieues à problème, la construction d'un problème social et d'un thème d'action publique*, La Documentation Française, 2002, p19.

<sup>39</sup> Cf. J. DONZELOT, supra.

<sup>40</sup> E. MAURIN, *Le ghetto français, Enquête sur le séparatisme social*, Editions du Seuil, La république des idées, 2004, p 22.

*la réflexion au niveau des politiques éducatives, c'est comment je crée des passerelles pour que le gamin qui va facilement dans le centre social, dans le centre de loisirs, il se sente autorisé aussi à aller dans d'autres centres de loisirs organisé par une autre association (...). Donc on a une injonction forte par rapport aux politiques tarifaires entre autre. Donc c'est quelque chose qu'on pousse et qu'on vérifie pour voir si on a pas des activités que pour les riches, que pour les pauvres, les familles moyennes, etc. Parce que c'est souvent le cas, le centre social ne récupère que les familles en difficulté ce qui s'accompagne souvent de difficultés sociales, éducatives, etc. Donc vous avez là un centre de loisirs qui cumulent les difficultés et du coup c'est des choses lourdes à gérer. »*

En bref, nous pouvons résumer de la sorte le processus de production de connaissance, i.e la définition du problème envisagé. Les acteurs interrogés associent au concept de mixité sociale des valeurs très consensuelles liées à l'impératif de vivre ensemble (ouverture, tolérance, partage) et au pacte républicain. Aussi, ils tendent à rejeter tout phénomène de repli ou de regroupement communautaire au sein des publics bénéficiaires de ces dispositifs, mais également des professionnels de l'animation qui en ont la charge. Des exemples procédant de figures empruntées d'un fort dualisme illustrent ce problème. Mais la question de leurs souhaits et de la recherche de solutions aux problèmes évoqués reste à présenter.

## **B. Un processus de production de normes**

Rappelons à présent que pour P. Muller, la structure de sens se décline selon deux mécanismes : un processus de production de connaissance, que nous venons de présenter brièvement, et un processus de production de normes. Ce dernier revient à signaler comment « le monde devrait être ». Il s'agit donc ici de détecter dans le discours des acteurs en quoi la mixité sociale est une solution au problème défini précédemment.

A l'aune de nos observations et analyses de discours, nous allons voir en quoi le concept de mixité sociale est envisagé comme un principe d'action, une norme politique, puis nous soulignerons les discours qui posent le concept de mixité sociale telle une théorie de l'action publique.

### **1. Les normes politiques : équité et régime universaliste comme principes d'action**

*« Les normes définissent des écarts entre le réel perçu et le réel souhaité. Elles définissent des principes d'action plus que des valeurs »<sup>41</sup>. Il s'agit donc de comprendre à quels principes d'action est lié le concept de mixité. A cette question, deux types majeurs de réponses ont été proposés, d'une part le principe d'équité et/ ou d'égalité, d'autre part l'universalisme, entendu ici comme régime de citoyenneté, comme autre principe fondamental de l'action publique.*

Nous avons réussi, une nouvelle fois, à associer très facilement des principes d'actions à l'idée de mixité sociale, ces principes étant fortement revendiqués par les acteurs interrogés. Deux tendances, assez entremêlées, se dessinent: l'équité et/ ou l'égalité d'accès et de traitement des jeunes Villeurbannais :

*« Euh, principe d'équité. J'allais dire la mixité c'est de l'équité dans la différence. Grosso modo, si on veut traduire, c'est ça la mixité. Pour moi, ma façon de voir les choses, c'est ça l'équité dans la différence. Que ce soit hommes, femmes ou social. »*

*« Les principes de la République que sont Liberté, Egalité et Fraternité. On prend des principes qui font notre société. Pour moi, quand on dit mixité, c'est le principe d'égalité qui n'existe pas toujours et celui de fraternité qui n'existe pas toujours. »*

Derrière ce principe d'action se cache une autre norme de l'action publique, le principe républicain d'universalisme, qui se révèle omniprésent dans le discours des acteurs. Considérant que la citoyenneté se construit sur la base d'une abstraction des différences et des particularismes culturels, les différents principes d'égalité des personnes, de reconnaissance des droits individuels et de non-discrimination, sont souvent

<sup>41</sup> P. MULLER, op. cit., p 159.

évoqués ou explicités dans le discours des acteurs. Ils confirment ainsi fortement leur adhésion au régime de citoyenneté universaliste.

*« il faut faire tomber certaines représentations, après on arrive à un consensus où dans une démocratie, c'est pas acceptable qu'une certaine population, de par leur origine, ou de par leur genre n'ait pas accès aux mêmes choses que les autres. Le principe même d'égalité affiché sur le fronton des mairies, et ça on le rappelle et on termine souvent là dessus, on peut pas afficher « Liberté, Egalité, Fraternité », si dans le même temps on a pas une égalité d'accès à l'offre. Et souvent ça se termine comme ça, la question de la mixité elle rejoint la question de l'égalité. Et l'égalité devant l'accessibilité à l'offre, aux lieux de culture, aux lieux de loisirs, etc. »*

Encore une fois, ce principe ne s'applique pas aux seuls bénéficiaires des dispositifs, mais aussi aux animateurs, professionnels municipaux en charge de ces jeunes. Le recrutement des professionnels de l'animation en fonction de certaines caractéristiques de type ethnoculturels a été défini comme un problème, puisqu'il était question d'interroger, lors de ces actions de réflexion-formation, « l'influence de l'encadrement » sur la mixité des publics jeunes. Dans cette perspective, l'hésitation observée à n'engager principalement que des groupes d'individus animateurs partageant des traits culturels et socio-politiques particuliers et donc de prendre en compte des caractéristiques de type identitaire (comme l'appartenance ethnique, les croyances religieuses, les pratiques linguistiques) lors des recrutements est bien illustrateur de cette norme universaliste consacrée comme principe d'action.

*« L'unité d'une classe sociale d'encadrement de même origine sur les secteurs jeunes dans les structures de proximité favorise l'identification d'une classe sociale à une action sociale ; on trouve d'autres classes sociales dans d'autres offres plus éloignées de la proximité.*

*Cette « uniformité de classe » est renforcée par :*

- *Une « solidarité communautaire » quant au recrutement (réseau entre animateurs de même origine) ; les capacités nécessaires à un encadrement de qualité ne sont plus prioritaires*
- *Les métiers de l'animation sont source d'emploi et de professionnalisation possible sans conditions majeures de niveau de formation initiale (formation continue possible)*
- *La mutation d'une classe sociale « visible » par son origine sur les fonctions d'animation professionnelle (et concentrée sur un territoire) peut influencer sur l'absence de mixité de publics »*

La mixité sociale, en tant qu'accès indifférencié aux services publics offerts par les dispositifs, (et également aux emplois financés dans le cadre de ces dispositifs) est donc bien porteuse de normes, de principes d'action.

## **2. Des algorithmes clarifiés**

Il reste un dernier élément composant du référentiel que nous n'avons pas encore abordé, les algorithmes. « Les algorithmes sont des relations causales qui expriment une théorie de l'action. Ils peuvent être exprimés sous la forme « si...alors » »<sup>42</sup>. Aussi, en ce qui concerne notre travail d'analyse, il s'agissait de repérer quelles pouvaient être la « plus-value » de la mixité sociale pour les acteurs. En effet, détecter une théorie de l'action suppose un discours du type « si l'on favorise la mixité sociale, alors... » ou « si l'on atteint davantage de mixité sociale, alors... ».

A l'origine de l'action de réflexion-formation de la mairie de Villeurbanne, se posait justement la question de la plus-value de la mixité sociale. Autant dire que contrairement aux autres thèmes évoqués (les valeurs, les principes), cette dimension paraissait moins claire, même si a priori, lors de mes observations, personne n'imaginait une moins-value à la mixité.

Il y a en effet un présupposé assez communément partagé par les interlocuteurs. Tous concèdent que la diversité et la rencontre entre jeunes issus de milieux ou de groupes différents ne peut être que bénéfique :

*« je pense que c'est une bonne chose de permettre à des enfants issus des différents quartiers de la ville et avec des revenus différents, c'est-à-dire plus ou moins élevés en fonction des familles, de participer à une action commune. Ca c'est primordial »*

---

<sup>42</sup> P. MULLER, op. cit., p 159.

Pour autant, il paraissait nécessaire de clarifier cette théorie de l'action et de comprendre réellement quelle pouvait être la plus-value éducative de la mixité sociale. Il s'agissait justement de la tâche assignée aux intervenants lors de la première journée de formation. L'intervention de Mme Dounia Bouzar,<sup>43</sup> chargée d'étude, allait dans ce sens ; exposer brièvement, au regard de sa formation professionnelle et de son statut d'universitaire, les répercussions de la mixité sociale et culturelle. Voici quelques grandes lignes de sa participation, qui se divise en cinq points, et qui permet d'appréhender la plus-value éducative envisagée :

« 1. Sur le plan relationnel, la mixité conduit à une meilleure estime de soi et des autres et des autres : le jeune se construit au travers des relations avec les autres et des situations qu'il vit (...) 2. Répercussions sur sa vision du monde : l'agir humain partagé, le « faire ensemble » ouvre le jeune sur sa propre vision du monde : l'agir humain partagé, le « faire ensemble » ouvre le jeune à de nouvelles visions du monde (...) 3. Sur le plan pédagogique : la mixité amène à travailler la coopération entre tous et la formation à l'écoute et à la décentration. Les interactions entre les jeunes favorisent l'acquisition de compétences de communication et les protègent du piège des stéréotypes. 4. Sur le plan des apprentissages : la mixité favorise une approche d'intérêt commun : par exemple, l'expérience du langage (...). 5. Sur le plan des valeurs : la mixité permet de mettre en évidence le processus de production de sens, ce qui amène à l'apprentissage de la responsabilité et à la citoyenneté »

Son analyse rejoint celle de Haris Selod, qui, empruntant le concept économique d'externalités explique que de nombreuses « externalités » positives jouent en milieu urbain et peuvent donc rendre préférable la ségrégation. A ce titre, prenant l'exemple de l'éducation, il rappelle que « certains travaux, essentiellement anglo-saxons, montrent ainsi qu'un système éducatif mélangeant les élèves serait globalement plus performant qu'un système éducatif les séparant selon leur capacités »<sup>44</sup>. L'algorithme associé à la mixité sociale s'avère alors justifié d'un point de vue scientifique.

En conclusion, nous pouvons affirmer que le concept de mixité sociale constitue bien une structure de sens pour les acteurs interrogés en lien avec les politiques éducatives territoriales. Effectivement, tous associent à ce concept des valeurs, des images, des normes et des algorithmes. Ces associations dévoilent à la fois un processus de production de connaissance et un processus de production de normes.

Aussi, après avoir procédé à l'analyse du champ cognitif, il convient à présent de se tourner vers le champ du pouvoir.

## 2<sup>EME</sup> CHAPITRE : LA MIXITE SOCIALE COMME PROCESSUS DE MEDIATION - L'ARTICULATION ENTRE CHAMP COGNITIF ET CHAMP DU POUVOIR

Comme il a été précisé en introduction de cette partie, l'intérêt de notre démarche est de comprendre à travers quels processus se déploient, pour le secteur considéré des politiques éducatives territoriales, les processus de médiation, c'est-à-dire d'articulation du champ cognitif et du champ du pouvoir. C'est la perception et l'analyse de cette médiation qui nous permettra d'affirmer que la mixité sociale peut être définie telle une « idée en action », et que l'on est bien face à la production d'un référentiel en bonne et due forme ».

Le processus de médiation tel que P. Muller le conçoit, « est-là encore indissolublement- un processus de prise de parole (production du sens) et un processus de prise de pouvoir (structuration d'un champ de forces). Le référentiel définit une sorte de cadre intellectuel qui permet de baliser l'intervention des différents acteurs

<sup>43</sup> Mme Dounia Bouzar, chargée d'études, département recherches études et développement, centre national de formation et d'études, protection judiciaire de la jeunesse, ministère de la justice.

<sup>44</sup> H. SELOD, « La mixité sociale : le point de vue des sciences économiques », in *Informations sociales*, n°125, 2005, p 34

*dans un secteur donné ou au niveau global. Non seulement une politique publique produit du sens, mais elle produit aussi du pouvoir. »*<sup>45</sup>.

Poursuivant toujours la même logique démonstrative par souci didactique, nous retiendrons encore une fois la dialectique de l'auteur lors de notre développement. Après avoir analysé le processus de prise de parole, nous nous attarderons sur les rapports de forces et la hiérarchie entre les acteurs considérés.

### **A. Une communauté de politique publique transparente : la formation des acteurs**

Le présent développement a pour objectif de mettre à jour le processus de prise de parole, processus peu évident à aborder, car nécessitant un fort effort d'objectivation de ma participation au sein du comité de pilotage. Paradoxalement, il m'aura fallu un temps long de mise à distance et de dépaysement avant de m'apercevoir que l'objet d'analyse même, à savoir l'action de réflexion-formation des acteurs à la problématique de la mixité sociale ainsi que sa préparation en amont, constituait un processus très aisément formalisable de « prise de paroles ». Ce cycle de réflexion-formation des acteurs organisé par la mairie de Villeurbanne se décompose en quatre étapes :

- Une première phase en mai 2006, journée de rencontre des animations péri et extra scolaires (permanents et vacataires). Les objectifs définis de cette journée furent pour rappel de « *mieux comprendre les enjeux et la plus value d'une mixité « imposée » par l'ensemble des institutions, d'identifier des freins possibles pour une mise en œuvre sur le terrain, et préparer les phases suivantes d'analyse de pratique sur le terrain et de mise en perspectives de nouvelles pratiques éventuelles* ».
- Une seconde phase en fin juin 2006, journée d'accompagnement informatif des animateurs vacataires intervenant l'été sur Villeurbanne. Le but étant cette fois-ci de « *s'interroger sur les freins concernant la mixité de genre et sur les pratiques permettant plus particulièrement la participation des filles* ».
- Une troisième phase en octobre 2006, consacrée à l'analyse des pratiques concrètes sur le terrain.
- Et enfin une quatrième phase, en novembre 2006, réservée au débat avec les jeunes publics sur cette question de la mixité ; l'objectif étant de faire participer les jeunes à cette réflexion.

Deux aspects de ce cycle de formation retiendrons notre attention : la préparation de cette action par le comité de pilotage et la première journée de formation. La justification de ce choix est évidente et renvoie à des raisons purement pratiques, puisque ce sont les seuls composants de l'action que j'ai pu observer. Cependant cette limite de l'observation liée à des impératifs de temps n'est pas en soi un problème majeur. La quasi-totalité des acteurs présents tout au long de cette action (les jeunes mise à part) avait pu être rencontrée (et donc être analysée), pendant les réunions du comité de pilotage, lors de la première étape de la formation ou encore grâce aux entretiens réalisés.

Ainsi, nous nous sommes posé la question des caractéristiques des acteurs en présence, afin de voir s'il était possible de distinguer des groupes sociaux précis. La notion de forum a été ici d'une grande aide. Eve Fouilleux définit les forums comme « *des scènes plus ou moins institutionnalisées, régies par des règles et des dynamiques spécifiques, au sein desquelles des acteurs ont des débats touchant de près ou de loin à la politique publique que l'on étudie* »<sup>46</sup>. D'après la typologie de Bruno Jobert, on peut distinguer quatre types de forums : le forum scientifique des spécialistes, le forum de la communication politique, le forum des professionnels, le forum des communautés de politiques publiques. Nous nous sommes donc aperçu que nous étions effectivement en présence de groupes d'acteurs, qui, d'après leurs caractéristiques et leurs fonctions, pouvaient plus ou moins être définis de forums au sens de B. Jobert. Tout d'abord, identifions les groupes en présence.

<sup>45</sup> P. MULLER « Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde », in A. FAURE, G. POLLET et P. WARRIN, *La construction de sens dans les politiques publiques, Débats autour de la notion de référentiel*, Editions l'Harmattan, Logiques politiques, 1995, p 164.

<sup>46</sup> E. FOUILLEUX, « Entre production et institutionnalisation des idées : la réforme de la politique agricole commune », in *RFSP*, numéro spécial, « Les approches cognitives des politiques publiques », 50, avril 2000, p277-305.



## 1. Définition des groupes ou forums en présence

Cette typologie est pensée selon les caractéristiques des acteurs et leur fonction, lors de cette action de réflexion formation sur les questions de mixité. Quatre groupes de distinguent :

- Le premier groupe est le *comité de pilotage* qui a mis en place cette action. Ce groupe composé d'environ une dizaine de personnes, est, comme nous l'avons précisé en introduction générale, à l'initiative de cette action et en charge de sa mise en œuvre. Leur point commun est d'être tous des agents administratifs en charge d'un dispositif (CEL, CTL, VVV), ou d'un service municipal lié à la thématique « jeune » (service jeunesse, animation sportive, etc). Seuls deux membres permanents ne sont pas issus de la ville de Villeurbanne, M. Tissolong, directeur du centre social des Buers, qui représentait les centres sociaux, et qui semblait-il, entretenait des relations particulièrement cordiales et étroites avec la municipalité. En tant que stagiaire, je représentais le deuxième membre associé qui ne faisait pas partie de la municipalité.
- Le deuxième groupe facilement repérable est le public destinataire de cette action. Officiellement cette dernière était destinée à l'ensemble des acteurs éducatifs villeurbannais (permanents ou vacataires) agissant auprès des jeunes et des enfants dans les activités péri et extrascolaires et concernait tous les opérateurs des dispositifs. Nous pouvons donc qualifier ce grand groupe diversifié de « *public cible* » de cette action de formation. Lors de la première journée de formation, il est apparu en effet que le public était relativement disparate puisque constitué de professionnels issus de secteurs variés : associations, municipalité, ou encore Education nationale. Cependant, malgré ce discours officiel, il est apparu que cette action s'adressait en grande partie aux centres sociaux de Villeurbanne. Un faisceau d'indices laisse affirmer que les centres sociaux constituent certainement un public davantage ciblé. Ces structures d'Education populaire représentent en effet la majorité des opérateurs des dispositifs, de plus, cette action a été largement pensée en fonction des constats opérés sur ces structures, où certains membres du comité de pilotage regrettaient particulièrement l'homogénéité constatée des publics de ces structures précises. Et enfin, lors mon étude sur la fréquentation des lieux d'animation, les centres sociaux furent également mes principaux interlocuteurs.
- Les « *contractants* » constituent le troisième groupe identifié. Par ce terme nous entendons désigner les élus (élus à la jeunesse, à l'éducation, etc.) de la mairie de Villeurbanne et autres financeurs des dispositifs (représentants de la CAF et de l'Etat : conseiller d'Education populaire et de Jeunesse de la Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sport, délégué interministériel à la ville). Ce sont ces acteurs précis qui définissent les grandes orientations des différents contrats sur le territoire villeurbannais, qu'il s'agisse du CEL, CTL, ou encore de VVV. Il nous est apparu que ces *contractants* pouvaient être qualifiés de forum de la communication politique, puisque comme le précise la définition de Laurie Boussaguet, ce sont bien eux qui vont « *sélectionner les problèmes sociaux et les conflits qui animeront et domineront le débat public* »<sup>47</sup>.
- Enfin le dernier groupe serait le groupe des « *intervenants scientifiques* ». Nous sommes plus réservés sur le terme de « groupe » puisqu'il ne s'agit en réalité que de deux personnes, M. Ridha Ferjani, psychologue clinicien, superviseur d'équipes d'animateurs et de travailleurs sociaux, intervenant sur le thème de la mixité de genre et Mme Dounia Bouzar, anthropologue, chargée d'études à la Protection Judiciaire de la Jeunesse, intervenante sur la mixité sociale. Elles ont pour point commun d'avoir été sollicitées pour leur formation professionnelle et donc leur capacité d'expertise, ainsi que pour leur proximité avec la thématique jeune. Cependant, même si cette entité est très réduite, elle présente exactement les caractéristiques d'un forum scientifique, puisqu'on y observe un « *impératif de rigueur scientifique du raisonnement [qui] oriente les règles de l'argumentation. Ce forum est occupé par des spécialistes de diverses questions.* »<sup>48</sup>

<sup>47</sup> L. BOUSSAGUET « Forums », in L. BOUSSAGUET, S. JACQUOT et P. RAVINET (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2004, p 228.

<sup>48</sup> Cf. Ibid.

## 2. Interactions entre forums et processus de « prise de parole »

Après avoir repéré et défini les acteurs en présence dans le secteur des politiques éducatives territoriales, et plus particulièrement au sein de cette action de réflexion-formation, il nous fallait répondre à la question suivante : parmi ces différents groupes, qui prend la parole et pourquoi ?

Seuls deux groupes sont effectivement en situation de prise de parole, au sens où ils sont en situation d'intervenants, énonçant un discours en direction des autres groupes. Il s'agit des deux groupes que nous avons qualifiés de forums : le forum de la communication politique et le forum scientifique.

Le forum de la communication politique, est, nous l'avons déjà précisé, constitué d'élus et de financeurs. Lors de la première journée de formation sont intervenus M. Vermeulin, adjoint au maire chargé à la jeunesse, M. Devinaz, adjoint au maire chargé du Sport, et M. Bouquet, adjoint au maire chargé de l'Education et de la Famille (ce dernier n'était pas présent mais transmis une note d'intervention), auxquels s'ajoutèrent M. Hébrad, conseiller technique à la CAF de Lyon, et Mme Pilli, conseillère d'Education populaire et de jeunesse. Leur présence était qualifiée « *d'interventions institutionnelles sur la commande publique de mixité sociale et de genre* ». Ces acteurs devaient expliquer leur attachement à la mixité et énoncer les perspectives d'évolution qu'ils souhaitaient voir sur ces thématiques ; précisons en revanche que cette intervention n'émanait pas de leur propre volonté. A l'inverse, celle-ci fut suggérée, voire réclamée par certains membres du comité de pilotage responsables de la mise en œuvre de ces dispositifs, qui devaient favoriser ces mixités inscrites comme objectifs au sein des divers contrats. Ainsi, cette intervention doit être envisagée selon deux aspects supplémentaires ; la volonté de la part du comité de pilotage de voir les élus se prononcer sur la politique jeunesse à Villeurbanne, d'expliquer leurs priorités d'une part, puisque comme il est ressorti des entretiens et de mes observations, le manque d'orientation concernant la thématique jeune se faisait sentir, et d'autre part, une volonté chez les mêmes acteurs de voir conforter les actions mises en place oeuvrant pour la mixité.

Le forum scientifique est composé de M. Ferjani et Mme Bouzar. Ils sont intervenus lors de la première journée de formation, en animant des ateliers thématiques (mixité de genre et mixité sociale), ces ateliers comprenant une présentation de l'intervenant suivi d'un débat avec les participants. Comme nous l'avons déjà précisé, l'intervention de Dounia Bouzar, avait pour objectif d'explicitier, et ce de manière scientifique, la plus-value attribuée à la mixité sociale. On peut donc qualifier cette participation d'experts de « processus de prise de parole » visant, à expliciter la plus-value, mais aussi à conforter le bien-fondé de l'existence de cet objectif de mixité sociale, et par ce fait, légitimer les acteurs qui le défissent. On retrouve alors ici un procédé de construction sociale de l'autorité, tel que décrit par D. Memmi<sup>49</sup>, où la figure de l'expert comme producteur de normes est de plus en plus sollicitée par le politique. Il s'y dessinait un double travail de conversion. Un travail de conversion mis en place par les « contractants » et le comité de pilotage afin de légitimer le recours à d'autres acteurs (dénier de leurs propres compétences d'expertise, valorisation des compétences des intervenants), ainsi qu'un travail effectué par l'expert lui-même afin de légitimer l'autorité qui autorise sa présence.

Les deux autres groupes ne constituent pas de forums au sens strict et n'étaient pas non plus en position d'énonciation lors de cette action. Or cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y eu pas d'échanges avec ces groupes. Même s'ils étaient avant tout « récepteurs » des différents discours et/ou interventions, il était tout de même prévu des temps d'échanges, et de débats.

En ce sens la rencontre et l'échange entre ces divers forums et groupes, qu'ils soient davantage en situation d'énonciation, ou davantage en situation de débats, d'échanges, s'apparente clairement à un forum des communautés de politiques publiques. Effectivement cette mise en lien entre les différents groupes (comité de pilotage, « public cible »), et les forums correspond très bien à la définition de L. Boussaguet :

*« dans le forum de communautés de politiques publiques, composé d'hommes politiques, de segments de l'appareil d'Etat (responsables administratifs), d'acteurs sociaux et d'experts reconnus, l'enjeu de la négociation réside dans la construction d'un compromis social entre les principales parties prenantes, permettant de délimiter le champs des alternatives acceptables (...). C'est ici que se construisent les normes des échanges politiques qui forment la trame de l'action publique »<sup>50</sup>*

<sup>49</sup> D. MEMMI, « Savants et maître à penser : la fabrication d'une morale de la procréation artificielle », in Actes de la Recherche en Sciences Sociales, n°76/77, mars 1989, pp. 82-103.

<sup>50</sup> Cf. Ibid, p 228.

Ainsi, lors de ces interactions, même s'il ne s'agit pas de négociation ou de construction d'un compromis entre différents intérêts au sens strict, l'objectif principal est bien de trouver des solutions pratiques entre différentes alternatives et de construire des normes communes, en l'occurrence la mixité comme principe d'action.

Nous abordons donc ici tout naturellement le deuxième pendant de notre questionnement ; après avoir analysé, grâce à une typologie d'acteurs, le processus de prise de parole, et cerné qui étaient les acteurs les plus présents lors de la production de sens, il nous faut nous poser la question de la structuration du champ de forces entre ces différents acteurs.

## **B. Médiateurs municipaux et affirmation de la hiérarchie des acteurs**

Pierre Muller définit ainsi la dimension du pouvoir : « *le processus par lequel va s'instaurer une nouvelle hiérarchie entre les acteurs, l'un des groupes en présence faisant accepter son leadership au sein du système et sa place dans le processus politique.* »<sup>51</sup>

Nous allons ici analyser le rapport de force entre ces différents groupes et voir en quoi cette action peut effectivement instaurer une nouvelle hiérarchie entre acteurs. Il s'agira plus singulièrement de poser la question suivante : les groupes en position d'énonciation, de prise de parole, lors de ce cycle de formation, sont-ils également les groupes dominants, i.e en position de leadership sur le secteur ?

### **1. L'opposition financeurs / financés comme dialectique structurante du rapport de force.**

Pour répondre à cette interrogation, il faut donc procéder à une étude plus approfondie du rapport de force, que celui qui apparaissait lors de nos observations in situ. Pour ce faire, la lecture des entretiens fut d'une grande aide pour cerner quels groupes étaient, de manière plus structurelle, les plus à mêmes d'être qualifiés de « dominants ». Il est apparu très clairement une dynamique structurante entre les différents groupes cités. Tout d'abord, même si cette constatation paraît évidente, le secteur considéré s'est avéré clairement divisé selon une logique : financeurs / financés, avec le forum de la communication politique d'un côté, le comité de pilotage et le « public cible » de l'autre. Cette logique procède du simple fait que les premiers sont en position d'énonciation de la norme et des orientations principales à suivre pour le secteur et territoire globale considérés, et que les autres sont en situation soit de mise en œuvre des dispositifs sur le territoire, soit directement en position d'agents opérationnels.

Cette opposition se dessine en trame de fond sur tous les entretiens, elle se repère de manière flagrante à travers des procédés discursifs du type « *ils / eux / les financeurs / les donneurs d'ordre* » et « *les personnes sur le terrain / les opérateurs / dans la vraie vie* ».

Pour généraliser ces tendances lourdes, il s'agirait davantage de considérer cette opposition comme un usage forcément différencié des dispositifs éducatifs et donc des représentations différentes de l'objectif de mixité sociale. Ces différents groupes ou forums présentent, de par leur fonction et leur rapport à l'action éducative, des horizons temporels et spatiaux profondément différents.

La pluralité du système de décision au sein du forum de communication politique (représentants de l'Etat, de la CAF, élus) nécessite la définition d'objectifs consensuels, et transversaux, permettant alors de concilier différentes prérogatives éducatives et sociales entre tous les acteurs éducatifs d'un même territoire.

*« Ah oui oui, c'est vrai que l'entrée dans les projets éducatifs locaux, on passe d'abord par une démarche de projet, on fait un diagnostic sur le territoire, et une des questions centrales du diagnostic que l'on pose, c'est d'observer ça : comment cela se croise dans les activités, qui va où ? Est-ce que tout le monde a accès à l'offre ? Quels sont les freins ? Donc c'est vrai que dès le diagnostic, avant même de poser les orientations, on pointe déjà cette question à la fois de la mixité de genre et de la mixité sociale »*

A l'inverse, les opérateurs, rappellent leur périmètre d'action beaucoup plus réduits (souvent l'échelle d'un quartier) et des logiques de fonctionnements concrets d'une structure, ancrée dans une réalité sociale particulière.

---

<sup>51</sup> P. MULLER, op. cit. p 164.

*« Pouh je sais pas moi des fois je suis dépassé. Alors je me concentre sur ce que je fais alors je me dis c'est déjà pas mal. Y a beaucoup de gens qui ont des objectifs différents, y a des choses qui sont extérieures à l'animation. Y a des choses qui me dépassent c'est pour ça qu'en fait c'est compliqué. Voilà »*

*« Alors que le financeur, il est là : « je vous rappelle les critères de mixité, place des filles, etc. ». Mis à part la CAF, tous les 5 ans, les centres sociaux rédigent un projet de centre, normalement c'est les salariés, les membres du conseil d'administration et les habitants, qu'on sollicite, qu'on interroge pour pondre un projet de centre. Le projet de centre il vise à répondre à des besoins par rapport au quartier. Besoins constatés par les habitants, par nous-mêmes, on fait venir aussi des gens qui nous aident, un regard extérieur ».*

Par conséquent, ce sont bien deux identités qui s'affrontent puisque les fonctions, périmètres et temporalités d'action sont envisagés différemment. On serait tenté d'en conclure que cette situation est exemplaire d'un « traditionnel hiatus discursif » entre les décideurs qui définissent les orientations politiques et les personnes en charge de leur application. Aussi, puisque leur position est différente, leur représentation de l'objectif de mixité sociale l'est également. Comment gérer cette tension liée à la structure du pouvoir, et donc concilier des points de vue divergents ?

## **2. La « médiation municipale »**

Cette tension, explicite et fortement ressentie par tous les types d'acteurs, explique la nécessité de médiateurs pour rassembler ses positions dissonantes. La constitution d'un comité de pilotage, afin de mettre en œuvre cette action de réflexion-formation, très similaire à un forum des communautés de politique publique, a été apparemment pensée dans cette perspective de médiation.

L'ambition initiale de ce comité de pilotage était bien de « mieux comprendre les enjeux d'une mixité, identifier les freins, s'interroger sur les pratiques actuelles dans le champ de l'action socio-éducative ». En ce sens, les membres du comité affichent très clairement leur volonté de médiation, via la mise en œuvre d'une action publique, en tout point caractéristique d'un forum des communautés de politique publique. A savoir un espace « de conduite des débats et des controverses dans les divers réseaux de politiques publiques » et un « lieu où se fabriquent les recettes à partir desquelles vont être mis en place les programmes concrets d'action publique »<sup>52</sup>.

Puisque les membres du comité servent de relais entre la commande et les diagnostics du terrain qu'ils perçoivent aussi, et qu'ils se situent au niveau intermédiaire entre le processus de décision et d'application, nous pouvons affirmer qu'ils remplissent le rôle de médiateurs. Ils accomplissent, à travers cette initiative de formation, un travail de médiation entre différents univers de sens.

Cependant, le fait que les groupes en position d'énonciation lors de cette formation (forum de communication politique) soit les mêmes que les groupes déjà en position de leadership sur le secteur, renforce et légitime la hiérarchie au sein du système. Ce constat correspond à la relation causale telle qu'explicitée par P. Muller : « Il y a une sorte de relation circulaire entre le processus de construction de sens et le processus de prise de pouvoir ; c'est parce qu'il définit le nouveau référentiel qu'un acteur prend le leadership du secteur en affirmant son hégémonie, mais en même temps, c'est parce que cet acteur affirme son hégémonie que sa vision du monde devient peu à peu la nouvelle norme. »<sup>53</sup>

### **3<sup>EME</sup> CHAPITRE : MIXITE SOCIALE ET ACTION PUBLIQUE LOCALE – LA MEDIATION COMME CONSTRUCTION D'UN RAPPORT AU MONDE ?**

<sup>52</sup>B. JOBERT, "Représentations sociales, controverses et débat dans la conduite des politiques publiques, RFSP, vol 42, 1993, p 28.

<sup>53</sup> P. MULLER, op. cit. p165.

Au-delà de cette articulation entre fonction cognitive et fonction du pouvoir, le concept de médiation renvoie aussi à une dimension plus globale de l'action publique ; P. Muller parle alors de médiation comme construction d'un rapport au monde. L'auteur part du postulat que les sociétés modernes sont des sociétés sectorielles, qui, ce faisant, doivent faire face à un « double problème » : « *elles doivent gérer leur tendance à la désintégration ; elles doivent prendre en charge leur historicité, c'est-à-dire leur rapport au monde et à elles-mêmes.* »<sup>54</sup>

Les sociétés sectorielles<sup>55</sup> sont confrontées à la tendance à l'autonomisation de différents secteurs ou sous systèmes sociaux « *qui tendent à se constituer en entités dont la reproduction n'entre pas automatiquement en cohérence avec la reproduction globale de la société* ». Ainsi, l'objet des politiques publiques est justement de produire, à travers la médiation, du global au-delà du sectoriel, afin d'introduire un minimum de cohésion sociale.

C'est pourquoi cette production du global au-delà du sectoriel rejoint le concept d'historicité emprunté à Alain Touraine. Il renvoie à la capacité des sociétés modernes à modifier leur environnement naturel et social et agir sur elles-mêmes. L'accroissement de cette historicité renforçant alors la nécessité de mettre en place des procédures de régulations politiques

Nous traiterons ces deux dimensions consécutivement pour savoir si l'idée de mixité sociale peut-être caractérisée de médiation comme construction d'un rapport au monde. Il nous faut alors déterminer si l'objectif de mixité sociale au sein des politiques éducatives territoriales procède d'une mise en cohérence de la sectorialité, si d'autres actions au sein d'autres secteurs qui révèlent la présence de cette matrice cognitive et si, en prônant la mixité sociale, les acteurs en présence ont réellement la capacité d'agir sur le secteur en question.

#### **A. Mise en cohérence de la sectorialité et production d'un référentiel global**

Pour traiter de la production de global au-delà du sectoriel, il nous faut adopter une vision élargie des politiques municipales menée sur Villeurbanne et s'extirper de notre objet précis que sont les politiques éducatives, ceci pour déterminer si d'autres politiques sectorielles prônent la mixité sociale.

Cette question n'était pas spécifiquement précisée dans notre grille d'entretien, pourtant il est apparu que spontanément d'autres secteurs de l'action publique locale furent évoqués par les acteurs interrogés.

### **1. La mise en cohérence des politiques municipales**

Il est effectivement apparu au cours de nos entretiens que l'objectif de mixité sociale était largement répandu au sein des différents secteurs de la mairie de Villeurbanne. Au total, trois secteurs furent régulièrement mentionnés : le logement, l'éducation et les ressources humaines.

- Tout d'abord, la volonté manifeste de conserver une certaine diversité sociale au sein de l'habitat. En dehors du cadre légal qui contraint les communes à 20% de logements sociaux sur leur territoire, les élus rappellent un attachement particulier à cette prérogative.

*« Le logement c'est quand même quelque chose que l'on a toujours voulu, au niveau de la ville de Villeurbanne, avoir au moins 20 à 25% de logements sociaux. Quand on voit les nouveaux logements sociaux qui se créent, vu la pression immobilière, et bien je dirais qu'il faut avoir 100 balles de plus par mois pour pouvoir y loger, soit avoir des revenus minimums. (...) Alors il y a un effort très net de la ville de continuer à construire des logements sociaux partout sur la ville. »*

---

<sup>54</sup> P. MULLER, op. cit. p 168.

<sup>55</sup> Par sectorisation, l'auteur entend « la définition à l'infini de la société en sous-systèmes de sens en général centrés sur une forme de production et de monopolisation de l'expertise socialement légitime par une catégorie professionnelle privée ou publique.

- Cette volonté de favoriser au maximum la diversité sociale est également présente au sein du secteur éducation. Il ne s'agit pas ici de promotion de la mixité sociale au sein des activités péri et extrascolaires, mais au sein même des établissements scolaires dont la commune à la charge, à savoir les écoles maternelles et primaires. Ainsi, face aux constats d'évitement de la carte scolaire sur certains territoires comme le quartier Croix-Luizet, les initiatives ne se sont pas fait attendre, c'est alors un travail de refonte de la carte scolaire qui a été pensé par les responsables du service éducation

*« Alors la carte scolaire peut être un outil dans la mesure où on va essayer à un certain moment d'éviter les phénomènes de fuite (... Jusqu'à présent, on se posait pas trop la question.(...) Donc cette année on a décidé d'avoir une véritable politique de dérogation, en accord avec l'adjoint. Alors elle balbutie, parce qu'on a travaillé sur des critères (...) Donc on va traiter grosso modo, les écoles sans problème, où les entrées et les sorties s'équilibrent, où les dérogations s'équilibrent et où y a pas raison de changer les choses et, celles où il y a des phénomènes de fuite. Donc phénomène de fuites, ben ça s'inscrit quelque part dans une politique où on veut préserver la mixité sociale. Même si on ne peut rien contre les familles qui veulent mettre leurs enfants dans le privé, y a pas de carte, y a pas de périmètre et ça c'est la grande injustice de notre système scolaire. Et là on a rien dire »*

- De la même façon, l'emploi est un secteur particulièrement évoqué. Les acteurs font la plupart du temps référence à une action d'anti-discrimination dans l'accès à l'emploi des jeunes, initiée par la ville de Villeurbanne, le projet Accède (Acteurs Concertés pour l'Égalité et contre les Discriminations Ethniques à l'emploi des jeunes). Cette initiative visant à promouvoir l'égalité de traitement et la prévention des discriminations ethnique à l'emploi, annonce clairement avoir pour objectif principal d'agir sur les pratiques des acteurs pour favoriser la diversité culturelle dans l'entreprise.

*« Ben oui, vous savez à Villeurbanne on a commencé un travail sur les discriminations ethniques, une lutte contre les discriminations ethniques à l'emploi Y a une commission de Villeurbannais qui se réunit et il y a un projet spécifique en direction de l'emploi des jeunes, donc on commence à parler des choses. »*

*On a parlé de formation. Il est vrai que jusqu'à maintenant on n'avait pas vraiment de formation en la matière et la formation en question, pour l'instant, n'est abordée que par le service jeunesse. Je vois qu'au travers du projet de lutte contre les discriminations ethniques, qui est volontairement ciblé, j'en parle car je suis président de PAVIE (Action Villeurbanne Insertion Para-Economique), et c'est PAVIE qui porte ça. Dans ce cas là on a fait intervenir, et on continuera à le faire, car le projet dure 3 ans, un spécialiste sur des questions de discrimination et notamment comment aborder la chose quand on est confronté à certaines situations très délicates. C'est à dire que l'on peut faire, la discrimination, parfois presque involontairement. (...) Il y a des formations très intéressantes qui démystifient un peu certaines choses comme le Ramadan. Certains employeurs disent que le Ramadan pose de nombreux problèmes d'organisation donc ils abordent le problème concrètement et disent ce qui peut être fait ».*

Au final, la série d'initiatives mentionnée par les acteurs laisse penser que cette action de réflexion-formation pour favoriser la mixité sociale auprès des jeunes correspond à une remise en cohérence des référentiels sectoriels d'autres actions publiques locales. Effectivement, au sein des divers domaines de compétences de la municipalité, l'idée de diversité sociale et/ ou culturelle est très présente. Ceci laisse envisager l'affirmation d'un référentiel global au sein de l'action publique locale.

## **2. La gestion de la diversité culturelle : un référentiel global ?**

Comment analyser ces diverses références à la diversité sociale, à la mixité, au sein de secteurs variés de l'action publique locale ? Il semble ici que la notion de référentiel global peut nous aider à qualifier ces caractéristiques communes. Toujours selon P. Muller, « le référentiel global est une représentation générale autour de laquelle vont s'ordonner et se hiérarchiser les différentes représentations sectorielles ».

Or il apparaîtrait que derrière ces volontés communes, s'annonce une tendance notable au sein des pratiques de l'action publique. Nous rejoindrons ici l'analyse de B. Jouve, qui, partant du principe que les villes ont

renforcé leur rôle « dans la gestion de la diversité sociétale », souligne une évolution portant sur les référentiels d'action au sein des villes :

*« lorsque la lutte contre les inégalités sociales (et territoriales), résultat de la structuration des rapports de classe, prévalait, c'est en terme d'accès aux services publics et de besoins inassouvis des populations marginalisées qu'il s'agissait de raisonner. Dorénavant, cette approche par les besoins et la distribution asymétrique des ressources entre groupes sociaux se voit adjoindre la problématique du respect et de la diversité culturelle »<sup>56</sup>.*

On retrouve exactement cette tendance dans le discours des acteurs : en plus de se poser la question de l'accès aux ressources ou aux services publics, tels que le logement, l'emploi, ou les activités péri et extrascolaires des plus défavorisés, une nouvelle préoccupation se fait ressentir. Ainsi, s'ajoute la problématique de la diversité culturelle et de sa régulation à l'échelle locale, qui passe certes par le respect de cette diversité comme le démontre les actions de lutte contre les discriminations ethniques, mais, qui s'accompagne également d'une volonté de réguler cette diversité selon le prisme d'un pacte républicain universaliste. De ce fait, la mixité s'érige en potentiel référentiel global de l'action municipale, puisqu'elle permet de penser et réguler cette diversité, sans pour autant reconnaître institutionnellement les communautés ou toute forme de particularismes culturels.

## B. Une historicité non maîtrisée

Pour P. Muller, la lutte contre la tendance à la désintégration sectorielle et la gestion de l'historicité sont inséparables puisqu'il s'agit bien des deux faces d'un même processus, « celui par lequel la société se pense et agit sur elle-même ». Nous avons déjà abordé la mise en cohérence de la sectorialité, intéressons nous à présent à la question de l'historicité.

Le concept d'historicité d'Alain Touraine désigne « la capacité d'une société à gérer sa propre reproduction, à agir sur elle-même et donc à gérer le stock des connaissances socialement nécessaires - et disponibles - pour transformer le monde. »<sup>57</sup>.

Il s'agit de savoir si les acteurs sont réellement en capacité d'agir sur eux-mêmes lorsqu'ils tendent à favoriser la mixité sociale, s'ils peuvent réellement transformer les tendances au regroupement social et/ ou culturel observé lors des activités péri et extrascolaires. En bref, peut-on parler de capacité de la puissance publique à gérer et agir sur ces phénomènes ? Les agents interrogés, en explicitant les tendances lourdes au regroupement, démontrent leur incapacité d'action face à des logiques intrinsèques de séparatisme social, et des mécanismes de causalité complexes. Ils remettent alors en cause la capacité de la puissance publique à intervenir sur de tels processus.

### 1. La réalité du séparatisme social illustrée par les pratiques éducatives péri et extrascolaires

Le premier constat établi par les acteurs, lorsque l'on évoque la question de la mixité sociale, est la difficulté à agir sur le comportement du jeune public et de leurs parents. Lors des entretiens, il est très souvent apparu que les acteurs étaient confrontés aux logiques d'entre-soi. Cette tendance est illustrée par une maxime connue et utilisée par les professionnels de ces secteurs : « un groupe en chasse un autre ». Elle révèle une incapacité a priori de ce faire rencontrer des publics aux caractéristiques socio-culturelles différentes :

*« Non mais on est confronté à, quand on dit à un animateur de la maison de Croix-Luizet, ben je vais parler des quartiers, maison Croix-Luizet, centre social des Buers, ou d'autres structures. Mixité ? Et ben je sais éperdument qu'ils vont pas franchement avoir de la mixité. De temps en temps sur un camp, sur un truc particulier, ils vont en avoir. Mais on sait éperdument qu'un public en chasse un autre. »*

*« Et puis la deuxième difficulté je rappelle hein, c'était surtout au niveau ethnique. Dans la mesure où la communauté maghrébine c'est la plus importante, que ce soit secteur ado, secteur enfant. La place aux*

<sup>56</sup> B. JOUVE et A-G GAGNON, *Les métropoles au défi de la diversité culturelle*, PUG, 2006, p 15.

<sup>57</sup> L'historicité désigne la capacité, pour les sociétés humaines, « non seulement de se reproduire ou même de s'adapter à un environnement changeant par des mécanismes d'apprentissage et de décision politique mais encore et surtout de produire leurs propres orientations et de les changer, de générer leurs objectifs et leur normativité. Cela provient de leur capacité réflexive, de leur aptitude à se retourner sur elles-mêmes ». A. TOURAINE, *La voix et le regard*, Seuil, 1982, 1978.

*autres elle est difficile. Quoique c'est un plus simple chez les enfants elle existe vraiment, à une parité, c'est du 50-50 entre la communauté maghrébine et les autres alors que sur le secteur ado, c'est 60 à 70%. Et effectivement le lien entre eux et les autres, c'est difficile. Le respect, etc. Faut leur faire leur place, faut leur faire leur place. »*

*« Dans la mesure où sur le secteur jeune on accueillait que des publics des Buers Nord, on remplissait pas tout à fait notre rôle. Alors la mixité, et puis quelque part on était prisonnier aussi de ce public. Donc dans notre métier, vous entendrez parfois que les publics s'accaparent les lieux et les personnes. Quand vous entendez les jeunes, ils disent « mais pourquoi est-ce que tu accueilles, c'est notre centre social, c'est pour nous, qu'est-ce qu'il font là, c'est pas leur quartier »*

Au final, ces images « d'accaparement de structures » illustrent, à travers l'exemple des pratiques péri et extra-scolaires, la tendance aux comportements de fuites et d'évitement d'autres groupes sociaux, i.e. la tendance au séparatisme social. On rejoint alors ici l'analyse plus globale d'Eric Maurin, qui dans son ouvrage, *Le ghetto français – Enquête sur le séparatisme social*, explicite le fondement même de ces mécanismes :

*« De fait, le « ghetto français n'est pas tant le lieu d'un affrontement entre inclus et exclus, que le théâtre sur lequel chaque groupe s'évertue à fuir ou à contourner le groupe immédiatement inférieur dans l'échelle des difficultés. (...) Le principe actif de la fragmentation territoriale se trouve ailleurs, dissimulé dans les plis d'une expérience infiniment plus générale mais qui reste à ce jour sans formulation politique : la réduction à tout prix de l'incertitude des rencontres et de la variété du voisinage par où se définissait un certain idéal de sociabilité »<sup>58</sup>.*

Aussi, et c'est tout l'intérêt de l'analyse de l'auteur, quand les acteurs soulignent des comportements d'évitement, ou de regroupement, ils formalisent une réalité plus générale des pratiques de l'entre-soi, qui restent sans « formulation politique » et donc sans mode de régulation. C'est pourquoi, par exemple, les centres sociaux expriment clairement leur incapacité à influencer sur la représentation que se font les familles de l'offre qu'ils proposent. Ils parlent souvent de la « stigmatisation » faite à leur égard, de par le caractère « social ». Cette logique est en tout point comparable à la logique d'évitement de la carte scolaire.

Cette tendance observée par les acteurs est largement confirmée par l'étude statistique réalisée lors de mon stage puisque l'analyse des publics en fonction de la répartition par quotient familial démontre clairement ces pratiques de distinction des groupes sociaux.

Face à ce constat, il se dessine de la part des acteurs une réelle appréciation de leur capacité d'action. S'ils se sentent incapables d'influer sur ces pratiques liées à l'entre soi, c'est aussi parce qu'ils ne conçoivent pas une intervention de la puissance publique locale pour résoudre ces problèmes tant les facteurs explicatifs et les causes paraissent multiples et complexes.

## **2. Une incapacité d'action affirmée**

L'incapacité des acteurs à agir sur cette tendance au regroupement de groupes sociaux homogènes est très clairement énoncée. Cette dernière s'explique, selon eux, par le « manque de compétences » face à la complexité des facteurs qui pourraient favoriser la mixité sociale. L'argument de leviers d'actions non maîtrisés est quasi-omniprésent. Aussi, l'absence de mixité sociale au sein des activités péri et extra scolaires a pour origine une kyrielle de facteurs tels l'emploi, le logement, la carte scolaire, sur lesquels les agents ne peuvent agir, puisque ces derniers ne s'inscrivent pas dans leur domaine de compétence. On se rapproche alors ici de l'analyse de P. Muller sur le caractère systémique des problèmes à traiter où il est « *en général impossible d'isoler un facteur simple sur lequel on pourrait agir pour obtenir l'effet attendu. Il faut toujours « passer par le système » c'est-à-dire appréhender des mécanismes de causalité complexe dans lesquels c'est le système dans son ensemble qui explique les résultats de l'un des sous-systèmes pris isolément* »<sup>59</sup>. Les exemples ci-contre sont extrêmement révélateurs de ce problème de la complexité de l'action publique :

*« Non, parce que pour l'instant les actions précises. Si on parle de mixité sociale, de la condition de vie des gens, de leur revenu, les actions qui pourraient peser dessus sont essentiellement les questions*

<sup>58</sup> E. MAURIN, *Le ghetto français – Enquête sur le séparatisme social*, Editions du Seuil et la République des idées, octobre 2004, pp. 6-7.

<sup>59</sup> P. MULLER, op. cit. p 171.



*de l'emploi, de la formation et du logement. Et il me semble que la politique de la ville, le contrat de ville, pour l'instant il travaille à la marge de ces questions. (...) Ben on fait de l'accompagnement scolaire, de l'initiative habitant, on développe des pratiques sportives. Mais la ville et ses partenaires Etat ne se mobilisent pas, je trouve de manière assez significative, pour amener à l'emploi une partie de la population qui n'y a pas accès, pour reloger les gens, pour que les gens aient un parcours résidentiels »*

*« Si, mais là mixité sociale, on l'obtient comment, par des leviers qu'on ne gère pas. (...) C'est l'emploi des parents, c'est la condition humaine de la famille (...) On voit bien les minorités, le peu de minorités qui a pu se déplacer dans un lotissement ou dans un appartement cosy, il adopte les mêmes préceptes que celui qui a de l'argent. Ni plus ni moins. Il est pas en train de se dire, tiens le centre social en bas, non ! A partir du moment où il a des facilités financières, il rentre dans, on appelle pas ça comme ça, mais dans une autre caste sociale. On est dans ces schémas là. »*

*« Non je pense que c'est une bonne chose parce qu'en fait la preuve tu vois on arrive malgré tout à fonctionner. Mais je pense que y a trop de boulot, y a trop de trucs, tu vois. Faudrait casser le système de logements dans les quartiers, l'isolement des quartiers en fonction de... Les écoles, les gamins des quartiers devraient aller dans des écoles un peu de partout, qu'ils aient la possibilité d'aller ailleurs, pas forcément dans l'école de son quartier avec un niveau éducatif super bas. »*

Il se dessine alors un véritable retour à la question sociale. Même s'il paraît profitable de faire se rencontrer des groupes aux caractéristiques différentes lors d'activités éducatives, pour beaucoup, le seul moyen d'y parvenir est de jouer sur les raisons évidentes du séparatisme social, à savoir les inégalités sociales qui distinguent les groupes sociaux. C'est pourquoi il convient de souligner à quel point les agents insistent lors de nos entretiens sur le problème des inégalités de revenu :

*« Je pense aussi, que malgré nos efforts, il y aura toujours une séparation par l'argent. Malgré les efforts qu'on peut faire au niveau culturel, sportif ou quoi pour aider. On sait aussi que l'argent, il en faut aussi un minimum pour vivre aujourd'hui Pour certains ce minimum est très élevé, mais il est certain que si on a pas un minimum, ça peut pas aller non plus. Aussi pour son propre équilibre et pour éduquer ses enfants de n'avoir pas d'argent. La pression de l'argent est quand même forte sur l'ensemble de notre société »*

- *« Y a... la grosse galère, c'est l'économique. De toute façon que ce soit à St-Jean, à Vaulx-en-Velin, dans le 6<sup>ème</sup>, c'est partout. C'est le pognon, plus particulièrement les jeunes adultes entre 20 et 25 ans, pour certains qui bossent pas depuis 2 ou 3 ans, c'est la haine (...). Et avec ce public-là, c'est extrêmement difficile de les amener vers une ouverture tant que l'aspect économique n'est pas réglé. Et sur le quartier, le pourcentage de chômeurs, ça frôle les 30, 35 %. »*

En bref, même si les agents adhèrent au concept républicain de mixité comme mode de régulation de la diversité sociale et culturelle, cette adhésion n'est pas absolue puisque la mixité ne semble possible qu'à travers un travail de l'action publique sur « la distribution asymétrique des ressources entre groupes sociaux ». C'est donc un retour de la question sociale et de la lutte contre les inégalités qui s'affirment comme principal référentiel de l'action publique locale. Ces réserves émises nous laissent croire que l'idée de mixité sociale ne suscite qu'un « consensus mou », s'il nous est permis de résumer la situation ainsi. Malgré leur attachement réel aux valeurs et aux normes véhiculées, le manque de capacité à agir sur les problèmes définis n'engendre ni adhésion totale, ni conflit ou débat d'idées, puisque personne ne se trouve en mesure de s'y opposer complètement.

## CONCLUSION

En introduction générale la question s'est posée de savoir si le concept de référentiel, tel que développé par P. Muller, nous permettrait de répondre à notre interrogation de départ, et donc expliquer l'incantation paradoxale à la mixité sociale au sein des politiques éducatives territoriales ? Cette question revenait donc à nous demander si l'on pouvait réellement qualifier la mixité sociale de référentiel des politiques locales, et plus particulièrement, concernant notre objet, des politiques éducatives territoriales?

A l'aune de nos observations et de nos entretiens, plusieurs hypothèses se sont confirmées. Le concept de mixité sociale, au sein des politiques éducatives territoriales, s'apparente effectivement à une idée en action, au sens où il est permis un processus de médiation, articulant à la fois champs cognitif et champs de pouvoir. De plus, il nous est apparu que cette incantation relevait certainement d'une mise en cohérence du secteur puisqu'il renvoyait un à un référentiel d'action publique plus global, instaurant une régulation politique de la diversité selon un régime de citoyenneté universaliste

Cependant, l'incapacité des acteurs à mettre en œuvre cet objectif nous incite à mettre en doute le concept d'historicité. Cette mise à distance affirmée par les acteurs nous a permis de voir à quel point le concept de mixité sociale ne suscite en réalité qu'un « consensus mou ». Ce constat nous oblige donc à invalider l'une de nos hypothèses de recherche. Alors que P. Muller affirme que « *le référentiel n'exclut pas l'idée de conflit, au contraire. Cette vision du monde produite dans le cadre d'une politique publique n'est pas un consensus, mais un espace de sens où vont se cristalliser les conflits* »<sup>60</sup>. Nous atteignons ici les limites de l'analyse en terme de référentiel, puisque, au regard de notre étude, c'est bien de consensus autour de l'idée de mixité sociale qu'il s'agit.

Pour expliquer l'incantation paradoxale à la mixité sociale, le « consensus mou » suscité n'est évidemment pas une réponse suffisante. Pour réellement répondre à la question posée, il nous faut à la fois caractériser et comprendre cette forme d'adhésion consensuelle.

Pour ce faire, nous avons choisi de dépasser la limite de l'outil méthodologique que représente le concept de référentiel, et d'envisager une posture plus souple et plus flexible « des idées » en politiques publiques. Cette réflexion est l'objet de notre prochain développement.

---

<sup>60</sup> P. MULLER, op. cit. p 160.

### INTRODUCTION

Nous avons dans la première partie de notre développement démontré les limites de l'analyse en termes de référentiel. Nous avons constaté que l'analyse cognitive des politiques publiques explique mal ou peu le « consensus observé » concernant la mixité sociale. A savoir une adhésion partagée mais une pluralité de représentations et différentes formes de croyances. Bref, cet attachement à l'idée de mixité sociale au sein des politiques éducatives territoriales n'apparaît pas encore réellement justifié. Le référentiel a permis d'appréhender, d'une certaine manière, le potentiel consensuel de cette idée, mais certaines questions restent ouvertes.

Tout en gardant à l'esprit la même question de départ, nous opterons pour une approche plus souple et plus flexible « des idées » en politiques publiques. Ce changement de cadre théorique, ou plutôt d'outil d'analyse, s'explique par les limites heuristiques abordées précédemment.

Ce dépassement a été largement inspiré à la lecture de l'article de Fabien Desage et Jérôme Godard « Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales. Retour critique sur le rôle des idées dans l'action publique » :

*« A trop se focaliser sur la recherche d'un sens partagé par tous les agents, à la fois résultat et force motrice de l'action collective, les applications de ces théories dites cognitives à l'analyse des politiques publiques locales nous paraissent entrer en résonance avec les discours des acteurs eux-mêmes et faire trop souvent l'économie d'observations sociologiques et historiques poussées des pratiques. Elles voilaient au final l'existence de luttes, ou d'usages différenciés des dispositifs par les acteurs aux horizons temporels différents, aux engagements institutionnels et aux intérêts distincts »<sup>61</sup>*

Postulant la nécessité d'une posture critique sur le rôle des idées dans l'action publique, pour diverses raisons heuristiques, les analyses proposées orienteront le travail vers une nouvelle piste de recherche. A ce tournant de la réflexion, il est indispensable de formaliser notre nouvel objet de réflexion. L'existence d'une adhésion consensuelle suffit-elle à expliquer cette incantation qui peut être qualifiée aussi bien d'utopique que de paradoxale ?

Avant de répondre à cette question, précisons le développement logique de notre réflexion.

Dans un premier temps, l'analyse de la pluralité des régimes de croyances mérite d'être approfondie afin de caractériser et d'évaluer avec davantage de finesse l'ampleur de la diversité des positions qui justifient l'incantation à la mixité sociale.

Puis nous affirmerons que si l'incantation perdure malgré les réticences mentionnées, c'est que l'idée de mixité sociale au sein d'une action publique locale doit représenter davantage qu'une simple structure de sens partagée par les acteurs d'un même secteur. Dans cette perspective, la notion de mythe s'avère un outil d'analyse particulièrement pertinent car elle permet également de mieux comprendre les intérêts des acteurs à mobiliser cette idée. Cette étude du mythe reste pensée selon l'approche conseillée de Fabien Desage et Jérôme Godard :

*« la notion de mythe, telle qu'elle a été définie par les historiens de l'Antiquité et Paul Veyne en particulier, par sa plasticité et ses conditions très souples de véridiction, se prête probablement mieux que les concepts existants pour rendre compte des bricolages, du flou et du mimétisme qui caractérisent les références et les justifications de l'action publique locale contemporaine »<sup>62</sup>*

---

<sup>61</sup> F. DESAGE, et J. GODARD, « Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales. Retour critique sur le rôle des idées dans l'action publique », RFSP, Presses de Sciences Po, vol. 55, n°4, 2005, p 634.

<sup>62</sup> Cf. Ibid

## 1<sup>ER</sup> CHAPITRE : ANALYSE DE LA PLURALITE DES REGIMES DE CROYANCE

Au début de leur article François Desage et Jérôme Godard rappellent la démarche qu'ils préconisent :

*« Nous entendons plutôt discuter la systématisation et la généralisation de ce ressort explicatif et plaider pour une caractérisation plus fine de ce que les croyances font- et font faire- aux acteurs. Il semble notamment nécessaire de prendre en compte la pluralité des régimes de croyance disponibles et de s'intéresser davantage à la question de leur rapport à l'action, sans se contenter d'un modèle transitif et matriciel »<sup>63</sup>*

Comme eux, nous postulons qu'il est nécessaire de s'attarder sur la question de la pluralité des régimes de croyance. Déjà évoquée en première partie, la présence de groupes affirmant des usages de dispositifs, des temporalités et des périmètres d'action variés a mis en évidence cette problématique. Ce constat de pluralité est renforcé par le manque de croyance des acteurs en leur propre marge de manoeuvre, provenant d'un décalage entre une volonté d'action et une incapacité à donner forme à cette injonction, renforce ce constat de pluralité.

C'est cette idée « d'adhésion complexe », de pluralité des régimes de croyance qu'il faut approfondir ici, pour pouvoir par la suite s'intéresser davantage à la question du rapport à l'action. Deux tendances globales sont particulièrement formalisables : les hésitations perpétuelles entre l'adhésion morale et la priorité d'action, entre l'incantation et le sentiment de renoncement.

### A. Entre adhésion et priorité d'action

La première tendance observée s'apparente à un difficile équilibre entre des choix prioritaires dans l'action, où la mixité semble relayée à un plan secondaire, et l'impossibilité de s'y opposer.

#### 1. Une adhésion systématique en tant que norme

L'idée de mixité sociale repose sur trop d'implicites acquis pour être débattue. Si l'action de réflexion-formation a pour objectif d'échanger sur le thème, elle n'a pas abouti à une remise en question de la légitimité et du bien-fondé de cet objectif. Avant même la mise en place de ce cycle de formation, les acteurs craignaient qu'au final, la même logique se mette en place, et que la notion, dans son fondement intrinsèque, ne soit jamais réellement débattue :

*« Puisque c'est un peu ce qu'on disait tout à l'heure, souvent c'est cité mixité sociale mais c'est pas traduit en objectif opérationnel. C'est-à-dire qu'à mon avis pour le moment c'est plus incantatoire qu'autre chose. Même si chaque acteur du CEL a sa représentation de la mixité sociale, mais ça reste des représentations personnelles. Donc les signataires, la ville, l'Etat l'affichent, mais en tout cas c'est rarement débattu dans le cadre de l'instruction des dossiers. »*

La force des valeurs et des principes d'action décrits en première partie fait de la mixité une idée très consensuelle par le simple fait qu'il est très difficile de pouvoir s'y opposer. Puisqu'elle revoie à des fondamentaux de la citoyenneté comme le « vivre-ensemble », le « partage », « l'ouverture », les acteurs n'ont jamais réellement la possibilité d'émettre une quelconque forme d'opposition catégorique face à cet objectif. L'adhésion observée n'est bien évidemment pas propre aux acteurs interrogés. Elle est, au regard des enquêtes d'opinions, largement répandue dans l'opinion publique, qui dans ses déclarations d'intentions, se montre très attachée à cette valeur.<sup>64</sup>

<sup>63</sup> cf. Ibid. p 636

<sup>64</sup> Cf. « les Français, le logement et la mixité sociale », [http://www.tns-sofres.com/etudes/pol/210105\\_logement\\_n.htm](http://www.tns-sofres.com/etudes/pol/210105_logement_n.htm)

Mais même si les acteurs ne s'opposent à l'objectif de mixité, ils ne le qualifient pas pour autant de prioritaire.

## **2. La lutte contre les inégalités sociales comme priorité d'action**

Il n'y a pas de dénonciation ou de refus de la mixité sociale dans le discours des acteurs. Cela ne signifie pas que la mixité soit un objectif important ou primordial à leurs yeux. Ce constat s'est rapidement établi. Jamais les agents interrogés n'ont qualifié cet objectif de priorité dans leur l'action, il pouvait être qualifié « d'important », « d'enrichissant », mais jamais de prioritaire.

Encore une fois, c'est au contact du terrain, et plus particulièrement au contact des travailleurs sociaux en zones urbaines sensibles, que l'importance de cette incantation fut la plus relativisée :

*« Moi je sais pas avant tout dans un quartier qui est difficile comme celui-là, est ce que c'est la chose la plus primordiale qu'il faut qu'il y ait sur un quartier comme celui-là ? Est que la mixité c'est ce qui va résoudre leur problème. Moi j'y crois pas, j'y crois, quand je vois des gamins qui sont en 6<sup>ème</sup>, ils ont déjà été renvoyé trois fois dans l'année alors qu'on est en février ou en mars, moi la mixité elle passe bien au dessus. Ah je vous le dis clairement, c'est pas mon souci la mixité. Je suis quelqu'un qui parle crûment mais c'est clair. Le gamin c'est pas la mixité qui va l'aider à résoudre ses problèmes. On est sur le terrain, on voit que les gamins ils ont un mal-être c'est pas la mixité qui va résoudre leur mal-être. C'est comment on résout concrètement les problèmes. Comment un gamin qui a 12 ans, comment on fait pour qui traîne pas dehors jusqu'à minuit ? Comment on fait pour qu'un gamin ne jette pas des œufs ou des pierres ou va tarter une prof ou va mettre un coup de pied à une dame pour lui arracher son sac ? Et je sais pas là-dedans où elle va rentrer la mixité mais ça c'est pas mon problème. »*

*« -Moi c'est simple je m'adapte. Ici le territoire St-Jean est composé de telles données et de tels besoins, y a telles difficultés, etc. Donc faut travailler dans ce sens-là, point barre. Après j'intègre aussi le fait que les politiques, les financeurs, ils vont dans ce sens là. Mais la priorité reste bien de répondre aux besoins d'un public. »*

*« Pour moi j'ai peu d'enfants au centre de loisirs qui s'appellent Fabien ou Françoise. Donc euh sur notre quartier je pense qu'il y a public issu de l'immigration qui est assez important mais qui n'est pas 90% des habitants du quartier, donc à ce niveau-là on a un problème de mixité. Est-ce que ça en est un problème de mixité déjà, je sais pas? Est-ce que le public est pas là pour accueillir en priorité un public en précarité ou en difficulté. Et est-ce que le public en difficulté dans notre quartier n'est pas un public d'origine étrangère. Je sais pas. J'ai plein de questions et je veux pas être dans des affirmations. »*

Les responsables de centres sociaux en quartiers difficiles ne sont en revanche pas les seuls à nuancer l'importance accordée à la mixité sociale. Même dans le discours des élus, il apparaît que la mixité ne peut être pensée comme un projet politique en soi. Elle apparaît davantage comme un outil, un moyen, qu'une priorité.

*« On a dans le cadre d'une formation a rappeler les grands principes fondamentaux de notre République : Liberté, Fraternité et Laïcité. Mais pas mixité pour moi. La mixité n'est pas un objectif mais un moyen d'accéder à des choses plus fondamentales. Mais c'est vrai que la mixité elle n'existe pas encore. On le voit bien. »*

Ces témoignages sont riches d'enseignements. Ils permettent de comprendre que malgré l'adhésion formulée, les acteurs s'interrogent sur le fondement même de cet objectif ; ils ne peuvent le concevoir comme une politique en soi. En terme de priorité d'action, les acteurs du secteur étudié affirment clairement le besoin d'un retour de la « question sociale ».

Nous définissions précédemment la problématique de la diversité sociale et culturelle de nouveau référentiel global de l'action publique locale. A la lumière de nos observations, celui-ci semble moins important, pour le secteur considéré, que la prérogative plus traditionnelle de lutte contre les inégalités sociales. L'accès aux services publics de type « socio-éducatif », et l'attention aux populations les plus défavorisées représentent la véritable priorité pour les acteurs.

Les divers groupes rejoignent, dans leur ensemble, l'analyse de Sylvie Tissot et Franck Poupeau quant aux potentielles dérives des politiques d'éducation. « *La lutte contre le chômage, les politiques d'éducation, d'insertion ou encore de prévention ont connu des transformations très semblables : nourries comme ces dernières, du paradigme de l'exclusion, les politiques de logement et les politiques urbaines sont également construites sur un certain déni des ressorts structurels de la pauvreté* »<sup>65</sup>

Globalement, toutes les personnes interrogées mentionnent les causes sociétales plus profondes comme étant à l'origine de l'hétérogénéité des publics, et supposent que la lutte contre les inégalités des chances du jeune public est le réel objectif prioritaire.

Mais rappelons que les travailleurs sociaux ont à cet égard un discours beaucoup plus prononcé. Sorte de « garde fou », ils insistent avec vigueur sur le respect du caractère fondamentalement redistributif et donc prioritaire des politiques éducatives territoriales.

## B. Entre incantation et renoncements simultanés

Parallèlement, un paradoxe domine dans le discours des acteurs. L'incantation à la mixité sociale perdure malgré un fort sentiment de renoncement parmi les personnes interrogées. « *Ben j'pense qu'on peut toujours dire qu'on peut l'encourager. Mais je vous ai dit je pense que nous on a pas les moyens pour peser sur, quoi.* » Comment l'expliquer ?

### 1. La mixité sociale : un « devoir » du service public

Favoriser la mixité sociale au sein des politiques éducatives est parfois envisagé comme une véritable mission de service public. Qu'importe leur statut, puisqu'ils agissent majoritairement dans la sphère publique, les acteurs se projettent en tant que porteurs d'un certain nombre de prérogatives et d'obligations.

*« -C'est vrai et je pense que ce sont aussi des **obligations** qui sont mises en place car si on ne les nomment pas à certains moments, la société irait encore plus vers une séparation plus grande. La mixité c'est pas un objectif, c'est un moyen.*

*- Un moyen vers quoi ?*

*-Un moyen pour arriver vers les choses plus fondamentales que peut-être l'égalité, la fraternité, la liberté, la laïcité. »*

*« -Et alors du coup après avoir cité tous ces facteurs, est ce que ça fait sens de vouloir faire de la mixité dans un champ tel que l'animation, le loisir en extra scolaire ?*

*- Il faut essayer en tout, **on se doit d'essayer.***

*- Pourquoi ?*

*- Parce que nous sommes un service public, nous sommes d'une certaine façon des régulateurs, des régulateurs des fragilités dans les territoires. Nous sommes régulateurs des déficits de vie sociale, de socialisation. Par rapport aux habitants. »*

Malgré ces ambitions, définies comme des engagements indispensables, les agents expriment en parallèle un fort sentiment de renoncement.

---

<sup>65</sup> S. TISSOT et F. POUPEAU, « la spatialisation des problèmes spatiaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°159, 2005, p 7.

## 2. La diversité des formes de renoncement

Le défaitisme ou désillusion des acteurs sont des sentiments que nous avons déjà abordés. Or, ce qui mérite d'être souligné ici, c'est le caractère parfois extrême de cet abandon. Il peut se traduire soit par une posture cynique soit par une remise en cause par l'absurde de l'objectif même de mixité. En somme, une analyse plus approfondie du discours des acteurs révèle une vraie diversité des formes de renoncement.

*« J'allais dire, c'est un vœu. Dans ma fonction c'est un vœu la mixité. C'est une volonté, c'est surtout une notion qu'on défend, qu'on développe mais qui est difficile à obtenir puisque la politique de la ville, c'est une politique j'allais dire réparatrice, de replâtrage ou de rééquilibrage pour être moins cynique »*

*« Je pense que parfois invoquer la mixité sociale cela peut-être un vœu pieu, sachant que les centres sociaux, bon je parle de centres sociaux car y en a 7 à Villeurbanne, ailleurs ça peut être d'autres associations ou équipements qui sont présents, mais à Villeurbanne comme y a un nombre important et qu'ils sont souvent le seul équipement du quartier, comme le centre social St. Jean de Villeurbanne, seul équipement du quartier...Oui ce que je voulais dire c'est qu'on peut être tenté de fixer comme objectif la mixité sociale au centre social alors qu'il n'a pas les moyens de la mixité sociale car il est justement dans un quartier sans mixité sociale. Donc c'est un peu stupide à la limite de demander à un centre social de faire en sorte qu'il ait de la mixité sociale. »*

En conclusion, la caractérisation de la pluralité des régimes de croyances fait ressortir des positionnements encore assez énigmatiques : des hésitations entre adhésion morale et priorité d'action politique ; une incantation malgré un sentiment de renoncement persistant.

### **C. Mixité sociale et légitimation de la puissance publique**

Comment justifier objectivement ces positionnements ? La réponse se trouve dans les témoignages des acteurs, particulièrement lorsqu'ils mentionnent leur rapport personnel à l'action sociale. Si l'idée de mixité sociale est mobilisée, c'est notamment parce qu'elle offre aux acteurs des perspectives d'avenir. Elle est le moyen de voir se dessiner un horizon potentiellement meilleur, ou au pire des cas, un statu quo.

*« C'est tirer vers le haut plutôt que tirer vers le bas. Laisser faire ou laisser une cité à l'abandon, et dire ben là y a que des maghrébins ou que des turcs, ne rien faire de concret c'est quelque part les abandonner, créer des difficultés qui a un moment donné vont rejaillir sur la société mais négativement. Cela peut entraîner des émeutes ou tout du moins un ras le bol qui s'exprimera d'une façon ou d'une autre. On essaye maintenant de tirer vers le haut, en essayant d'éviter ce ras le bol, et au contraire leur donner la possibilité d'évoluer. Moi je le vois comme ça »*

*« - Alors du coup, puisque vous me parlez de ces logiques et de ces familles là qu'on a du mal à toucher, en quoi ça fait encore sens de parler de mixité dans l'animation ?  
- Je vais vous faire une réponse philosophique. En tout cas c'est ce qui me maintient, ce qui m'aide à venir dans ces quartiers aussi, parce que c'est pas tous les jours sympas. Mais c'est qu'un bout de la réponse. Il faut maintenir des utopies. Il faut maintenir ce genre d'espoir. »*

Ces discours expriment l'incapacité à abandonner toute perspective d'une éventuelle amélioration sociale. Refuser d'espérer, par défaitisme, un avenir potentiellement meilleur pour les jeunes dont ils ont la charge, et plus particulièrement pour les jeunes en difficulté, reviendrait en quelque sorte à une démission de leur fonction ou de leur statut. Nous rejoignons ici complètement P. Genestier dans son analyse :

*« s'il se manifeste chez ces locuteurs un tel consensus, au moins rhétorique, c'est parce que le vocable de mixité indique un idéal, une direction à contre-courant des tendances générales et spontanées de la société et du processus d'urbanisation. Il s'agit d'un terme dont le sens est surtout*

*incantatoire et qui sert d'emblème pour qui cherche aujourd'hui à affirmer dans des termes suffisamment consensuels son désir de réforme sociale »<sup>66</sup>*

Voilà un résumé intéressant de ce que peut être aujourd'hui l'intérêt réel des acteurs à poursuivre cette incantation. Malgré la contradiction évidente entre la tendance claire au séparatisme social au sein des actions socio-éducatifs et les idéaux proclamés, les acteurs publics continuent à raisonner en termes de construction volontaire du politique.

De par leurs diverses fonctions, les agents se refusent un statut maladroit, celui d'être des simples « réparateurs ». A l'inverse, ils espèrent pouvoir à la marge dessiner un horizon d'actions concrètes plus réformatrices. Justement parce que les actions socio-éducatives mises en places s'inscrivent réellement dans une perspective de justice sociale, d'égalité des chances, de redistribution des richesses visant à une amélioration des conditions de vie du jeune public visé. Du même coup, cette incantation à la mixité sociale explique leur « raison d'être ». Qu'ils soient élus, financeurs, travailleurs municipaux ou administratifs, ils légitiment ainsi leur fonction sociale ou politique.

Cette appréciation permet de rejoindre l'analyse de Daniel Béhar, qui définit la mixité sociale comme un mythe nécessaire au pouvoir politique : « *La référence à ce principe de mixité est doublement bénéfique politiquement pour la puissance publique. Elle lui permet en premier lieu de justifier sa propre existence. Face à des dynamiques sociales et urbaines apparemment totalement régies par les aspirations individuelles et les mécanismes de marché, elle rappelle la nécessité d'une régulation collective, d'une action publique* »<sup>67</sup>

En bref, l'analyse de la pluralité des régimes de croyances met en exergue le flou, voire les contradictions existantes dans le discours des acteurs. Celles-ci renvoient à l'obligation pour les acteurs de légitimer leur propre existence au sein de la sphère publique. S'agit-il cependant de la seule raison explicative ? Peut-on encore éclaircir les raisons et les intérêts de cette incantation à la mixité sociale ?

## **2<sup>EME</sup> CHAPITRE : LE REENCHANTEMENT MYTHIQUE DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE - LA MIXITE SOCIALE : UN MYTHE EN ACTION ?**

*« Les grecs croyaient-ils à leur mythe ? fait mine de s'interroger P. Veyne. Pas plus, pas moins que les acteurs locaux croient aujourd'hui aux leurs. Tout dépend des circonstances, des contraintes d'action et de justification de l'action auxquelles ils étaient confrontés. »*<sup>68</sup>. Pour Fabien Desage et Jérôme Godard, la notion de mythe s'avère particulièrement pertinente, d'un point de vue méthodologique, pour comprendre les références et justifications hésitantes des acteurs publics locaux.

Nous avons précédemment affirmé que ces acteurs mobilisaient une notion à laquelle ils ne croyaient pas forcément afin de pouvoir légitimer leur propre existence. S'agit-il de la seule raison explicative à cette incantation paradoxale ? Pour répondre à cette interrogation, nous choisissons d'utiliser le concept de mythe politique afin d'envisager d'éventuelles autres justifications.

Après avoir défini et caractérisé la mixité sociale de mythe politique, nous verrons en quoi cet outil possède de réelles qualités heuristiques, puisqu'il permet d'envisager de nouvelles justifications à l'incantation paradoxale de mixité sociale.

Effectivement il faut pouvoir s'assurer de manière scientifique que l'idée de mixité sociale représente bien un mythe, avant d'envisager sa fonction intrinsèque.

<sup>66</sup> P. GENESTIER, « La mixité urbaine est-elle une politique », in *Esprit, la ville à trois vitesses*, mars 2004.

<sup>67</sup> D. BEHAR, « Plaidoyer pour une mixité revisitée, Entre incantation, dénonciation et renoncement », *Fondations, Mixité, Mobilité, Pour quelle cité?*, Editions de la Fondation Abbé Pierre, n°13, 2001, p4.

<sup>68</sup> Cf. F. DESAGE et J. GODARD, op. cit.



## A. Les caractéristiques du mythe politique

D'après Paul Veyne<sup>69</sup>, il convient de considérer le mythe non pas comme une idée « fausse » mais plutôt comme une croyance vraisemblable et infalsifiable, car reposant sur des tenants et des aboutissants étrangers à la raison scientifique comme à l'expérience pratique. Dans ces conditions, il paraît souvent difficile de distinguer ce qui relève effectivement du mythe, ou de l'imaginaire politique en général. Le travail préalable consiste à démontrer que l'idée de mixité sociale constitue bien un mythe politique en soi. Pour ce faire, nous avons privilégié l'étude spécifique du mythe politique tel que définit par Raoul Girardet dans son ouvrage, *Mythe et mythologies politiques*.<sup>70</sup> En introduction, l'auteur propose, à partir d'une étude historique, une série de caractéristiques qui permettent à la fois de repérer et de définir le mythe. Trois grandes caractéristiques de dessinent : la polymorphie du concept / l'absence d'expression formelle et empirique / invalidation scientifique

### 1. Polymorphie et ambivalence du concept

« Comme le mythe religieux, le mythe politique est fondamentalement polymorphe : il faut entendre par là qu'une même série d'images oniriques (...) il faut également entendre par là qu'un même mythe est susceptible d'offrir de multiples résonances et de non moins nombreuses significations ». Cette définition du mythe rappelle les difficultés rencontrées en introduction lorsque nous tentions de proposer une définition de la mixité sociale. Il est évident que les acteurs ne peuvent définir la mixité sociale. Cette notion est trop polysémique pour qu'ils puissent, malgré leur volonté s'entendre, sur un concept commun. Pour eux cette notion renvoie aussi bien au mélange de genre (hommes, femmes), qu'au mélange de groupes aux caractéristiques sociaux et ethno-culturels variés : le revenu, les conditions de vie, la culture, la religion, l'appartenance ethnique.

Le concept de mixité sociale ne sous-entend aucune catégorie spécifique et donc provoque fluidité et mouvance des représentations.

*« Nan y a les termes. Il faudrait qu'à un moment donné on définisse. Mais est-ce qu'on peut mettre une définition. ? Ben à la rigueur faut mieux en mettre une, comme ça au moins les choses sont claires. Mais mettre des définitions : mixité sociale, mixité géographique, j'sais pas. Pour moi la mixité on devrait pas la définir. Tu vois il faudrait malgré tout la définir pour que les gens arrêtent de raconter des conneries parce que ça pour moi c'est le truc qui m'énerve » voilà faudrait la mixité machin, »*

Polymorphe, le mythe est également ambivalent. Pour un même terme, les agents peuvent imaginer alors différentes situations sur lesquelles ils doivent agir. D'ailleurs, ce fut un problème majeur lors de nos entretiens, le simple fait de toujours devoir spécifier le type de mixité évoqué, par crainte de malentendu, révélait tout le potentiel d'ambivalence de la notion.

*« Ben oui c'est nommer les genres. Parce qu'on est vraiment en difficulté pour nommer les différentes catégories de population, en terme d'origine culturelle et d'ethnies. Donc on mélange à la fois l'origine, euh des parents souvent, on mélange l'origine culturelle avec la pratique ou non culturelle, la prégnance de la pratique culturelle chez le public et chez les professionnels. »*

### 2. La difficile application opérationnelle

La conséquence logique de l'absence de définition commune de la mixité sociale est de pouvoir formuler un concept mouvant. Ils décrivent au cours des entretiens la difficulté à « donner forme » à un concept

*« Dans le mesure où on peut pas nommer les gens, leur appartenance, c'est très difficile de travailler sur ces concepts là après. Je pense qu'il y a un travail essentiel de définition de ce qu'est la mixité et après quand on s'approche de chaque mixité, de celles dont je vous ai parlé, la définition que je vous ai faites de la mixité sociale, elle est un peu aléatoire aussi, je parle en terme de revenu parce que j'ai pas trouvé autre chose »*

<sup>69</sup> P. VEYNE, *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ? Essai sur l'imagination constituante*, Editions du Seuil, 1983, p 11.

<sup>70</sup> R. GIRARDET, *Mythes et mythologies politiques*, Editions du Seuil, 1986.

Face à cette limite les acteurs mentionnent souvent le travail difficile mais nécessaire de mise en place de critères afin de pouvoir quantifier et qualifier les publics selon des catégories spécifiques. Pour rendre opérationnelle cette notion de mixité, il faut être en mesure de « nommer les choses », pour reprendre une expression souvent utilisée par les locuteurs. Le choix de critère objectif devient un autre obstacle.

*« Si on voulait dire « ben voilà maintenant l'ambition et l'objectif n°1, c'est la mixité sociale », et ben qu'est ce qu'on met derrière. Et là ça sera un peu délicat, parce qu'il faudra manier avec habileté les concepts de communautarisme, et forcément y a des choses qu'on dira pas. Un des freins majeurs c'est que tout de suite on rentre dans des concepts qui sont délicats, un peu casse-gueule, quoi. Et du coup on va rentrer dans des débats avec les acteurs et y passer un temps fou parce que c'est un champ vaste. »*

*« C'est pas parce que le gamin a une couleur de peau différente qu'on va le compter différemment que celui qui a les yeux bleus et qui est blond, mais en même temps c'est bien aussi comme ça qu'on peut se rendre compte si tout le monde participe. Donc y a aussi une connaissance nécessaire du public et se donner entre soi des critères qui permettent de mesurer comment les choses progressent. »*

Quelques éléments de classification sont tout de même présents.

Les centres municipaux d'animation (centre de loisirs du service jeunesse, du service des sports, l'école du sport, le centre de Chamagnieu et la maison de Quartier des Brosses) ont par exemple récemment harmonisé les critères d'évaluation de leurs actions et ont mis en place une classification en fonction du quartier dont le jeune est issu. Ce critère permettant d'évaluer l'origine par quartier a pour but de favoriser une plus grande mixité géographique sur le territoire.<sup>71</sup>

L'évaluation approximative du revenu des ménages et de la condition de vie du jeune public, grâce au quotient familial établi par les CAF, est un autre critère employé afin d'envisager la mixité sociale. Il est utilisé soit par les services municipaux, soit par les associations sous conventionnement avec la CAF (majoritairement les centres sociaux).

Force est de constater que ces critères sont peu nombreux, et qu'ils ne sont utilisés que par un nombre restreint de structures. Même s'ils s'appuient sur des données objectives, la perception que ces critères permettent d'obtenir de l'hétérogénéité des publics reste relativement floue, voire biaisée. Nous avons repéré plusieurs fois au cours de nos entretiens des raccourcis ou amalgames implicites entre mixité géographique (via l'origine par quartiers), mixité sociale (via le quotient familial) et l'idée mixité culturelle.

Logiquement, puisque la déclinaison opérationnelle de cet objectif de mixité sociale est difficile, son évaluation l'est encore plus. Les acteurs interrogés se plaignent de cette incapacité à trouver des critères objectifs d'évaluation de la mixité sociale, et donc de l'incapacité à évaluer l'influence de leur action.

*« Quand on part là-dessus, après, on peut décliner sur des orientations autour de la mixité. Donc c'est quelque chose qui est affiché assez fortement dans les projets éducatifs locaux. Mais il reste encore beaucoup de progrès à faire, c'est à dire qu'en terme d'évaluation on est pas très bon là-dessus »*

Au final, la mise en place d'action socio-éducatives, ne subissant aucun contrôle ou mode d'évaluation efficaces concernant l'objectif de mixité sociale, renforce le caractère purement incantatoire du concept.

### **3. Du postulat à la vérification empirique**

Enfin, toujours selon la tentative de définition de R. Girardet, le mythe n'a pas besoin d'être vérifié empiriquement ou de subir l'épreuve des faits pour être admis ou valorisé.

Nous avons vu lors de notre première partie que les acteurs du secteur considéré exprimaient le besoin de comprendre la plus-value éducative de l'objectif de mixité sociale. Il est apparu que les acteurs accordaient plus ou moins implicitement tout un tas de vertus à la mixité sociale. Concernant le domaine des politiques éducatives, l'idée que la mixité sociale pourrait permettre une meilleure prévention de la délinquance fut particulièrement notable. En effet, celle-ci réduirait a priori les possibles effets pathogènes de la concentration

<sup>71</sup> Nous reviendrons ultérieurement sur l'utilisation de ce critère.

de jeunes issus des franges les plus défavorisées. Le mélange, en permettant de diffuser des normes sociales de groupes « plus favorisés », pourrait résoudre les questions de délinquance, et de ce fait permettre une meilleure cohésion sociale à l'échelle du territoire.

Ce postulat sous-jacent fut très rapidement contredit par les faits. Les témoignages des travailleurs sociaux démontrent comment la rencontre entre jeunes issus de différents milieux ou différents quartiers est difficile à aborder :

*« Donc les difficultés qu'on a rencontrés à cette époque là, on a réussi à ramener des personnes qui étaient pas des Buers Nord, qui étaient pas du tout la même dynamique. Sauf qu'en terme de nombre ils étaient inférieurs. Donc ça a été très difficile pour eux, malgré notre attention, malgré tout ce qu'on a fait pour faire en sorte qu'ils puissent trouver leur place, ça été très difficile pour eux, la cohabitation.*

*- La cohabitation, comment ça ?*

*- Ben, les jeunes sont violents. Ou simplement vous organisez une partie de foot, vous essayez, ben il faut vous battre pour que la personne nouvelle intègre une équipe. Déjà faut se battre. Et après dans le jeu, elle est sur le terrain mais elle existe pas. Vous comprenez ? Bon je prends l'exemple d'un match de foot mais ça se vérifie aussi sur d'autres actions. Voilà. Et de la violence verbale, de l'hostilité, parfois même physique. »*

La cohabitation très difficile entre jeunes issus d'horizons différents démontre qu'une impulsion visant à favoriser la mixité sociale peut produire l'inverse de l'objectif recherché. En ce sens, l'incantation à la mixité sociale repose sur des postulats, tels que la prévention de la délinquance, la cohésion sociale, qui, dans notre champ d'analyse, ne sont pas vérifiés empiriquement.

En conclusion il apparaît que la mixité sociale peut-être définie comme mythe politique. Elle présente effectivement les caractéristiques distinctives énoncées par R. Girardet.

## **B. La fonction sociale du mythe**

Nous pouvons désormais énoncer que la mixité sociale s'apparente à un mythe politique. L'utilisation de la notion de mythe, dans notre recherche, permet-elle de mieux comprendre ou d'envisager d'autres raisons à cette incantation à la mixité sociale au sein des actions socio-éducatives. L'objet de notre réflexion est avant tout de s'interroger sur la fonction et sur l'usage de ce mythe dans les politiques éducatives territoriales, et de manière plus élargie au sein de l'action publique locale.

La légitimation de la puissance publique par l'affirmation de son rôle régulateur et réformateur, est la première fonction que nous avons repérée. Cet usage permet de comprendre ce que nous qualifions a priori d'adhésion paradoxale. Est-il possible, grâce à la notion de mythe politique, de percevoir d'autres fonctions qui justifieraient cette référence à la mixité ?

R. Girardet projette une autre fonction essentielle au mythe politique : *« en lui fournissant de nouveaux éléments de compréhension et d'adhésion, l'imaginaire mythique permet à celui qui s'abandonne à lui de se réamarrer dans un présent reconquis, de reprendre pied dans un monde redevenu cohérent ».*<sup>72</sup> L'auteur attribue une fonction sociale essentielle au mythe politique, reconquérir un présent qui ne fait plus sens pour les individus. Le mythe, qui affleure dans les moments de crise, est alors l'élément symbolique, qui offre aux sociétés une force mobilisatrice.

### **1. « Quand la ville ne fait plus société »**

Les acteurs interrogés sont, pour la grande majorité, spécialistes ou en charge des problématiques éducatives. Qu'ils soient élus, financeurs, ou travailleurs sociaux, ils restent cependant confrontés à une

---

<sup>72</sup> R. GIRARDET, op.cit.p 24

réalité plus large, qui dépasse leur propre champ d'action. Ils s'adressent majoritairement à des publics qui illustrent la question sociale, et sa traduction en phénomène urbain.

Au cours de nos entretiens, il est récurrent que les locuteurs fassent référence à un désordre social dans son ensemble. C'est ce désordre global qui pose, semble-t-il, le plus de problèmes de lecture et d'appréciation dans leur discours. La perte de sens des acteurs renvoie non plus à leur propre prérogative professionnelle mais à la possibilité même d'appréhender la crise économique et sociale qui les entoure.

Cette perte de repères rappelle l'analyse proposée par Daniel Béhar. Selon lui, c'est parce que la ville n'est plus une grille de lecture qui permet de saisir le désordre social, que l'objectif de mixité sociale se voit affirmé.

*« L'équation liant position sociale, statut résidentiel, et localisation géographique qui permettait à chacun, d'un seul mouvement de se situer, de construire son identité, à la fois dans la société et dans la ville, a implosé. (...) La ville ne fait plus société, non pas parce que la fragmentation de l'une correspondrait à l'atomisation de l'autre, mais parce que la ville ne permet plus de lire, de matérialiser la société dans l'espace. C'est à la fin d'un certain ordre urbain et social que l'on assiste aujourd'hui. L'émergence politique de la rhétorique de la mixité sociale exprime cet épuisement »<sup>73</sup>*

Cette analyse permet de confirmer par ailleurs la vision de R. Girardet. Selon lui, le mythe politique n'apparaît au sein d'une communauté que lorsque celle-ci est confrontée à des tensions ou des déséquilibres. Le mythe permet de trouver des réponses à une solution de crise : « Il semble, notait il y a déjà bon nombre d'années le sociologue Roger Bastide, que la plupart des ethnologues soient actuellement d'accord pour considérer les mythes comme des réponses à des phénomènes de déséquilibres sociaux, à des tensions à l'intérieur des structures sociales »<sup>74</sup>

Nous allons tenter de savoir, en quoi le mythe de la mixité sociale peut-il être réellement une réponse à cet « épuisement », à cette impossibilité de lire l'ordre social.

## **2. La mixité : un mythe nécessaire à la société contemporaine**

Le prolongement de la réflexion de Daniel Béhar permet d'appréhender quel type de réponse le mythe de la mixité sociale peut apporter. Face à la perte de sens et de repères, la mixité sociale offre une nouvelle grille de lecture. Elle permet aux agents de se resituer entre différents maux d'une société en crise. Surtout, elle ouvre de nouvelles perspectives collectives face à des valeurs ou des normes menacées :

*« Donnant du sens à l'action publique, la référence au principe de mixité sociale donne par contre sens à la société elle-même. Sa puissance évocatrice tient en effet à son caractère polysémique, à sa capacité à agréger trois valeurs majeures fortement menacées : l'urbanité, c'est-à-dire la ville comme idéal libérateur, la cohésion sociale, c'est-à-dire la capacité à être ensemble, la démocratie autrement dit le respect de l'Autre au travers de l'égalité citoyenne. En se référant à cette valeur de mixité sociale et à ce qu'elle exprime ainsi, l'action publique fournit en quelque sorte un horizon à la société dans son ensemble, exprime à la fois sa responsabilité propre et une perspective collective »<sup>75</sup>*

Les trois valeurs repérées par l'auteur sont effectivement un bon résumé des préoccupations des agents interrogés.

- L'urbanité comme idéal libérateur est manifestée chez les agents par la volonté de pouvoir rendre accessible la ville à tous et à ne pas « cantonner » certaines populations sur des territoires tels que les Zones Urbaines Sensibles. Ils refusent la perte d'espoir des jeunes en difficulté dans ces quartiers et suscitent leur mobilité urbaine lors des activités éducatives.
- La cohésion sociale comme capacité à être ensemble. La mixité sociale servant ici de garant à l'harmonie sociale et donc d'outil de prévention à la délinquance juvénile

<sup>73</sup> D. BEHAR, op. cit. p 4

<sup>74</sup> R. GIRARDET, op. Cit p 179.

<sup>75</sup> D. BEHAR, Ibic.

- La démocratie comme respect de l'Autre au travers de l'égalité citoyenne est une valeur fondamentale. L'apprentissage de la citoyenneté reste un objectif majeur de nos locuteurs, notamment dans sa traduction républicaine universaliste. D'où la méfiance ressentie au constat de certains regroupements communautaire, au sein du jeune public, ou des animateurs professionnels.

La mixité sociale en tant que mythe politique fournit une grille de lecture indispensable en temps de crise. Elle distingue les valeurs fondamentales, qu'une société se doit de protéger. Elle offre un horizon à la collectivité. La description de cet horizon devient alors le moteur de la mobilisation. C'est ici que se dessine la vraie fonction sociale du mythe politique. Le mythe n'est pas qu'un récit imaginaire ou idéal, il est aussi puissance mobilisatrice.

L'intérêt de l'incantation à la mixité sociale est ainsi démontré. Alors que le renoncement ou la nostalgie pourraient dominer dans le discours, le mythe politique, grâce à sa force de mobilisation, permet une réaction volontaire face aux bouleversements sociaux qui les entourent.

## CONCLUSION

La question centrale de notre travail est de comprendre l'adhésion et l'attachement des acteurs socio-éducatifs à l'objectif de mixité sociale. Cette injonction, qualifiée de paradoxale, paraissait difficile à appréhender.

En se dégageant du cadre de l'analyse cognitive des politiques publiques, d'autres éléments de réponse sont apparus. Le flou ou les hésitations qui caractérisent les régimes de croyances des acteurs interrogés nous ont permis de comprendre qu'au final, la mixité sociale sert à légitimer la puissance publique et à mettre en exergue son potentiel réformateur.

Par ailleurs, le rapprochement méthodologique à la notion de mythe révèle l'intérêt de l'incantation, qui, ne serait-ce que par sa force évocatrice, offre des perspectives à la collectivité en période de crise et donc permet aux agents de se mobiliser.

Ces nouveaux outils théoriques nous ont permis de découvrir l'intérêt et la pertinence de cette incantation. Pour autant, il est difficile de limiter notre étude à cette seule question. Notre travail a certes permis de répondre à la question de départ, à savoir justifier de l'intérêt de la mixité sociale. Mais il n'a pas envisagé les limites d'une telle réponse politique. Notre propos n'est pas d'opérer une dénonciation du mythe ou de ses effets, notre ambition initiale étant justement inverse. Cependant, l'aspect empirique de notre travail nous amène à évaluer la justesse de cette réponse que représente le mythe politique.

### 3<sup>EME</sup> CHAPITRE : LA VIABILITE DU MYTHE EN QUESTION

*« Le mythe politique apparaît ainsi, au regard de l'observation sociologique, comme autant déterminant que déterminé : issu de la réalité sociale, il est également créateur de réalité sociale. Apparu là où la trame du tissu social se déchire ou se défait, il peut être considéré comme l'un des éléments les plus efficaces de sa reconstitution »<sup>76</sup>*

R. Girardet qualifie le mythe politique de potentielle réponse à la déchirure du lien social. Une telle affirmation mérite d'être vérifiée d'un point de vue empirique. A présent, l'objet de notre réflexion n'est plus de savoir quel outil théorique est le mieux adapté pour comprendre l'attachement à la mixité sociale. Nous pensons avoir déjà en bonne partie élucidé cette question. Pour terminer l'étude de la mixité sociale en tant que mythe politique en puissance, les conséquences pratiques de cette injonction doivent être analysées. Car le mythe n'a pas qu'une valeur communicationnelle, il a aussi un ancrage pratique dans la réalité.

C'est cet aspect empirique que nous allons tenter d'élucider. Pour ce faire, deux questions principales guideront notre raisonnement

- En quoi le mythe de la mixité sociale représente-t-il un guide concret pour l'action ? A-t-il des effets empiriques ou s'agit-il uniquement de communicationnel, de fonction de restructuration mentale ?
- Ce mythe politique est-il adapté aux problèmes sociaux et politiques ?

#### A. Effets et contre-effets du mythe

Postulant que ce mythe n'est pas sans conséquence au sein du secteur considéré, nous tenterons de cerner quels peuvent être les effets majeurs de l'injonction à la mixité sociale.

L'évaluation pratique de l'incantation n'est pas aisée. Effectivement, la problématique posée au départ n'invitait pas à procéder à ce type de raisonnement. Aussi ne seront évoquées que des tendances lourdes, telles qu'elles ont pu être observées in situ ou évoquées lors de nos entretiens ou observations.

#### **1. Mythe et système d'action concret : des politiques à la marge**

L'évaluation des actions socio-éducatives sur le territoire villeurbannais fait ressortir le caractère extraordinaire des rencontres entre groupes sociaux hétérogènes. De manière générale, la rencontre de publics aux caractéristiques sociales diverses est relativement rare. Pour les locuteurs, les seuls regroupements permettant une réelle mixité sociale sont les manifestations festives, les événements particuliers.

Malgré ces résultats peu encourageants, semblent se multiplier de vraies actions visant à diversifier le public, et qui selon les acteurs interrogés, ont le mérite d'être efficaces. Du moins, ils laissent envisager que sans ces actions précises, l'homogénéité des publics n'en serait que renforcée. Dans tous les cas, si ces impulsions sont pensées dans l'optique d'une meilleure mixité, il paraît évident qu'elles permettent une meilleure accessibilité aux enfants et jeunes les plus défavorisés. La mixité sociale est perçue comme un objectif assurant un égal accès à tous les jeunes aux champs de l'animation, du loisir, du sport ou de la culture.

Nous avons distingué trois sortes majeures d'action : les politiques tarifaires, l'accompagnement familial, la coopération entre structures.

---

<sup>76</sup> R. GIRARDET, op.cit. p 177

### *Politiques tarifaires et accessibilité aux services publics*

« Ben comme je vous dis, hein, les tarifs en fonction du quotient familial par exemple. Où notamment au niveau des animations 8-11 ans on a des animations dont le tarif représente 50% du coût de l'activité, donc là forcément c'est pas un frein et ça favorise la mixité »

Les centres municipaux de la ville et les centres sociaux disposent d'un conventionnement CAF qui permet aux familles d'accéder aux activités au moindre coût. De plus, une grande partie des frais engagés par les structures bénéficient de financements publics. L'accès aux activités financées par ces dispositifs est alors facilité en comparaison avec d'autres structures privées telles que les clubs sportifs.

### *Accompagnement familial, communication et fonction d'intégration*

Les travailleurs sociaux ou animateurs de proximité insistent sur l'importance du travail de terrain afin d'attirer des jeunes issus de familles où les pratiques éducatives sont les moins courantes. Concernant les centres municipaux, il est davantage question d'aller promouvoir leur activité auprès de jeunes issus de quartier plus défavorisés où les familles se rabattent plus naturellement vers les structures de proximité. Une relation de proximité et d'échanges directs avec les familles, un travail de pédagogie sur l'offre existante, ainsi qu'un accompagnement sur les procédures d'inscription sont les moyens suggérés par les locuteurs afin de soulager les barrières à l'entrée et de mieux intégrer les familles en difficulté.

### *Partenariat entre structures éducatives : la lutte contre l'entre-soi*

Les actions de coopération entre structures semblent être les plus efficaces pour les acteurs interrogés car elles permettent de se faire rencontrer des établissements et donc des publics qui n'ont pas l'occasion de se côtoyer. L'initiative de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne, qui organise des concerts nomades au sein de tous les centres sociaux de la ville, fut maintes fois citée. On peut penser que si ce modèle est souvent mentionné, c'est parce qu'il illustre la réussite d'une mixité provoquée par les institutions. Ces partenariats permettent à la fois de mutualiser les moyens et de bousculer les tendances intrinsèques à l'entre soi.

## **2. Ou contre effets ?**

Nous ne pouvons économiser ce travail d'une analyse critique du mythe de la mixité sociale au sein des politiques éducatives territoriales. Cette posture de mise en garde est loin d'être nouvelle, concernant d'autres secteurs de l'action publique tel que l'urbanisme ou le logement, la littérature scientifique a largement contribué à soulever les possibles effets pervers de la mise en application de cet objectif. Nous ne rappelons pas ici l'état des lieux de ces critiques. Cependant, il nous paraît intéressant de soulever les limites observées sur cette étude précise, qui constituent également de réels enjeux au sein des politiques éducatives territoriales.

Nous avons relevé deux effets pervers liés à la tentative de « mettre en forme » l'incantation à la mixité sociale. D'une part les risques de stigmatisation, d'autre part le potentiel discriminant.

### *Catégorisation des populations et stigmatisation*

La tendance à viser en priorité les jeunes les plus défavorisés afin de favoriser la mixité des publics est remarquable. De manière générale les interlocuteurs s'occupent moins de l'entre soi des jeunes issus de familles favorisées que des jeunes aux origines plus modestes. Cette tendance à orienter les politiques quasi-uniquement sur les populations les plus fragilisées constitue un premier effet pervers.<sup>77</sup>

Certains agents n'ont pas manqué de relever cette dérive :

---

<sup>77</sup> A ce propos, se référer aux articles de M. CHANAL et M. UHRY, « Contre la mixité sociale », *Hommes et migrations*, 2005, n°1245 et H. BELMESSOUS, « La mixité sociale : une idée vraiment généreuse ? » *Urbanisme*, 2005, n°340.

*« à mon avis les mentalités, faut qu'elles évoluent. Parce que moi je suis dans l'optique centre social, centre social en général, c'est dans des lieux bien définis, en difficulté. Alors que ce problème il existe aussi dans le monde du travail, dans le champs politique. Et en même temps la question que je me pose, est-ce que l'exemple, il doit venir d'en bas ? Le modèle, est ce que c'est celui qui est en bas ? J'ai l'impression qu'on se mort la queue. Oui moi je suis le modèle d'un enfant, parce que je suis un adulte. Je veux bien dans ce sens là. Mais maintenant qu'on nous dise oui faut de la mixité et qu'on essaie de faire comprendre au public qu'il faut qu'ils accueillent, qu'ils vivent ensemble. Mais au dessus elle est où ? Les donneurs d'ordre eux ils en sont où sur cte question là ? »*

*« Les causes qui freinent la mixité. Bon a parlé des gens qui restent dans leur communauté mais bon y a les Européens qui ont aussi leur responsabilité, c'est évident. Y a pas longtemps, il y a eu les résultats d'un sondage qui disait que même si les Français ne se disaient pas racistes, les paroles, les comportements et les thèses racistes progressaient. »*

Une autre dérive s'est révélée lors de notre étude statistique. Les centres municipaux évaluent la mixité géographique de leur public selon le quartier d'origine. Le postulat implicite de cette évaluation est que la mixité sociale peut se lire au travers de la mixité géographique. Tout d'abord, rappelons que cette corrélation n'est pas justifiée, puisqu'elle nie toute la réelle hétérogénéité des territoires en question<sup>78</sup>. Mais surtout, elle conforte la stigmatisation a priori que peuvent subir certains quartiers, en l'occurrence les Zones Urbaines Sensibles. Lors de nos entretiens, certains interlocuteurs responsables des centres municipaux se plaignaient de ne pas toucher les jeunes issus des « quartiers en difficultés » tels que les quartiers St-Jean ou le quartier des Brosses, car ils étaient quantitativement peu nombreux. Après un travail statistique sur l'origine par quartier, nous nous sommes aperçus que les jeunes de ces quartiers n'étaient pas du tout sous-représentés. Proportionnellement au nombre total de jeunes sur chaque quartier, ils étaient même plus représentés que les jeunes du centre ville ou de l'Ouest Villeurbannais. En somme cet exemple mathématique démontre comment les acteurs se focalisent prioritairement sur les populations défavorisées.

Au final, on s'aperçoit que l'évaluation de la mixité sociale nécessite un processus de classification des populations. Celle-ci s'opère par des critères, qui de par leur limites, engendre de possibles dérives de stigmatisation : *« le fait que ces catégories soient indissociablement territoriales et ethniques, qu'elles visent des populations (« immigrés », « jeunes » issus de l'immigration) autant que des espaces, alimente une vision homogénéisante de populations qui seraient irréductiblement différentes, et à ce titre justiciables de dispositifs et de mesures spécifiques »*<sup>79</sup>

### *Le risque de discrimination : l'épineuse question du recrutement des animateurs*

Le deuxième effet pervers possible est la pratique discriminatoire à l'embauche. Concernant le champ des politiques éducatives territoriales, le problème se concentre sur le recrutement des animateurs, ou travailleurs sociaux.

Les acteurs ont conscience des discriminations pratiquées sous couvert de protection de la mixité sociale sur certain secteur, notamment l'accès au logement social :

*« Par exemple là on a une opération de relogement sur un îlot, l'îlot Poudrette au quartier des Brosses. Au début on disait sous prétexte de mixité, ben faut pas reloger les gens en contrat de ville, parce qu'il y a des gens beaucoup de personnes défavorisées. La mixité là elle était pas définie. Bon c'est pas nous au niveau des services qui le gérons. Mais au départ ces questions de mixité dans le quartier, de pas rajouter des difficultés dans le quartier étaient invoquées pour ne pas reloger les gens. Ben on va pas reloger à St-Jean, on va pas reloger là. Finalement partout où l'OPAC de Villeurbanne avait le maximum de patrimoine, ben c'était là où il fallait pas les reloger. Donc ça devenait compliqué»*

Pourtant, concernant les politiques éducatives, une question centrale se pose pour beaucoup d'interlocuteurs : l'homogénéité sociale ou culturelle des animateurs en charge du public influence-t-elle la

<sup>78</sup> A ce sujet, se référer à l'article de P. ESTEBE, « Les quartiers, une affaire d'Etat, un instrument territorial », in P. LASCOSMES et P. LE GALES (dir.), *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po, 2004, pp 47-70.

<sup>79</sup> S. TISSOT, F. POUPEAU « La spatialisation des problèmes sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°159, 2005, p 8.



mixité des jeunes ? En d'autres termes plus explicites, la question est de savoir pour les personnes en charge du recrutement si l'origine culturelle des animateurs ne doit pas être un facteur pris en compte. Certains acteurs, en particuliers les travailleurs sociaux, arguent en faveur des bienfaits de certaines pratiques communautaires. L'aisance relationnelle, la pratique linguistique, la similarité des parcours et des conditions de vie sont des éléments qui expliqueraient que certains individus soient plus à même de travailler avec un certain type de public.

- *« Ca sera des mots on va dire un peu plus crus. Donc là moi je vous le dis avec des termes d'adulte, oui c'est pas un maghrébin. Bon a réussi une fois à faire rentrer un non Maghrébin. Il s'appelait Nico, c'était quelqu'un que je connaissais mais il a du faire sa place parce qu'il avait déjà connu il connaît beaucoup de maghrébins. Après une personne qui a du mal à fonctionner, à savoir comment fonctionnent eux des jeunes maghrébins, ça passe mal. Et puis même se faire dire à jeune ouais tu vas écouter lui alors qu'il s'appelle François ou Nico ça passe mal (...) Parce que moi j'ai eu des personnes qui ont travaillé une demi-heure ici »*

A l'inverse d'autres s'inquiètent de l'homogénéité sociale et culturelle entre encadrants et publics bénéficiaires. Une note interne au Service Municipal Jeunesse dresse ainsi le constat observé : *« l'unité de classe sociale d'encadrement de même origine sur les secteurs jeunes dans les structures de proximité favorise l'identification d'une classe sociale à une action sociale »*. Ce constat préoccupe les acteurs concernés dans la mesure où ils craignent une influence possible sur la mixité des publics.

*« Là, on risque de tomber dans une forme de communautarisme, on va confier les jeunes d'origine maghrébine du quartier à un animateur maghrébin pour créer quelque chose qui est l'inverse de la mixité. C'est un peu en ça que c'est néfaste quelque part. »*

Il ne se dessine a priori aucune volonté d'émettre des critères de sélection à l'embauche selon les origines sociales ou culturelles des animateurs. Cependant, la mise en avant de cette question lors du cycle de formation révèle le désir de mettre en garde le personnel en charge du recrutement sur certaines pratiques communautaires et donc de focaliser davantage leur regard sur les caractéristiques de type ethno-culturels des animateurs. Sous couvert de mixité sociale, ces éléments identitaires risquent alors d'être de potentiels facteurs discriminants à l'embauche.

En bref, nous venons de voir en quoi le mythe de mixité sociale s'ancre effectivement dans la réalité. Cet objectif n'est pas sans conséquence en termes d'actions concrètes. Il est à l'origine d'actions visant à garantir un meilleur accès aux politiques éducatives, surtout en directions des jeunes les moins favorisés. Néanmoins sa mise en application est délicate. Elle produit des processus de classification à l'aide de critères flous ou implicites, qui potentiellement risquent de stigmatiser les populations les plus fragiles. Enfin nous nous sommes aperçus que sous couvert de mixité sociale, le danger de pratiques discriminatoires à l'embauche du personnel encadrant est également présent.

## **B. Un positionnement critique sur le mythe à envisager**

Fabien Desage et Jérôme Godard abordent le thème de l'imaginaire en politique et à ce titre, citant Daniel Gaxie, ils rappellent qu'« *il y a de la magie dans les politiques publiques [...] Le constat d'échec des dispositifs précédents ne conduit jamais à une remise en cause de la politique elle-même, mais intervient plutôt comme prélude et exposé des motifs de nouvelles « actions » qui sont autant de nouvelles raisons d'espérer* ». <sup>80</sup>

En abordant les effets pervers observés lors de la mise en application de l'objectif de mixité, différentes limites sont apparues. Celles-ci amènent à reconsidérer l'efficacité du mythe en tant que réponse politique à une situation de crise. La question n'est évidemment pas de savoir si ce mythe est un échec dans la mesure où il représente un idéal inatteignable en pratique. Nous orienterons notre réflexion davantage sur les structures de sens, les représentations que ce mythe suscite et les priorités d'action qui s'en dégagent. Envisager la mixité sociale comme imaginaire politique, ou comme travail symbolique sur une société ne doit pas empêcher une posture scientifique qui viendrait remettre en cause les politiques observées.

<sup>80</sup> F. DESAGE, J. GODARD, op.cir.

## 1. L'universalisme républicain - un régime de citoyenneté encore adapté ?

La mixité sociale est éminemment porteuse de valeurs, elle reflète l'attachement à la citoyenneté et donc à l'universalisme républicain qui refuse de prendre en compte les particularismes identitaires dans l'espace public. Prôner la mixité sociale en France revient à s'opposer à un autre mode de gestion publique de la diversité, le modèle pluraliste<sup>81</sup>, où l'unité nationale et la cohésion sociale sont recherchées, à l'inverse, par le biais d'une prise en compte de la diversité. Les identités culturelles y sont toujours tolérées et parfois même reconnues et institutionnalisées. La question du recrutement des animateurs fait comprendre le danger de discrimination à l'embauche. Cet exemple met en avant un fort paradoxe relatif à la mise en application de la mixité sociale. Alors que cette idée est l'émanation d'un principe républicain visant l'universalisme, sa mise en application concrète peut inciter à retenir et focaliser l'attention sur des critères de type identitaire. Car comme l'envisagent certains acteurs, à titre et formation égale, la procédure de recrutement des animateurs pourrait prendre en compte des caractéristiques ethnoculturels. Cherchant à diversifier les profils d'animateurs et par là même les profils du jeune public, l'accès des animateurs d'origine étrangère (car c'est bien de cela qu'il s'agit) à ces emplois pourraient se voir réduits. Alors même qu'ils constituent souvent une réelle opportunité d'emplois pour ces populations peu qualifiées. On observe un glissement de la spécialisation sociale à la spécialisation ethnique « *La déploration de l'absence de mixité sociale à leur sujet n'est souvent qu'une réprobation implicite de leur spécialisation ethnique. La tradition universaliste française interdit de lire l'organisation sociale ou spatiale à partir du critère ethnique, mais considère les regroupements « communautaires » comme une menace pour la République* ».<sup>82</sup>

Ce paradoxe lié au traditionnel régime de citoyenneté français explique les difficultés que rencontrent certains acteurs de la municipalité de Villeurbanne à travailler sur les revendications de types identitaires qu'ils perçoivent. Ils semblent ne pas encore disposer d'outils pour y répondre. Trouver des solutions à ces types de revendications nécessiterait au préalable un choix politique, i.e. une autre manière d'aborder la régulation de la diversité culturelle.

*« Alors après la mixité ça renvoie à l'identité, et je pense que cette formation elle va soulever beaucoup de choses qui relèvent de l'identité. Donc ces questions identitaires vont ressortir très fortement pendant la formation. Parce que il y a une demande de travailler sur l'identité, et c'est un choix politique de travailler sur l'identité. Mais y a une demande forte dans les quartiers de travailler sur l'identité, quand je parle des quartiers, c'est les secteurs jeunes des centres sociaux, ils sont très très demandeurs d'un travail sur l'identitaire. »*

Au final il semble que ce mode républicain de gestion de la diversité culturelle peut contredire la première mission des politiques éducatives, mais également des politiques sociales en générales. Ayant pour objectif d'offrir des services publics en priorité aux personnes les plus en difficultés, sa mise en application soulève des risques de stigmatisation, ou dans une autre mesure, de pratiques discriminatoires.

Il paraît légitime de questionner la pertinence du régime de citoyenneté universaliste « à la française » car invoquer la mixité sociale revient à confirmer son corollaire universaliste. Ce régime de citoyenneté est-il encore réellement adapté aux revendications formulées ou aux problèmes considérés? N'est on pas en train d'assister, comme le souligne Bernard Jouve et Alain-G. Gagnon :

*« à l'émergence d'un régime de citoyenneté de type « pluraliste-identitaire-minoritaire, pour reprendre le triptyque de Marcel Gauchet (...), c'est-à-dire d'un nouveau rapport à l'État et d'une certaine façon de concevoir le « vivre ensemble » ou encore « de faire société » qui entrent en tension avec la version universaliste qui a longtemps prévalu et qui nie toute distinction culturelle, de genre, religieuse, liée aux orientations sexuelles entre membres d'une même communauté politiques associée organiquement à l'État-Nation »<sup>83</sup>*

Il convient au regard de notre étude de mettre en doute, comme le font ces auteurs, l'idée de « neutralité bienveillante »<sup>84</sup> que peut sous-entendre l'idéal républicain de mixité et de mettre en avant les expériences observées de stigmatisation des populations défavorisées, et d'éventuelles discriminations.

<sup>81</sup> selon la typologie de F. CONSTANT, *Le multiculturalisme*, Editions Flammarion, 2000, p 34.

<sup>82</sup> R. EPSTEIN, T. KIRSZBAUM, « L'enjeu de la mixité sociale dans les politiques urbaine », *Regards sur l'actualité*, La documentation Française, n°303, 2003, p 4.

<sup>83</sup> B. JOUVE, et A. GAGNON, *Les métropoles au défi de la diversité culturelle*, PUG, 2006, p 14.

<sup>84</sup> B. JOUVE, et A. GAGNON, op.cit. p 23. En référence à J. HABERMAS, *Après l'État-nation. Une nouvelle constellation politique*, Fayard, 2000. et W. KYMLICKA, *La citoyenneté multiculturelle. Une théorie libérale du droit des minorités*, Boréal, Montréal, 2001.

L'enjeu de cette reformulation citoyenne pour le secteur des politiques éducatives est bien de trouver des réponses politiques adaptées aux revendications formulées. Il paraissait évident pour nos interlocuteurs que bien souvent, ces revendications de type identitaire correspondaient à des revendications traditionnelles de redistributions de richesse (accès à l'éducation, aux équipements sportifs, aux biens culturels) dont le public n'avait pas encore pleine satisfaction.

## 2. Mixité sociale ou légitimation de l'ordre établi ?

Le mythe a démontré ses fonctions, mais jusqu'où les limites de son application font de cette incantation un principe d'action pertinent ?

La principale critique formulée par nos locuteurs peut être résumée de la sorte : en quoi la mixité sociale peut-elle résoudre les problèmes des jeunes en carence éducative ? Nous avons déjà repéré quelques actions pensées afin de favoriser la diversité sociale, ainsi que les effets pervers de ces actions. Pour conclure notre réflexion sur la viabilité du mythe, il est davantage question de souligner les conséquences de cette incantation politique en terme de représentation et surtout, cerner ce qu'elle engendre en terme de régulation politique.

Le rapprochement entre les fondements de la politique de la ville et l'incantation à la mixité au sein des politiques éducatives est intéressant. Le parallèle est possible car qu'il s'agisse de la politique de la ville ou des politiques éducatives, ces deux types de politiques publiques s'inscrivent et s'intègrent dans la même logique de développement local. Par ailleurs, la mixité sociale est un objectif qui s'impose largement au sein de ces politiques.

Nous nous sommes donc inspirés de cette littérature critique sur les fondements de la politique de la ville, car riche d'enseignements, elle permet d'envisager une posture critique sur le mythe de la mixité sociale dans une perspective plus globale. Si le principe de mixité guide l'action publique locale, les limites de ce mythe restent à souligner afin de pouvoir dessiner d'autres perspectives d'actions.

Tout d'abord, la mise en œuvre du principe de mixité invite à une refondation des catégories de l'action publique. Les processus de catégorisation des populations s'appuient sur des critères qui méritent d'être la cible de certaines critiques afin d'éviter les possibles dérives homogénéisantes, stigmatisantes ou discriminatoires.

Les logiques même des interventions publiques visant la mixité sociale sont à analyser. N'est-on pas en train d'assister à une inversion de la fin et des moyens. C'est la question posée par Renaud Epstein et Thomas Kirsbaum : « *Dans quelle mesure les stratégies de mixité volontaire s'exercent au détriment d'actions bénéficiant directement aux populations défavorisées et à leur mobilité (...). Dans cette vision d'une ville en mouvement, l'enjeu serait de faciliter l'accès des gens aux lieux plutôt que de restaurer l'ordre dans les lieux par la diversité contrainte des gens* ». <sup>85</sup> Cette lecture critique semble véritablement s'appliquer à nos observations concernant les politiques éducatives territoriales. Rechercher la mixité sociale au sein des actions socio-éducatives est certes aux yeux de tous un objectif louable, mais cet objectif ne s'attache-t-il pas plus aux conséquences qu'aux causes ? Le problème envisagé étant l'inégalité d'accès aux pratiques éducatives, l'objectif de mixité sociale ne risque-t-il pas de détourner l'action publique de sa fonction première, i.e. sa fonction redistributive. La mixité sociale représente un vrai enjeu concernant l'action publique locale au sens où, à trop vouloir la promouvoir, le travail de régulation politique risque de s'inscrire davantage dans la légitimation du statu quo que dans la perspective d'une politique sociale cherchant à jouer sur les mécanismes structurels des inégalités sociales et donc d'inégalités d'accès à l'éducation. Daniel Béhar rappelle que « *d'un point de vue territorial, inégalités sociales, concentration de la pauvreté et pathologies urbaines n'ont pas les mêmes ressorts et ne relèvent pas d'une même géographie* » <sup>86</sup>. Aussi l'incantation à la mixité ne doit pas faire illusion pour l'œil du chercheur averti. L'action publique locale, à ce niveau, ne fait que soigner tout en symbolisant la volonté de guérir.

---

<sup>85</sup> R. EPSTEIN, T. KIRZBAUM, « L'enjeu de la mixité sociale dans les politiques urbaines », Regard sur l'actualité, la documentation Française, n°303, 2003, p 14.

<sup>86</sup> D. BEHAR, Ibid.

## CONCLUSION

---

L'étude proposait d'analyser, à partir de l'exemple de la municipalité de Villeurbanne, comment l'objectif de mixité sociale « s'impose » au sein des politiques éducatives locales. Notre ambition initiale étant de comprendre les motivations, intérêts des acteurs à mobiliser ce concept et la manière dont celui-ci tend à se mettre en œuvre. A partir de l'étude de la mixité sociale comme « *une idée en action* », le travail a démontré que cet objectif, davantage qu'un référentiel des politiques locales, peut se définir tel un mythe en puissance servant à légitimer et réenchanter l'action publique locale.

La problématique choisie permettait d'aborder deux types de questionnement de manière simultanée ; une question académique et une réflexion d'ordre pragmatique. Les apports de ce développement paraissent donc multiples.

Tout d'abord, concernant la partie empirique, le développement aura permis de comprendre les raisons de cette injonction. L'incantation à la mixité sociale ne doit plus être appréhendée tel un simple discours utopique ou paradoxal. Elle révèle le besoin réel de légitimation de la puissance publique, de son potentiel réformateur. De manière plus profonde, la mixité comme mythe politique offre à la société un horizon et possède donc une force mobilisatrice

Ce travail a tenté, avec toutes les difficultés que cela représente, d'évaluer la capacité heuristique de l'outil théorique référentiel à analyser le concept de mixité sociale. Ce cadre théorique est pertinent dans la mesure où il permet de cerner avec justesse les structures de sens, et les rapports de pouvoir au sein du secteur considéré. L'outil est également adapté pour l'étude des processus de médiation et l'étude de la mise en cohérence des politiques municipales entre différents secteurs. Cependant, certains éléments de l'analyse cognitive des politiques publiques n'étaient pas applicables. La mixité sociale est un idéal, un principe utopique, en ce sens, il paraît difficile de repérer des conflits formalisés entre acteurs qui se cristalliseraient autour de la notion de mixité. Enfin, le fort décalage entre la volonté de donner sens à l'action publique et la volonté de donner forme à l'incantation remet en cause la possibilité de penser en terme « d'historicité maîtrisée ».

La fin de notre réflexion suggère un regard critique sur le mythe et ses effets. Des faits objectifs et formalisables permettent d'énoncer plusieurs effets pervers liés à la mise en application de ce principe. Ces observations invitent à une critique générale sur le mythe. Elle propose au lecteur un œil averti sur les fondements même du principe étudié, le tout dans une perspective préventive, qui suggère de possibles renouvellements des modes de régulation politique.

C'est au final la viabilité du mythe et des ses fondements intrinsèques qui posent question. D'une part, l'incantation à la mixité ne doit pas faire illusion : l'action publique locale en charge des politiques éducatives, ne fait au final « que soigner », tout en symbolisant la volonté de guérir. D'autre part, l'affirmation d'un régime de citoyenneté universaliste « à la française », ne paraît plus pertinent pour envisager une régulation politique de la diversité culturelle.

Les événements en banlieues l'année passée incitent à se questionner. Le mythe de la mixité sociale, en tant que réponse symbolique aux maux de la société française, représente-il un mode de régulation politique pertinent?

Philippe Braud rappelle l'importance du symbolique dans la vie politique « *Les symboles socialement efficaces ont pour caractéristiques de mobiliser l'attention sur divers registres affectifs : celui du respect (...) et celui de l'identification (...). Bref ils tendent à susciter des opinions, des attitudes, et des comportements relevant de l'amour ou de la haine, de la séduction ou de la répulsion* »<sup>87</sup> Les manifestations de violence et de rejet observées en novembre 2005 ne sont-elles pas la preuve de l'incapacité croissante du mythe à rendre compte du réel et à y répondre. La critique mérite en tout cas d'être soulignée et appréhendée de manière plus globale.

Ce travail comporte de nombreuses limites ou failles qu'il convient de mentionner, à défaut de pouvoir forcément les justifier.

---

<sup>87</sup> P. BRAUD, *Sociologie politique*, LGDJ, 2000, 5<sup>ème</sup> édition, p 89.

Tout d'abord l'étude présente certaines limites inhérentes au travail monographique.

L'aspect très contemporain des politiques éducatives territoriales a évincé de notre travail toute dimension historique. Notre étude manque certainement de perspective historique, car celle-ci aurait permis de contextualiser l'usage de la mixité sociale au sein des politiques publiques.

La dimension idéologique et politique est également trop absente. L'absence de comparaison avec d'autres communes empêche de distinguer les spécificités et la dimension idéologique propre à notre étude de cas. On peut en effet supposer que la ville de Villeurbanne, « idéal-type » des anciennes communes ouvrières communistes, propose un positionnement politique particulier sur la thématique.

La spécificité de la question « jeunesse » n'est pas non plus abordée de manière précise. Une étude des enjeux liés à ce champ d'intervention (comme les thèmes de la prévention, la délinquance, de l'insertion-formation) permettrait certainement une mise en perspective plus judicieuse.

La problématique de notre étude est très liée à un cadre théorique précis. Nous en avons senti les difficultés et les limites.

La définition du secteur d'activités et de la dimension corporatiste et identitaire fait légèrement défaut. Nous avons remarqué au cours de l'étude diverses divisions en filigrane que nous n'avons pas eu l'occasion d'approfondir. Les actions socio-éducatives semblent être tiraillées entre différentes identités professionnelles : le secteur « éducatif » cherchant à se démarquer de la connotation légère des pratiques issues de « l'animation ».

La question du rapport global-sectoriel est traitée de façon quelque peu maladroite. Le champ d'observation étant très réduit et très ancré sur une réalité locale, le manque de dimension globale dans le traitement du sujet se fait ressentir.

En bref, la première partie du devoir pâtit de la volonté de faire correspondre un cadre théorique unique, précis et complexe à une réalité sociale particulière. Comme le suggère Gilles Pollet : « *il semble dangereux et sclérosant de « jouer » un modèle contre les autres et de vouloir a priori se situer dans une perspective théorique particulière et souvent discriminante* ». L'auteur propose « *une posture intellectuelle relativement plus souple, relativiste et combinatoire, faite d'un constant va et vient des diverses modélisations et théories retenues vers le terrain et inversement* »<sup>88</sup>. A cet égard, l'utilisation de la notion de mythe est salutaire car elle permet de faire surgir de nouvelles pistes de réflexion.

Enfin, il convient de rappeler que méthodologiquement, les entretiens constituent une part importante des données analysées. Le nombre de citations dans le corps du texte est assez élevé. Ceci n'est pas le reflet d'une paresse rédactionnelle mais d'une incapacité souvent ressentie à reformuler le discours des acteurs. Celui-ci paraissait parfois plus explicite à mes yeux qu'une reformulation objectivée. Cette tendance témoigne également de ma volonté à ne pas trahir leur propos.

Pour justifier finalement l'intérêt de ce devoir, il semble tout simplement que l'étude proposée suggère des pistes de réflexion intéressantes en lien avec un secteur d'activités encore peu analysé par la discipline des sciences politiques.

D'un point de vue personnel, ce travail m'aura permise d'appréhender avec enthousiasme l'exigence d'une posture scientifique, afin de comprendre ce que l'incantation à la mixité sociale peut réellement signifier d'un point de vue politique.

---

<sup>88</sup> G. POLLET, « Analyse des politiques publiques et perspectives théoriques », in A. FAURE, G. POLLET, et P. WARIN (dir.), *La construction de sens dans les politiques publiques*, Editions l'Harmattan, 1995, p 46.

### OUVRAGES

- BAUDIN G., GENESTIER P. (dir.), *Banlieues à problèmes – La construction d'un problème social et d'un thème d'action publique*, Paris, La documentation Française, 2002, 252 p.
- BOUSSAGUET Laurie, JACQUOT Sophie, RAVINET Pauline (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Sciences Po Les Presses (coll. Références), 2004, 518p.
- BONNEVILLE Marc, *Naissance et métamorphose d'une banlieue ouvrière, Villeurbanne. Processus et formes d'urbanisation*, Lyon, PUL, 1978, 286 p.
- BRAUD P., *Sociologie politique*, LGDJ, 2000, 5<sup>ème</sup> édition.
- CONSTANT F., *Le multiculturalisme*, Editions Flammarion, 2000, 117 p.
- DUTERCQ Yves, *Politiques éducatives et évaluation – Querelles de territoires*, Paris, PUF, 2000, 188 p.
- ESTEBE Philippe, *L'usage des quartiers. Action publique et géographie prioritaire dans la politique de la ville*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- FAURE A., POLLET G., WARIN P. (dir.), *La construction de sens dans les politiques publiques, Débats autour de la notion de référentiel*, L'Harmattan, Logiques Politiques, 1995.
- GAUDIN Jean-Pierre, *Les nouvelles politiques urbaines*, Paris, PUF (coll. Que sais-je ?), 1997, 127 p.
- GIRARDET R., *Mythes et mythologies politiques*, Editions du Seuil, 1986.
- JOBERT B. et MULLER P., *L'Etat en action, politiques publiques et corporatismes*, PUF, coll. Recherches politiques, 1987.
- JOUVE B. et GAGNON A-G., *Les métropoles au défi de la diversité culturelle*, PUG, 2006.
- LAPEYRONNIE D. (dir.), *Quartiers en vacances, Des Opérations Prévention Eté à Ville Vie Vacances 1982-2002*, Editions de la DIV.
- LASCOUSMES, LE GALES P., *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Science Po, 2004, 369 p.
- MAURIN Eric, *Le ghetto français – Enquête sur le séparatisme social*, Paris, Editions du Seuil et La République des Idées, 2004, 95 p.
- MEURET Bernard, *Le socialisme municipal. Villeurbanne 1880-1982 : une histoire de différenciation*, Lyon, PUL, 1982, 294 p.
- MOULINIER Pierre, *Politiques culturelles et décentralisation*, Paris, CNFPT, 1995.
- MULLER Pierre, *Les politiques publiques*, Paris, PUF, (coll. Que sais-je ?), 5<sup>ème</sup> édition, 2004, 127 p.
- RIVERO J. et WALINE J., *Droit administratif*, Dalloz, Précis, 19<sup>ème</sup> édition, 2002.
- SIMON H. A., « Rationality as a Process and as a Product of Thought », *American Economic Review*, 68, 1978.
- TOURAINE A., *La voix et le regard*, Seuil, 1978.
- VARO Gabrielle, *Sociologie de la mixité : de la mixité amoureuse aux mixités sociales et culturelles*, Perspectives sociologiques, 2003.
- VEYNE P., *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ? Essai sur l'imagination constituante*, Editions du Seuil, 1983.
- VIDELIER Philippe, *Villeurbanne, miroir du monde. Une histoire sociale des banlieues*, 2005.
- VIDELIER Philippe, *Gratte-Ciel*, Editions La passe du vent, Collection Commune Mémoire, 2004.

## ARTICLES

- AVENEL Cyprien, « La mixité dans la ville et dans les grands ensembles – entre mythe social et instrument politique », in *Informations sociales*, n°125, 2005, pp 62-67
- BACQUE Marie-Hélène, FOL Sylvie, « Ségrégation et politiques de mixité sociale aux Etats-Unis », in *Informations sociales*, n°125, 2005, pp 82-94
- BEHAR Daniel, « Plaidoyer pour une mixité revisitée – Entre incantation, dénonciation et renoncement », in *Mixité, Mobilité, Pour quelle cité?*, Fondations Abbé Pierre n°13, 2001, pp 2-9.
- BEHAR Daniel, « De la modélisation à la mobilisation : la mixité dans les politiques urbaines », in *Entreprendre la ville – Nouvelles temporalités – Nouveaux services*, Colloque de Cerisy, Editions de l'Aube, 1997, pp 279-286.
- BEHAR Daniel, « En finir avec la politique de la ville », *Esprit*, novembre 1999.
- BEHAR D., DONZELOT J., DUBET F., GENESTIER P., JAILLET M-C., LELEVRIER C. et OBERTI M., Table ronde : « la mixité urbaine est-elle une politique ? », in *Esprit, La ville à trois vitesses*, mars 2004.
- BELMESSOUS H., « La mixité sociale : une idée vraiment généreuse ? » *Urbanisme*, 2005, n°340.
- CHAMBORDERON J.C., LEMAIRE M., « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, 11-1, 1970.
- F. DESAGE, et J. GODARD, « Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales. Retour critique sur le rôle des idées dans l'action publique », *RFSP*, Presses de Sciences Po, vol. 55, n°4, 2005.
- DESCHAMPS Emmanuelle, « Approche critique et juridique des normes relatives à la mixité sociale », in *Informations sociales*, n°125, 2005.
- DONZELOT J., « La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, péri-urbanisation », in *Esprit*, mars 2004.
- EPSTEIN Renaud, KIRZBAUM Thomas, « L'enjeu de la mixité sociale dans les politiques urbaines » in *Regards sur l'actualité – Compétitivité de la France*, La documentation française, n°303, 2003, pp 1-14.
- EPSTEIN Renaud, « Sous l'effet des mobilités, une ville qui ne fait plus société ? », in *Informations sociales – Territoires*, n°104, 2002, pp1-5.
- ESTEBE Philippe, « Quel avenir pour les périphéries urbaines », in *Esprit – La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, périurbanisation*, mars 2004.
- ESTEBE P., « Les quartiers, une affaire d'Etat, un instrument territorial », in LASCOUSMES P. et LE GALES P. (Dir.), *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po, 2004.
- FOUILLEUX E., « Entre production et institutionnalisation des idées : la réforme de la politique agricole commune », in *RFSP*, numéro spécial, « Les approches cognitives des politiques publiques », 50, avril 2000, p277-305.
- JOBERT B., « Représentations sociales, controverses et débats dans la conduite des politiques publiques », in *RFSP*, vol. 42, 1993, p28.
- LELEVRIER Christine, « Mixité : d'un idéal social aux incertitudes des politiques urbaines », in *Revue Urbanisme*, n°340, janvier 2005.
- LELEVRIER Christine, « La mixité comme objectif des politiques urbaines », in *Villes et territoires*, Cahier français, n°328.
- MEMMI D., « Savants et maître à penser : la fabrication d'une morale de la procréation artificielle », in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°76/77, mars 1989, pp. 82-103.
- SAVIDAN Patrick, « La justification des mixités : un problème politique ou moral », in *Informations sociales*, n°125, 2005, pp 16-28.
- SCHNAPPER Dominique, « Idéal et limites de la mixité sociale – Les arguments du débat public », in *Informations sociales*, n°125, 2005, pp 6-16.
- SELOD Harris, « La mixité sociale : le point de vue des sciences économiques », in *Informations sociales*, n°125, 2005, pp 28-38.
- SIMON P., « La mesure de l'égalité : mixité sociale et discriminations – Les indicateurs statistiques et leur interprétation », in *Informations sociales*, n°125, 2005.
- TISSOT S. et POUPEAU F., « La spatialisation des problèmes spatiaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°159, 2005.

## LITTERATURE PROFESSIONNELLE

- BELLOT-VILTE S., *Contrat éducatif local, Evaluation du CEL 2004-05*, Ville de Villeurbanne, Direction de l'Education, 2004.
- *Grains de CEL*, lettre d'information sur les contrats éducatifs locaux, n°16, 2004, p 3.
- *Le point sur les politiques éducatives territoriales*, Centre de documentation de l'INJEP, n°9, juin 2004.

## RAPPORTS / MEMOIRE

- *Les contrats éducatifs locaux en 2003*, étude du Ministère de la jeunesse et de des sports, Ministère de la culture et de la communication, Ministère de l'éducation nationale, 2004. Disponible sur <http://www.education-gouv.fr/cel>
- BERTHILIER Damien, « *Culture et jeunesse à Villeurbanne, Etude des politiques municipales dans une banlieue atypique* », mémoire de fin d'études 2004-2005, IEP-Lyon 2, 137 pages.
- Rapport HEBRARD, *La mixité sociale à l'école et au collège*", Ministère de l'Education nationale, 2002. Disponible sur <http://www.education-gouv.fr/rapport/hebrard.pdf>

## SITOGRAFIE

- « Les Français, le logement et la mixité sociale »  
[http://www.tns-sofres.com/etudes/pol/210105\\_logement\\_n.htm](http://www.tns-sofres.com/etudes/pol/210105_logement_n.htm)
- « Villeurbanne, présentation » - <http://www.mairie-villeurbanne.fr>



## REMERCIEMENTS

---

Je tiens tout d'abord à saluer tous les membres de la mairie de Villeurbanne pour leur coopération à ce travail de recherche. Mes remerciements vont plus particulièrement à Mme Manaranche, ainsi qu'à M. Legroux pour m'avoir associée de manière spontanée à leur réflexion et pour leur gage de confiance.

Merci à Mrs. Jouve et Pollet pour leurs précieux conseils, dont je ne fus malheureusement pas assez avide, mais qui auront permis de m'orienter vers des lectures et des pistes de réflexion aussi stimulantes qu'enrichissantes.

Ce mémoire représentant également la continuité d'un travail particulier entrepris l'année passée avec M. Lamizet, je me dois de le remercier une nouvelle fois pour toute l'amitié dont il a fait preuve à mon égard.

Merci à Jean-Philippe pour sa touche finale.  
Une pensée au jeune sociologue de formation Pierre Prugneau pour son accompagnement estival.

Je remercie chaleureusement mes parents et ma sœur pour leur soutien et leur confiance inconditionnels.

Enfin, mes remerciements les plus sincères s'adressent à mes proches amis : Renan Benyamina, Jean-Baptiste Fribourg, Vincent Michelin, Bénédicte Muller, Pierre Vincent, et bien sûr à Virginie. Ils savent évidemment pourquoi je leur suis si reconnaissante aujourd'hui. Ce mémoire leur est tout naturellement dédié.

*« On en vient à se demander si les sociétés humaines ne se définissent pas, eu égard à leurs relations mutuelles, par un certain optimum de la diversité au-delà duquel elles ne sauraient aller, mais en dessous duquel elles ne peuvent non plus descendre sans danger »*

Claude Lévi-Strauss, *Anthropologie structurale II*, Plon, 1973, p 381.

**Directeurs de recherche**

Messieurs les Professeurs Bernard Jouve et Gilles Pollet